ISSN 1246-3442

DECISION MODIFICATIVE

N° 2 de 2016

Séance du 18 novembre 2016

Compte-rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Le Département

NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2001	-	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2006	-	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

PRESIDENT : **Pierre CAMANI, Sénateur de Lot-et-Garonne**

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1	**M. Christian DELBREL** Journaliste Maire de Pont-du-Casse Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Nathalie BRICARD** Infirmière
AGEN 2	**M. Christian DEZALOS Ch. O.** Retraité Maire de Boé Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Laurence LAMY** Fonctionnaire
AGEN-	**M. Pierre CHOLLET** Médecin pneumologue 1er Adjoint au Maire d'Agen **Mme Baya KHERKHACH** Salariée
AGEN 4	**M. Christophe BOCQUET** Retraité **Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT** Fonctionnaire Adjointe au Maire d'Agen
L'ALBRET	**M. Nicolas LACOMBE** Directeur d'école Maire de Nérac Président de la communauté de communes du Val d'Albret **Mme Marylène PAILLARES** Adjointe au Maire de Nérac

CONFLUENT	**M. Alain MERLY Ch.** Représentant de commerce Maire de Prayssas Président de la communauté de communes du canton de Prayssas **Mme Laurence DUCOS** Salariée
COTEAUX DE GUYENNE	**M. Pierre CAMANI** ***Président du Conseil départemental*** ***Sénateur de Lot-et-Garonne*** Cadre territorial en disponibilité **Mme Caroline HAURE-TROCHON** Médecin généraliste
FORET DE GASCOGNE	**M. Raymond GIRARDI** Retraité Maire d'Argenton Président de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne **Mme Hélène VIDAL** Fonctionnaire
FUMELOIS	**M. Daniel BORIE** Retraité Maire de Saint-Vite **Mme Sophie GARGOWITSCH** Enseignante – sophro-relaxologue Maire de Blanquefort-sur-Briolance
HAUT AGENAIS PERIGORD	**M. Marcel CALMETTE** Médaille communale et départementale Médaille d'honneur agricole Retraité Maire de Paulhiac **Mme Christine GONZATO-ROQUES** Fonctionnaire Adjoint au Maire de Monflanquin
LAVARDAC	**M. Michel MASSET** Gérant de société Maire de Damazan Président de la communauté de communes du Confluent **Mme Valérie TONIN** Agent immobilier Adjointe au Maire de Barbaste

LIVRADAIS	**M. Jacques BORDERIE** Chef d'entreprise 1er adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot **Mme Marie LABIT** Agent de service hospitalier Adjointe au Maire de Monclar
MARMANDE 1	**M. Joël HOCQUELET** Médecin généraliste **Mme Emilie MAILLOU** Fonctionnaire
MARMANDE 2	**M. Jacques BILIRIT** Développeur économique Maire de Fourques-sur-Garonne **Mme Sophie BORDERIE** Infirmière-Anesthésiste
OUEST AGENAIS	**M. Jean DREUIL** Retraité Maire de Sérignac-sur-Garonne Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale **Mme Françoise LAURENT** Retraitée
PAYS DE SERRES	**M. Bernard BARRAL** Retraité **Mme Marie-France SALLES Ch.** Maître de Conférence Maire d'Engayrac
SUD EST AGENAIS	**M. Rémi CONSTANS** Retraité Maire de Layrac Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération **Mme Christine BONFANTI-DOSSAT** Infirmière Maire de Lafox Vice-présidente d'Agen Agglomération
TONNEINS	**M. Jean-Pierre MOGA** Retraité **Mme Line LALAURIE** Retraitée Maire de Castelmoron-sur-Lot Vice-présidente de la communauté de communes Lot et Tolzac

VAL DU DROPT	**M. Pierre COSTES** Vétérinaire **Mme Danièle DHELIAS** Exploitante agricole Adjointe au Maire de Ségalas
VILLENEUVE 1	**M. Guillaume LEPERS** Cadre commercial **Mme Patricia SUPPI** Fonctionnaire
VILLENEUVE 2	**M. Patrick CASSANY** Gérant de société 1er Vice-président du Conseil départemental Maire de Villeneuve-sur-Lot Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois **Mme Catherine JOFFROY** Avocate

<u>LEGENDES</u> :

Ordre National de la Légion d'Honneur

Ordre National du Mérite

Mérite Agricole

Ordre des Palmes Académiques

Ordres des Arts et des Lettres

Croix de Guerre 1939-1945

Croix du Combattant

Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur

O. Officier

Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : M. Pierre CAMANI

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Sophie BORDERIE, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Christine GONZATO-ROQUES

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre COSTES, Mme Hélène VIDAL, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Christian DELBREL, Mme Valérie TONIN, M. Christophe BOCQUET, Mme Nathalie BRICARD, M. Pierre CHOLLET, Mme Marie LABIT, M. Rémi CONSTANS, Mme Christine BONFANTI-DOSSAT, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Jean-Pierre MOGA, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Line LALAURIE, Mme Patricia SUPPI

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »

****

Président : Mme Sophie BORDERIE
Vice-Présidents : Mmes Christine GONZATO-ROGUES, Caroline HAURE-TROCHON, M.Pierre COSTES
Membres : Mmes Christine BONFANTI-DOSSAT, Baya KHERKHACH

COMMISSION

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT »

Président : M. Patrick CASSANY
Vice-Présidents : Mme Hélène LAULAN, M. Michel MASSET
Membres : MM. Joël HOCQUELET, Jean-Pierre MOGA, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Président : M. Jacques BILIRIT
Vice-Président : M. Michel MASSET
Membres : MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Guillaume LEPERS, Jean-Pierre MOGA

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE»

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents : Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres : MM. Jean DREUIL, Christophe BOCQUET , Mme Marie LABIT

COMMISSION

« EDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES »

Président : M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents : Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres : Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente : Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents : M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres : Mme Marylène PAILLARES, Patricia SUPPI, Rémi CONSTANS

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président : M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents : M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres : M. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

« ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES »

Présidente :	Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidente :	Mme Marylène PAILLARES
Membres :	Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Christine BONFANTI-DOSSAT , Mme Marie LABIT

COMMISSION

« FINANCE, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président :	M. Christian DEZALOS
Vice-présidente :	Mme Marie-France SALLES
Membres :	Mme Françoise LAURENT, MM. Christian DELBREL, Pierre CHOLLET Mme Line LALAURIE

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2016

Pages

- Ouverture de la séance 18 novembre 2016 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne 1

- Constat du quorum 1

- Désignation du secrétaire de séance (Mme Vidal) 1

- Discours d'ouverture du Président..... 2

- Présentation de la Décision Modificative n°2 2016 par M. Dézalos, président de la commission Finance, patrimoine et évaluation des politiques publiques..... 5

- Intervention de M. Lepers, Président du groupe « L'Avenir ensemble » 7

- Intervention de M. Delbrel, groupe « La Dynamique citoyenne »..... 10

- Intervention de M. Bilirit, Président du groupe de « La Majorité départementale » 12

- Présentation des travaux de la commission Développement Social, Insertion et Habitat par Mme Borderie, présidente de la commission, et débats..... 17

- Présentation des travaux de la commission Développement Economique, Tourisme et Politiques contractuelles par M. Bilirit, président de la commission, et débats 30

- Présentation des travaux de la commission Education et Transports Scolaires par M. Lacombe, président de la commission, et débats 50

- Présentation des travaux de la commission Agriculture, Forêt et Environnement par M. Girardi, président de la commission, et débats 56

- Présentation des travaux de la commission Culture, Sport, Jeunesse et Vie Associative par Mme Joffroy, présidente de la commission..... 58

- Présentation des travaux de la commission Aménagement du territoire, Infrastructures et Transports par M. Cassany, président de la commission, et débats 63

- Présentation des travaux de la commission Administration générale et ressources humaines par Mme Salles, présidente de la commission 68

- Présentation des travaux de la commission Finance, Patrimoine et Evaluation des Politiques Publiques par M. Dézalos, président de la commission, et débats 73

- Diaporamas..... 80

Liste des interventions du 18 novembre 2016

CAMANI Pierre	1 à 5 ;14 à 16 ;24 ;28 ;30 ;33 ;35 ;36 ;37 à 39 ;41 ;42 ;47 ;48 ;53 ;54 ;55 ;56 ;59 ;60 ;61, 62 ;64, 65 ;66 ;67 ;70 ;71 ;72 ;74 ;75
BILIRIT Jacques	12 ;30 à 32 ;36 ;43 ;44 ;45 ;46 ;47 ;48 ;75 ;76
BONFANTI-DOSSAT Christine	23
BORDERIE Sophie	17 ;18 ;24 ;29
BORIE Daniel	60
CALMETTE Marcel	55 ;56 ;65;74 ;55 ;56 ;74 ;75
CASSANY Patrick	63 ;65 ;66
CHOLLET Pierre	13 ;28 ;35 ;44 ;
COSTES Pierre	25 ;27 ;29
DELBREL Christian	10 à 12
DÉZALOS Christian	5 à 7 ;46 ;72 ;73 ;74
DUCOS Laurence	48 ;55
GONZATO-ROQUES. Christine	29
HOCQUELET Joël	23
JOFFROY Catherine	58;59
KHERKHACH Baya	27;29;70
LACOMBE Nicolas	50;53
LAMY Laurence	61
LEPERS Guillaume	7 à 10 ;13 ;36 ;37 ;46 ;53 ;54 ;66 ;67 ;70 ;74 ;75
MASSET Michel	44 ;46
MOGA Jean-Pierre	41 ;42 ;45 ;47 ;55 ;64 ;65 ;66 ;67 ;71,72
SALLES Marie-France	46 ;68 à 70;71
SUPPI Patricia	59
LATOUR Marie-Charlotte *Cabinet ENEIS*	19 à 22
LERBOUR Michel *Directeur général adjoint du Développement social*	25 à 27
LAOUANI Tarik *Conseiller Régional*	36
HAZOUARD Mathieu *Conseiller Régional délégué, en charge de l'Économie Numérique et du Très Haut Débit, Président de la SPL "Nouvelle-Aquitaine THD"*	39 à 41;
HUVÉ Philippe *Chargé de mission Restauration collective*	50 à 53 ; 54
CHAPOLARD Romain *(GAEC des Flots Blancs à Mézin, fabricant de yaourt bio).*	53 ; 54

SOMMAIRE

I - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

pages

1009 Schéma de l'autonomie 2016-2020 8

1010 Rapport d'étape du groupe de travail pour "une juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle" 25

1011 Règlement départemental d'aide sociale - Partie aide sociale à l'enfance 30

1012 Convention cadre pluriannuelle 2016-2019 relative aux relations entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et le Département de Lot-et-Garonne 30

II - COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT

2008 Infrastructures - Réseau routier 67

2009 Infrastructures - Travaux routiers réalisés en 2016
Rapport d'information 68

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, POLITIQUES CONTRACTUELLES

3010 Etats généraux du tourisme
Point d'information 48

3011 Contrat d'affermage Agropole
Rapport annuel du délégataire - Exercice 2015..... 48

3012-6005 Rapport annuel 2015 des représentants du Département aux conseils d'administration des sociétés d'économie mixtes locales dont il est actionnaire 49

3013 Dissolution du syndicat mixte pour l'aménagement du Pays d'Albret-Porte de Gascogne 49

3014 Institution interdépartementale Pôle Sud-Ouest
Marchés flottants
..... 49

3015 Extension du périmètre d'intervention de l'établissement public foncier d'état de Poitou-Charentes en Lot-et-Garonne 43

3016 Rapport annuel du délégataire haut débit 47SANSFIL - Exercice 2015 49

3017 Rapport sur le campus numérique 47 - La technopôle de la transition numérique en Lot-et-Garonne 33

3018 Politique d'aménagement numérique du territoire - généralisation de la montée en débit et déploiement du très haut débit..... 37

V - COMMISSION EDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES

5005-4004-7007 Programme sur la restauration collective scolaire "Du 47 dans nos assiettes"..... 50

VI - COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

6004 Le Département, acteur majeur d'une nouvelle dynamique partenariale en faveur de la culture 58

VII - COMMISSION AGRICULTURE, FORÊT ET ENVIRONNEMENT

7006 Délégation de service public en matière de santé animale et d'hygiène alimentaire
Présentation du rapport d'activité 2015 (01.01.2015 au 31.12.2015) des Laboratoires des Pyrénées et des Landes
..... 56

VIII - COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

8016 Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil départemental du 31 mars, 20 juin et 21 octobre 2016 17

8017 Subvention d'équilibre 2016 à l'Amicale des Conseillers départementaux et anciens conseillers généraux
Demande de subvention complémentaire 72

8018 Tableau des effectifs au 1er août 2016 72

IX - COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

9019 Exécution du Budget primitif 2017 avant le vote du budget..... 73

9020 Pertes sur créances irrécouvrables - Provisions..... 73

9021 Modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux 73

9022 Rapport sur les travaux de la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2015 73

9023 Décision modificative n°2 2016 : Budget principal et budget annexe du Foyer départemental de l'Enfance Balade 74

MOTIONS

Motion n° 1 relative aux zones soumises à contraintes naturelles..... 74

Motion n° 2 relative aux dispositions du projet de loi de finances 2017 ayant un impact sur les finances des départements 74

Motion n° 3 relative à l'accueil de migrants en Lot-et-Garonne 75

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

SÉANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2016

La séance est ouverte à 9 heures 50 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, assisté de M. Jacques ANGLADE, Directeur général des services.

Étaient présents : MM. BARRAL Bernard, BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, Mme BONFANTI-DOSSAT Christine, M. BORDERIE Jacques, Mme BORDERIE Sophie, M. BORIE Daniel, Mme BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi , COSTES Pierre, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, LABIT Marie, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, MERLY Alain, MOGA Jean-Pierre, Mmes PAILLARES Marylène, SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

Absents excusés : ***Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (a donné pouvoir à M. BOCQUET),***
M. GIRARDI Raymond (a donné pouvoir à Mme VIDAL).
Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M. COSTES)

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers collègues et chers internautes, conformément au règlement intérieur, il m'appartient de désigner un secrétaire de séance et de faire approuver les procès-verbaux de la réunion du Conseil départemental consacré au budget primitif 2016, de la réunion relative à la décision modificative n°1 de 2016 et de la séance du 21 octobre 2016.

Je propose de désigner Hélène Vidal comme secrétaire de séance ; elle est notre plus jeune Conseillère départementale présente.

RAPPORT N° 8016

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 MARS, DU 20 JUIN ET DU 21 OCTOBRE 2016

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT

VOTE : Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Je demande aux présidents de groupe de transmettre au secrétariat leurs éventuels projets de motion, et je vous informe que le groupe de la majorité départementale dépose, par l'intermédiaire de Marcel Calmette, une motion relative à la révision des zones défavorisées simples, sujet extrêmement important pour l'agriculture départementale, dont nous aurons l'occasion de débattre cet après-midi.

Je veux également, en introduction de notre session, saluer et féliciter les équipes nouvellement élues à la tête des Chambres consulaires : la Chambre des métiers et de l'artisanat et la Chambre de commerce et d'industrie territoriale. Depuis 2008, nous avons instauré avec elles une relation de confiance qui a permis de développer des partenariats constructifs et innovants au service du développement local. Ce partenariat est exceptionnel, car il est à la fois efficace et convivial.

Mes chers Collègues, le 28 octobre dernier notre ancien collègue Jean-Claude Boyer est décédé. Élu de Port-Sainte-Marie pendant 43 ans, Conseiller général entre 1988 et 2008, ancien président de la commission Agriculture, ancien président du CDT, du SMAD et du conservatoire végétal régional de Montesquieu, il était encore président de l'ACMG. Il était de la génération de Guy Saint-Martin et, avec lui, il a contribué à dynamiser la filière fruits et légumes de notre département.

Il y a moins d'une semaine, c'est Jean Laraignou, Maire de Mézin entre 1983 et 2008 et Conseiller général de 1992 à 2004, qui nous quittait. Jean Laraignou fut le créateur en son temps de l'association pour le Souvenir du Président Armand Fallières et Président d'Habitalys.

En mémoire de nos regrettés collègues, je vous invite à observer une minute de silence.

(Minute de silence)

Mes chers Collègues, cette session s'inscrit dans un contexte international, vous le savez tous, de plus en plus tourmenté : exacerbation des conflits au Proche-Orient, terrorisme, crise des réfugiés, pression migratoire sur l'Europe, tous ces phénomènes contribuent à inquiéter nos concitoyens et à créer un climat de tension, parfois d'exaspération.

Les conséquences de la crise économique et sociale et l'approfondissement des inégalités contribuent à tendre les relations sociales et à alimenter les extrémismes et les nationalismes. Les scores de l'extrême droite à l'élection présidentielle autrichienne, l'arrivée de gouvernements extrémistes en Pologne et en Hongrie, le choix du Royaume-Uni de s'offrir une destinée différente de celle de l'Europe continentale et la toute récente élection d'un milliardaire ultra-conservateur à la tête de la première puissance économique et militaire mondiale en constituent les dernières expressions.

« Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres » écrivait Antonio Gramsci dans les années 30. À elle seule, cette analyse d'une confondante modernité résume bien le climat politique actuel. Elle fait écho aux périls naissants en ce début du 21e siècle.

Mes chers Collègues, en Lot-et-Garonne, nous ne sommes pas dans une tour d'ivoire à l'abri des soubresauts du monde contemporain, bien au contraire. Nous sommes les acteurs de notre propre destinée. Les bouleversements profonds que traverse notre société nous démontrent que le combat que j'ai mené au Parlement, avec quelques collègues, pour conforter le Département dans l'espace rural était juste et légitime. En effet, le Département reste un point de repère important dans ce monde en mutation.

L'année qui s'achève fut une année difficile, comme le sont toutes les périodes de transition. Mais nous touchons au but. Désormais, et c'est irréversible, le Conseil départemental s'est glissé dans les habits de la loi NOTRe. Grâce au partenariat étroit avec la Région, nous nous donnons les moyens de redonner du sens à l'action départementale et, par là même, à tous nos concitoyens qui en ont besoin.

Tout le monde réclamait la clarification des compétences entre les différents niveaux de collectivité. Nous l'avons réalisée. Certes, il est difficile de réajuster nos interventions ; il est douloureux d'en abandonner certaines pour mieux exercer les autres. En un mot, se réinventer n'est jamais chose facile. Mais ce challenge, nous le relevons malgré un contexte financier particulièrement difficile.

Les défis que nous devons affronter au quotidien constituent une formidable opportunité pour écrire ce que sera le Conseil départemental de 2025.

Dans ce contexte, je regrette que l'ADF (l'Assemblée des Départements de France) ait préféré s'arc-bouter sur des positions idéologiques plutôt que d'accepter la main tendue par le Gouvernement pour la première fois depuis 12 ans. Je l'ai souvent affirmé devant cette Assemblée : la recentralisation du financement du RSA est une priorité. Par la faute du président de l'ADF, qui a préféré rompre les négociations nationales, nous venons de manquer une occasion historique qui risque de ne pas se représenter de sitôt. Pour moi, c'est un immense gâchis, qui nous fait perdre beaucoup de temps dans la construction du Conseil départemental de demain.

Heureusement, l'année 2016 nous a permis d'engager puis d'approfondir les négociations avec la Région pour organiser les transferts de compétences issus de la loi NOTRe. Deux réunions de la conférence territoriale de l'action publique et de nombreuses réunions de travail thématiques ont permis d'aboutir à un projet de schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, qui correspond globalement à nos attentes. En effet, il permet par sa souplesse de s'adapter aux spécificités territoriales, notamment dans le domaine agricole. Dans ce domaine, l'application de la loi NOTRe a fait naître des difficultés que nous sommes en passe de régler. Cette question a été au cœur de mes échanges avec le président Alain Rousset, car l'agriculture représente un pan essentiel de notre économie départementale, pour ne pas dire de notre ADN lot-et-garonnais. Il nous faut désormais apporter les bonnes réponses à la profession agricole.

Certains sujets tardent à être tranchés, à l'exemple du financement des groupements de défense sanitaire. Je proposerai, dans les tout prochains jours, à mes homologues de la Nouvelle-Aquitaine une initiative collective pour assurer la pérennité des financements des prophylaxies animales, que nous assumions jusqu'alors. Sur ce sujet comme sur les autres, nous devons construire un accompagnement juste, cohérent et conforme à l'esprit de la loi et de la convention Département/Région qui en découle.

Concernant les négociations sur le devenir des transports scolaires et interurbains, nous savons désormais de manière certaine que l'hypothèse de la subdélégation, un temps évoquée et espérée, est juridiquement inenvisageable. La compétence « transport scolaire » sera donc intégralement assurée par la Région pour la rentrée de septembre 2017. Les modalités techniques et financières de ce transfert sont en voie d'aboutissement.

Mes chers Collègues, dans quelques instants, Christian Dézalos nous présentera les aspects financiers de cette décision modificative. Je ne m'attarderai pas sur ce point dans la mesure où les équilibres financiers votés lors du budget primitif sont parfaitement respectés.

En revanche, cette session est riche de dossiers majeurs qui préfigurent le Lot-et-Garonne de 2025 : un département que nous voulons solidaire, innovant et dynamique dans tous les champs de nos interventions. Malgré la difficulté des temps, notre collectivité investit, innove, prépare l'avenir. Et ce n'est pas une formule de style. Les dossiers présentés lors de cette session en sont l'expression concrète.

À l'occasion de cette session, il vous sera proposé d'adopter le schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Dans le cadre de notre compétence « solidarité sociale », cette feuille de route sera un acte clé dans la construction de la politique de développement social que nous voulons mettre en œuvre. Vous le savez, le Département a été désigné

comme chef de file en matière de politique gérontologique lors de l'acte II de la décentralisation. La loi de février 2005 a également conforté son action en faveur des personnes en situation de handicap. Or, l'âge ou le handicap confronte la personne à des préoccupations et des besoins sensiblement analogues. De ce constat est né un double impératif. D'une part, il est indispensable d'appréhender la perte d'autonomie dans sa globalité. D'autre part, la personne doit être accompagnée de manière adaptée à tous les âges de sa vie. En élaborant ce schéma pour l'autonomie, le Département atteint ces deux objectifs majeurs du développement social. Sophie Borderie nous présentera en détail les 13 actions de ce schéma qui permettra – et je m'en réjouis – de faire mieux avec moins dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons. Je veux saluer le travail remarquable mené par la commission du développement social, de l'insertion et de l'habitat sur ce dossier. Tous les partenaires du territoire ont été consultés et associés pour définir la nouvelle gouvernance de l'autonomie en Lot-et-Garonne. Ce nouveau schéma va considérablement moderniser la prise en charge de la dépendance tout en développant la transversalité de nos politiques sociales.

La recherche d'efficacité dans nos politiques est une nécessité absolue dans une période de raréfaction des deniers publics ; nous en sommes tous convaincus. Le rapport d'étape du groupe de travail pour « une juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle », présidé par Pierre Costes, s'inscrit parfaitement dans cette démarche. Ce travail répond à deux exigences fondamentales. Exigence philosophique tout d'abord, à l'heure où les prestations d'aide sociale font l'objet d'une défiance croissante de la part de l'opinion publique. Il convient donc d'affirmer une gestion toujours plus rigoureuse du Département dans l'attribution des prestations sociales. Exigence de justice, d'autre part, en assurant l'équité de traitement de l'ensemble des demandes d'aide dans le respect du droit.

Département plus solidaire donc, mais aussi Département plus innovant. Innover, c'est préparer l'avenir, c'est anticiper. Pour illustrer cette volonté, je citerai quatre dossiers que nous aurons à examiner aujourd'hui et qui traduisent ce deuxième pilier de l'action départementale qu'est la solidarité territoriale.

Le premier dossier porte sur notre adhésion à l'établissement public foncier d'État de Poitou-Charentes. Je rappelle qu'un établissement public foncier a pour mission d'assister les collectivités dans leurs acquisitions foncières et immobilières. C'est un outil d'aménagement du territoire qui doit notamment permettre de relever le défi de redynamisation des centres-bourgs. L'EPF apporte aussi aux collectivités une ingénierie d'appui à l'action foncière. Pourquoi un tel outil est-il susceptible de nous intéresser en Lot-et-Garonne ? D'une manière générale, la maîtrise foncière est majeure pour satisfaire les besoins en logements et en équipements publics ; elle est précieuse pour anticiper les modes de développement urbain et lutter contre le mitage de l'habitat dans l'espace rural ; elle est nécessaire, enfin, pour développer le tissu des entreprises et lutter contre la déprise économique qui frappe nos territoires en mutation. Notre adhésion à un établissement public foncier de taille critique va donc dans le sens de l'histoire, et je suis convaincu que nous devons nous saisir de cet outil. Je remercie Jacques Bilirit de porter ce dossier.

Le second dossier est celui du campus numérique. Nous voulons faire de ce projet la technopole de la transition numérique au cœur du Sud-Ouest. C'est ambitieux, mais c'est réaliste. Ce projet est le résultat d'un travail de fond, d'une volonté politique de créer un écosystème favorable au développement du numérique en regroupant et en fédérant tous les acteurs concernés en Lot-et-Garonne. Ce processus a consisté à accueillir tout d'abord l'organisme de formation, In'Tech Info, dans les locaux de l'ESPÉ (École supérieure du professorat et de l'éducation), d'inciter ensuite les acteurs de la filière numérique à se regrouper dans un cluster (INOO) et à travailler avec la Chambre de commerce et d'industrie et l'association ETIC 47, qui regroupe la quasi-totalité des acteurs informatiques et numériques du département.

Dès que nous avons appris que l'ESPÉ, l'ancienne école normale, quitterait ses locaux

agenais dont nous sommes propriétaires, nous avons développé l'idée de dédier entièrement cet espace (pour rappel, 8 000 m² de plancher disponible) aux usages numériques. Aujourd'hui, le pré-projet fait l'objet d'un consensus entre les partenaires institutionnels et les acteurs socio-économiques de la filière numérique. Ce campus numérique a vocation à devenir une technopole de la transition numérique sur le modèle de ce que fut l'Agropole, il y a 25 ans. Nous devons donc le concevoir comme un écosystème dont le cœur du réacteur est constitué par la formation aux métiers du numérique. Comme sur l'Agropole, ce campus sera doté d'un centre de recherche développement, d'une couveuse et d'une pépinière d'entreprises et d'espaces dédiés au co-working.

Un concours national de la création de start-up numériques pourra y être développé sur le modèle du concours initié par le cluster INOO (« La start-up est dans le pré ») et sur le modèle de notre concours national de la création d'entreprises agroalimentaires, qui est porté par l'Agropole. Les cibles sont à la fois les jeunes en formation, les entreprises en création et en développement, mais aussi les collectivités et le grand public.

Le partenariat avec les trois communautés d'agglomération et, demain, avec toutes les communautés de communes du département, permettra de développer les usages numériques et de diffuser l'économie numérique sur les territoires. Il s'agit bien d'un projet à vocation départementale. L'initiative du campus numérique reflète bien ce que doit être le Conseil départemental de 2025 : c'est un catalyseur de projets, un fédérateur des acteurs et des énergies, une collectivité plus agile pour stimuler tout ce qui nous tire vers le haut.

Nous aurons tout à l'heure le plaisir d'accueillir Mathieu Hazouard, Conseiller régional délégué au Très Haut Débit et président de la SPL (société publique locale) Aquitaine THD, qui viendra témoigner de l'exemplarité du partenariat que nous avons noué avec la Région dans le domaine du très haut débit. C'est un grand dossier stratégique dans lequel le Lot-et-Garonne est une collectivité active. Pour doter notre département en fibre optique dans les dix ans à venir, nous avons mobilisé des financements exceptionnels qui nous permettront de réaliser 130 millions d'euros d'investissements (13 millions d'euros par an), avec un engagement départemental annuel de moins de 3 millions d'euros.

Enfin, je veux évoquer le programme de restauration collective scolaire « Du 47 dans nos assiettes ». Il répond aux trois enjeux essentiels que sont l'éducation à une alimentation saine, de qualité et d'origine locale ; la création d'une véritable économie circulaire, qui favorise la consommation des produits de notre terroir ; et le développement local en étendant, à terme, ce programme à d'autres lieux de restauration collective (les écoles primaires, les maisons de retraite, tous les établissements sociaux éventuellement…). Je suis particulièrement fier que 9 000 enfants de nos collèges puissent bénéficier de cette belle action, qui profite également au tissu agricole et agroalimentaire local.

Mes chers Collègues, le menu est copieux aujourd'hui ; il est à la mesure de notre ambition pour le Département.

Je donne la parole à Christian Dézalos, qui va nous présenter la décision modificative et ensuite, le débat pourra s'engager.

M. DÉZALOS. – Merci, Monsieur le Président. Mes chers Collègues, avant de vous présenter dans le détail la décision modificative n°2, il vous est proposé, par rapport au document que vous avez reçu, de corriger de 40 000 € le budget annexe du foyer départemental de l'enfance de Balade. Le rapport de la DM2 vous sera remis vraisemblablement au cours de la séance, avec une balance équilibrée à 208 000 € en dépenses et en recettes de fonctionnement, au lieu des 168 000 € initialement inscrits. De ce fait, la contribution du budget principal à l'équilibre de ce budget est portée à 168 000 €, au lieu des 128 000 € initialement prévus. Ainsi, la collectivité affirme sa volonté de donner tous les moyens nécessaires pour faciliter l'accueil des jeunes, permettre à la direction d'assurer pleinement ses missions, et répondre à la situation de crise que connaît actuellement cette structure.

En mars dernier, chers Collègues, lors de la présentation du budget primitif 2016 de la collectivité, l'accent a été mis sur le fait que notre document budgétaire était à la fois maîtrisé et volontariste par les différentes politiques affichées, mais aussi contraint par le respect des règles de l'équilibre budgétaire et par le nouveau cadre institutionnel que le Président vient de rappeler. Cette contrainte budgétaire touche aujourd'hui une majorité de départements et concerne plus particulièrement les départements ruraux.

La dégradation structurelle des budgets départementaux se poursuit et leurs marges de manœuvre continuent de s'affaiblir en dépit des efforts de gestion déployés. Notre collectivité s'inscrit pleinement dans ce schéma. Elle continue en effet à répondre à la montée inexorable des dépenses de solidarité normées par l'État, tout en ayant ses ressources qui se réduisent notamment du fait de la réduction des dotations et compensations financières de l'État.

Nous devons donc rester très vigilants et respecter les lignes budgétaires votées en début d'année en limitant, autant que possible, les ajustements en cours d'exercice. C'est pourquoi cette dernière étape du cycle budgétaire que représente la DM2 est particulièrement contenue et se traduit par un nombre très réduit de modifications, avec un impact en volume inférieur à 1 % du budget. Ainsi, sont uniquement proposés 3,3 M€ de dépenses et de recettes sur la seule section de fonctionnement ; la section d'investissement n'enregistrant que des virements entre chapitres budgétaires dans le respect des ouvertures de crédits décidées en mars dernier.

Avec la DM2, le budget 2016 s'élève à 420,7 M€, dont 345,7 M€ de fonctionnement et 75 M€ pour les investissements.

À quoi correspondent plus précisément les 3,3 M€ de propositions nouvelles ? D'abord, à des dépenses sociales. Il s'agit, majoritairement, de la traduction budgétaire de l'impact de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, entrée en vigueur au 1er janvier 2016 – dépenses, au demeurant, intégralement compensées par l'État.

De plus, 1,3 M€ est autofinancé par des recettes supplémentaires et une moindre évolution de l'APA. 670 000 € correspondent au financement des actions de prévention de la perte d'autonomie.

À ces crédits s'ajoute un complément de 1,717 M€ sur le poste « frais de séjour en établissements médico-sociaux », dont : 1,151 M€ affecté aux maisons d'enfants à caractère social, en réponse à l'accueil des mineurs non accompagnés ; 438 000 € pour les adultes handicapés ; 168 000 € pour le foyer départemental de l'enfance Balade, comme je vous l'indiquais.

De plus, 191 000 € sont inscrits pour répondre à l'augmentation des dépenses de rémunération des assistants familiaux, et enfin 465 000 € viennent compléter les allocations allouées aux personnes en situation de handicap.

Parallèlement à toutes ces inscriptions, les allocations RSA sont réduites de 1,650 M€, consécutivement à une évolution plus modérée que prévu de cette dépense sur les premiers mois de l'année (réduction liée plus particulièrement à la baisse du nombre d'allocataires, d'après les derniers chiffres connus : il y avait, en juin 2015, 9 738 bénéficiaires ; un an après, en juin 2016, il y en a 9 499).

En ce qui concerne le second poste significatif de cette décision modificative, les dépenses de personnel évoluent de + 938 000 €. Malgré les efforts de maîtrise des effectifs, qui se sont traduits par une diminution de 27 postes entre le 1er janvier 2016 et le 30 septembre 2016, l'évolution de la masse salariale reste soumise à l'application des mesures Gouvernementales dont certaines ont eu un effet rétroactif. Ces dispositions alourdissent sensiblement la charge salariale du fait principalement :

▪ de l'attribution à un nombre supplémentaire de bénéficiaires de la NBI (la nouvelle bonification indiciaire), qui est liée à la modification de la carte des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, et cela se traduit par 120 000 € supplémentaires ;

▪ deuxièmement, de la progression du point d'indice à compter de juillet 2016, ce qui représente 130 000 € supplémentaires ;

• enfin, de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, soit + 630 000 € (dont le transfert « primes-points » et la redéfinition des grilles indiciaires).

Pour terminer sur les charges de fonctionnement, quelques menues dépenses représentent 364 000 M€ et se répartissent entre :

▪ les participations et contributions, d'un montant de 180 000 €, principalement au bénéfice du Syndicat départemental des collectivités irrigantes et du Syndicat mixte pour le développement économique du Néracais ;

▪ des subventions à hauteur de 332 000 € ;

▪ des charges à caractère général, pour 122 000 €, pour répondre essentiellement à une écriture comptable (avoir sur facture, recette d'un montant équivalent).

Concernant la section d'investissement, il faut signaler le maintien du volume de cette section, en privilégiant 1,9 M€ de nouvelles réinscriptions grâce au redéploiement de crédits, afin d'améliorer notre taux de consommation sur l'exercice. Le détail de l'ensemble de ces opérations sera évoqué au cours de cette séance.

Le financement de cette décision modificative est assuré par 3,3 M€ de nouvelles propositions. 3,4 M€ relèvent du secteur social et correspondent majoritairement, comme précédemment évoqué, à la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ceci à hauteur de 2,6 M€). La taxe d'aménagement est ajustée et produira un peu moins que ce qui était prévu : 300 000 € sont retirés. Enfin, 200 000 € sont inscrits en recettes diverses.

Voilà en résumé, chers Collègues, ce qui caractérise cette décision modificative. Comme vous le voyez, les écritures très peu nombreuses traduisent bien notre objectif de maîtrise budgétaire dans un contexte contraint et de plus en plus difficile. Je vous remercie pour votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, c'est le moment du débat. Qui souhaite intervenir ?

M. LEPERS. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues, j'aimerais comme vous, Président, tout d'abord saluer la mémoire de Jean-Claude Boyer et de Jean Laraignou. Vous avez rappelé le cursus de ces hommes. De jeunes élus comme nous sommes admiratifs et avons une pensée pour eux. Je souhaite également avoir une pensée pour les victimes des attentats du 13 novembre 2015. Ce funeste anniversaire a été commémoré il y a quelques jours. Je veux évidemment associer tous les élus du groupe à l'hommage que nous rendons aux victimes, aux blessés et à tous ceux dont la vie a basculé ce soir du 13 novembre 2015.

J'aimerais également débuter cette introduction par un autre sujet d'actualité : l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis. À l'instar de nombreux observateurs, j'estime que, dans la lignée du Brexit, cette élection doit une nouvelle fois nous donner à réfléchir sur notre propre démocratie et notre pratique du politique. Les électeurs britanniques et américains ont clairement

exprimé une colère, une défiance à l'égard de leurs responsables politiques. Certes, cette défiance n'est pas nouvelle, mais ce qui est nouveau c'est son ampleur, sa force désormais capable de renverser l'ordre établi.

Ne croyons pas que la France est à l'abri de tels événements. Ne croyons pas non plus que nous, élus, n'avons rien à voir avec cette évolution. Ces avertissements s'adressent aussi à nous, élus locaux et nationaux. Nous devons être à la hauteur des responsabilités qui nous sont confiées. Cela implique évidemment d'agir toujours dans l'intérêt général. Cela implique aussi l'intégrité et l'honnêteté dans nos paroles comme dans nos actes, pour que la politique ne soit plus l'exutoire de nos colères et de nos peurs.

Vous aurez sans doute une autre appréciation, Monsieur le Président, mais sachez que nous nous efforçons, avec mes collègues de l'opposition, d'être à la hauteur de nos responsabilités. Une opposition qui s'oppose, certes, mais qui se veut constructive et réaliste, comme vous aurez pu le constater au quotidien, dans le travail des commissions.

Alors oui, nous avons des désaccords, toujours les mêmes, et il faut que vous acceptiez que nous ayons des désaccords, parce que c'est cela aussi, la démocratie. Je les évoque succinctement.

Nous ne sommes pas d'accord avec votre gestion de la collectivité et avec le bilan que vous affichez. Vous mettez en avant vos ratios en termes de charges de personnel ; c'est le seul ratio que vous pouvez mettre en avant, parce que tous les autres sont problématiques. Nous investissons moins que la moyenne de la strate, et pourtant nous empruntons plus ; notre dette est plus élevée, et notre capacité d'autofinancement est moins bonne que la moyenne de la strate.

Nous ne sommes pas d'accord avec votre méthode, parce que vous revendiquez une méthode de concertation que, dans les faits, vous n'appliquez pas. L'exemple flagrant en est la révision des régimes d'aide. Nous vous avons proposé à plusieurs reprises de travailler ensemble sur la révision de ces régimes, mais vous avez fait cela dans votre coin, sans nous demander notre avis. C'est dommage, car sur la suppression de régimes aussi importants pour nos territoires que l'aide aux bâtiments communaux, l'aide à la voirie communale, l'aide à l'informatisation des écoles ou encore l'aide à l'encadrement des accueils de loisirs, nous aurions eu notre mot à dire.

Nous ne sommes pas d'accord, enfin, avec la réduction constante de l'investissement. Le Département est passé de 82 M€ en 2008 à 52 M€ en 2015. Pour la seule voirie départementale, la descente est vertigineuse : 40 M€ en 2008, moins de 16 M€ cette année. Vous nous direz que l'année 2008 était une année exceptionnelle : d'accord, mais avouez que la baisse est plutôt rude. Et elle continue en 2016 : -26 % au budget primitif, malgré l'engagement sur lequel nous nous étions accordés de ne pas toucher à l'investissement.

Voilà les principaux désaccords que nous avons. Ils sont connus ; je les ai simplement rappelés, inutile d'y revenir sinon pour alimenter les guerres picrocholines qui n'intéressent que nous. Aussi, je voudrais surtout m'attarder sur trois sujets qui ne sont pas, à mon sens, des sujets polémiques, mais qui intéressent directement l'avenir de notre collectivité et sa capacité à remplir ses missions au service de nos concitoyens.

Le premier sujet est l'avenir financier du Département. Vous connaissez tous notre situation financière, vous savez tous qu'au reste à charge des dépenses sociales, qui n'a cessé de progresser ces dernières années, s'est ajoutée la baisse des dotations de l'État. Or, en dépit de notre dénonciation unanime et de vos lamentations, Monsieur le Président, le Gouvernement continue d'affaiblir les finances des Départements. Suite à l'échec des négociations entre l'Association des Départements de France et le Gouvernement sur la renationalisation du RSA, celui-ci a décidé d'une hausse de 2 % de ce revenu au 1er septembre 2016, sans aucune concertation avec les Départements. Si augmenter les

minima sociaux est une bonne chose pour nos concitoyens les plus fragiles, c'est une nouvelle fois aux Départements de payer pour les décisions du Gouvernement, ce qui a fait dire à juste titre au président de l'ADF que le Gouvernement signait des chèques en bois avec le chéquier des Départements.

L'autre coup porté récemment aux finances des Départements se retrouve à l'article 14 du projet de loi de finances 2017. En 2016, le Gouvernement a décidé d'alléger la fiscalité locale des personnes à revenus modestes. L'État compensait financièrement ces allègements pour que la collectivité n'ait pas à en supporter le coût. Dans le projet de loi de finances, le Gouvernement supprime tout simplement ces compensations. Il choisit de baisser les impôts, et c'est aux collectivités de payer. Coût de l'opération : 500 millions de plus à la charge des collectivités. Cette manipulation a été dénoncée par toutes les associations d'élus. À ce titre, la seule réduction de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, prévue au même article, coûtera 200 millions d'euros aux seuls Départements. Tout cela s'ajoute aux 2,6 milliards de baisse de dotations, que devront encore supporter les collectivités en 2017.

Je l'ai déjà dit dans cet hémicycle, mais cette phrase n'a jamais été autant d'actualité : on voudrait tuer les Départements qu'on ne s'y prendrait pas autrement. C'est de la maltraitance envers les collectivités. Cette maltraitance doit être dénoncée ; c'est le sens de la motion que nous avons déposée en début de séance et que, je l'espère, vous approuverez. Monsieur le Président, nous aimerions vous entendre un peu plus sur ce projet de loi de finances, qui risque encore de nous enfoncer. Nous aimerions également connaître l'issue de votre entretien avec le Premier ministre et celle de votre demande, relayée dans la presse et adressée à l'État, d'une enveloppe de 20 millions d'euros. Les dispositions du projet de loi de finances que je viens d'évoquer nous laissent penser que vous n'avez pas été entendu.

J'en viens au second sujet que je souhaitais traiter dans mon intervention : les transferts de compétences entre les Départements et la Région. Les simples conseillers départementaux que nous sommes regardent avec circonspection ces transferts, parce que nous avons l'impression qu'un an après, rien n'est encore réglé, et que le flou est encore total.

Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, qui doit fixer les grandes lignes de l'action régionale et de notre coopération en matière économique, devrait être adopté courant décembre. Mais pendant ce temps, la Région n'a pas pris le relais du Département sur le terrain, et ce sont évidemment les entreprises et les porteurs de projets qui pâtissent actuellement de ce vide administratif ; et une fois le Schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII) adopté, il faudra aussi le temps de mettre en place les nouveaux régimes et les conventions entre la Région et le Département pour définir notre cadre d'intervention respectif. Que de temps perdu pour le développement économique du Lot-et-Garonne ! Il faudra donc que ce schéma soit adopté sans retard et que nous mettions très rapidement en place les nouveaux mécanismes qui permettront d'accompagner la création d'emplois et de richesses sur le territoire.

Enfin, le troisième sujet que je souhaite aborder et qui me semble lié aux deux premiers concerne la gestion des ressources humaines du Département. Monsieur le Président, nous sommes inquiets, parce que nous sommes de plus en plus informés et même, souvent, interpellés directement par des agents sur leurs conditions de travail. Conséquence directe des réductions de moyens et des retraits de compétences, certains services n'ont simplement plus de travail ; d'autres, au contraire, sont débordés, notamment dans le domaine de l'action sociale, cœur de compétence du Département. Ces déséquilibres au sein de l'administration départementale créent des tensions, des frustrations, voire des injustices et des inégalités. Ce sont ces sentiments qui nous reviennent souvent dans la bouche des agents ; des sentiments auxquels s'ajoutent des perspectives professionnelles brouillées par les interrogations sur les transferts de compétences comme sur l'avenir même de la collectivité.

L'autre aspect du problème est l'architecture de l'administration départementale. Nous l'avions évoquée précédemment, et cette préoccupation se vérifie : il y a trop de cadres dans notre collectivité. Cette multiplication des chefs et des sous-chefs est un facteur supplémentaire de tension pour les agents. Certains se mettent en arrêt maladie, d'autres nous parlent même de harcèlement moral. Je ne reviendrai pas sur la nature de ces nominations, qui nous semblent contestables, mais de nombreux témoignages nous viennent et font état d'un vrai problème en la matière. Vous nous direz sans doute que tout va bien, que vous n'avez pas de telles remontées, ou encore que ce sont des cas isolés. Mais de grâce, de faisons pas l'autruche sur ces questions !

À ce titre, le récent rapport annuel du médecin de prévention est éloquent : il a reçu plus de 200 agents pour des questions de mal-être au travail. 200 sur environ 1 200 : avouez qu'il y a un problème ! C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous demandons de faire réaliser un audit externe sur la gestion des ressources humaines du Département. Cela constitue une dépense supplémentaire, c'est vrai, mais cela aura au moins le mérite de nous éclairer sur la situation actuelle et donnera des pistes de changement.

Voilà, mes chers Collègues les sujets que je souhaitais aborder en introduction de cette session. Je ne reviendrai pas sur la décision modificative : il n'est question que d'ajustements qui ne modifient malheureusement en rien votre gestion de la collectivité. Je note simplement deux sujets qui nous intéressent et sur lesquels nous aurons certainement des débats, d'abord l'extension de l'EPF de Poitou-Charentes à la Nouvelle-Aquitaine. C'est un outil qui peut s'avérer très utile pour les collectivités du Lot-et-Garonne. Je sais que vous aviez poussé pour la création d'un EPFL au niveau départemental, mais la question fiscale pose problème, puisque cette extension aura pour conséquence la perception d'une nouvelle taxe. Je crois que nous sommes tous ici préoccupés par la fiscalité que supportent les Lot-et-Garonnais. Il faudra s'interroger sur l'opportunité d'augmenter cette fiscalité même si elle est d'un montant modique.

L'autre sujet est la création du campus numérique. Je note d'abord que nous avons appris ce projet dans la presse, avant la commission. Mais rassurez-vous, point de déception, car nous sommes habitués à cette fameuse méthode de concertation ! Notre intérêt pour le projet n'en est pas pour autant affecté, bien que la comparaison avec un projet comme l'Agropole nous paraisse disproportionnée. C'est en tout cas un équipement nécessaire au territoire, que l'on voit d'ailleurs se développer un peu partout en France. Néanmoins, nous avons de nombreuses questions sur ce projet, que nous poserons au moment de sa présentation. Parmi ces questions, il y aura celle de la place des entreprises et des collectivités dans ce projet, parce qu'il nous semble que les entreprises devraient être plus présentes, notamment dans la gouvernance de l'association qui gèrera l'équipement. Nous vous interrogerons également sur la coordination avec les entreprises et l'agglomération d'Agen.

J'en finis avec mon propos. Vous l'aurez compris, nous voulons avancer aujourd'hui avec des sujets importants, qui n'appellent pas de positionnement partisan, mais concernent directement l'avenir de notre collectivité. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. M. Delbrel.

M. DELBREL. – Président, chers Collègues permettez-nous à notre tour d'avoir une pensée, ce matin, pour les familles de Jean-Claude Boyer et Jean Laraignou et de saluer leur mémoire.

Il y a deux façons de voir les choses, dès lors que l'on situe dans la majorité et dans l'opposition. C'est un peu l'histoire du verre à moitié plein ou à moitié vide. Notre groupe, citoyen et dynamique à la fois, a opté, comme vous le savez, pour une position plutôt médiane – pas assez critique, trop consensuelle pour certains, trop ambigüe pour d'autres, mais qu'importe le regard des autres, pourvu que nous soyons droits dans nos bottes ! Nous le revendiquons. Nous l'assumons pleinement, même dans un esprit toujours constructif, également dans la transparence qui nous caractérise, n'en déplaise à certains mauvais coucheurs…

On connaît tous ici la situation financière des Départements en général, du nôtre en particulier : le poids croissant du volet social, les dotations de l'État qui se raréfient, des paquets de régimes d'aides supprimés à l'échelle lot-et-garonnaise, bref un manque vital d'oxygène, qui pourrait malheureusement bientôt sonner le glas de notre cher Conseil départemental. Dans mes songes les plus noirs, j'imagine déjà l'inscription gravée dans le marbre : « Ici gît notre cher Conseil départemental, mort par asphyxie financière ; sincères condoléances. » Un vrai cauchemar ! Non, nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas nous résoudre à cette mort annoncée. Il faut continuer à respirer, à vivre, à se battre. C'est notre parti pris aujourd'hui, avec Nathalie Bricard ; c'est notre façon de voir les choses – le verre à moitié vide. Oui, il y a toujours du positif dans le négatif.

Finalement, cette DM2, qui renferme en elle plein de sujets qui méritent forcément débat et interrogation, nous réconforte dans cette volonté de ne rien lâcher, d'accompagner au-delà des clivages politiques ceux qui veulent tout simplement avancer et lutter.

On pourrait disserter des heures sur le nouveau schéma départemental 2016-2020 pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ; d'autres le feront sans doute mieux que moi. Force est de reconnaître que la mutualisation des deux schémas sectoriels en un seul, un unique schéma, est une avancée certaine pour lutter avec force et fermeté, avec détermination et courage contre la fragmentation, le cloisonnement et l'isolement des publics. Cette forme d'équité et d'égalité ne peut que séduire les hommes que nous sommes. Ce qui nous ravit aussi, c'est la méthode d'élaboration dudit schéma, qui s'est inscrite dans une démarche volontairement participative, riche en concertations.

Restons dans la concertation. Je voudrais ici saluer l'activité du groupe de travail présidé par Pierre Costes « pour une juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle ». Pour être franc avec vous, j'étais plutôt dubitatif. Je me disais : « Encore une nouvelle usine à gaz, voire un vulgaire écran de fumée, pour encore nous enfumer… » Et ce quand bien même cette volonté de transparence émanait unanimement de la commission de refondation qui réunit, faut-il le rappeler, les trois groupes de notre Assemblée départementale et dont je suis le humble rapporteur. Dubitatif et circonspect, oui, je l'étais et, pour tout vous dire, aujourd'hui je ne le suis plus tout à fait, à la lecture de ce rapport et de la quinzaine de préconisations formulées. Le groupe de travail a bien travaillé, et nous nous demandons même, avec ma colistière, s'il ne serait pas souhaitable, au regard du contexte général, avant même d'attendre le rapport définitif prévu pour le premier semestre 2017, si certaines préconisations ne pourraient pas être applicables et appliquées dès demain, histoire de gagner du temps et un peu d'argent, ce qui est aussi le but du jeu – tel est le souhait de notre groupe « La Dynamique citoyenne ».

La chasse au gaspillage se propage également jusque dans nos assiettes, où qualité et gaspillage seront les maîtres mots de la future chaîne alimentaire de nos collèges. Notre restauration collective se doit d'être exemplaire : approvisionnement de proximité, circuits courts, produits bio issus de l'agriculture durable… La nouvelle campagne « Du 47 dans nos assiettes » s'inscrit dans ce sens, et l'on ne peut que s'en féliciter.

Comment ne pas se réjouir également de la politique d'aménagement numérique de notre territoire, de la généralisation de la montée en débit et du déploiement du très haut débit, quand bien même cela ne va jamais assez vite (c'est le Maire de Pont-du-Casse qui vous parle) ? Le numérique, c'est fantastique. L'implantation d'un vrai campus informatique sur le territoire agenais est une excellente nouvelle. C'est un tremplin pour les entreprises de demain. Pour avoir lu la presse, je sais que le lieu fait débat, mais ce différend politico-économique ne doit pas occulter ce signal fort envoyé aux générations futures. Ce campus numérique est un défi fantastique pour nous tous, comme l'extension de l'ENAP l'est : un combat dans lequel le Conseil départemental et l'agglomération d'Agen avancent main dans la main.

Pour finir, je dirai un mot sur l'aspect financier de cette DM2. Cette décision modificative concerne pour partie le budget du foyer départemental de l'enfance, plus connu sous le nom de Balade. Géré par le Conseil départemental, ce foyer ouvert est situé sur la commune de Pont-du-Causse, dont vous connaissez tous le Maire. Balade a malheureusement fait la une des journaux, à la fin octobre, après une nuit de folie dans les bâtiments communaux et les artères cassipontines. Une partie de notre mobilier urbain n'y a pas survécu. Si aujourd'hui je vous parle de ces incidents regrettables, imputables à des jeunes du foyer, c'est aussi pour vous sensibiliser à cette problématique sociétale. J'ai passé alors un très mauvais week-end, comme je ne souhaite à personne ici d'en vivre, avec en point d'orgue l'évacuation pittoresque des jeunes par les forces de l'ordre vers la Candélie le dimanche soir. Il faut le voir pour le croire. C'est du vécu et, je vous le dis, je m'en serais volontiers passé. Ce soir-là, ce week-end-là, j'ai trouvé un personnel en grande souffrance, résigné, impuissant, écœuré. J'ai noté aussi de vrais dysfonctionnements entre la structure, les forces de l'ordre et les organismes hospitaliers (la liste est longue). Loin de moi l'idée de stigmatiser ce foyer, qui ne doit pas devenir la poubelle des autres centres. En clair, les jeunes que les autres ne veulent plus sont accueillis chez nous. « Bienvenue à Pont-du-Casse ! » Oui, Balade fait partie du paysage cassipontin. Ce foyer de l'enfance est une chance pour ces enfants et pour notre commune, j'en suis convaincu. Il ne doit pas devenir un boulet. Sachez que j'ai personnellement, en tant que Maire et Conseiller départemental du canton Agen 1, porté plainte contre ces cinq adolescents, mais aussi contre le foyer Balade. En touchant l'institution, je voulais provoquer un vrai électrochoc, pour faire bouger les lignes. Et je peux vous dire qu'elles ont déjà bougé et qu'elles vont encore bouger.

Sous mon impulsion et avec l'aide précieuse du Conseil départemental, une réunion de crise s'est d'ailleurs tenue en préfecture 48 heures après les faits, en présence de toutes les composantes : préfecture, parquet, gendarmerie, ARS, Balade, Conseil départemental et la Ville. On sent une volonté commune d'explorer de nouvelles pistes, de mettre en place de nouvelles passerelles, avec la Candélie par exemple, mais aussi d'autres organismes. La semaine dernière au foyer s'est tenu un conseil de surveillance très enrichissant, animé par Sophie Borderie, Christine Gonzato-Roques et Michel Lerbour. Cet après-midi, la procureure de la République et les juges pour enfant se rendront au foyer. La semaine prochaine, avec Jacques Anglade, nous rencontrerons une nouvelle fois François Cuesta, le directeur de la Candélie. Oui, les lignes bougent. Je le disais en préambule : il y a toujours du positif dans le négatif, toujours.

Sachez que ce foyer départemental accueille aussi des mineurs non accompagnés, anciennement appelés MIE (mineurs isolés étrangers), qui arrivent d'Afrique, du Pakistan, de Syrie, de territoires en crise et en guerre. Un amalgame avait été fait après les incidents ; je le déplore. Ils n'y sont absolument pour rien. Leur intégration, notamment dans la ville, se passe parfaitement bien auprès des entreprises cassipontines et de la collectivité ; je tenais à le souligner. Merci de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Jacques Bilirit a demandé la parole.

M. BILIRIT. – Merci, Monsieur le Président. Mes chers Collègues tout d'abord nous avons une pensée pour MM. Boyer et Laraignou suite à leur décès et nous envoyons à leurs familles nos sincères condoléances.

Quand je regarde la DM2, je remarque, comme l'a signalé tout à l'heure Christian Dézalos, qu'en fait la partie relative à cette décision modificative représente moins de 1 % du budget. En revanche, cette session présente beaucoup de projets importants, autour du numérique avec le campus, autour du déploiement du haut débit et du très haut débit, avec le schéma de l'autonomie, « le 47 dans nos assiettes », l'adhésion à l'EPF, toute une série de dossiers qui vont engager le Département pour son avenir et son développement.

J'écoutais M. Lepers avec beaucoup d'attention, mais je n'ai pas forcément retrouvé ces éléments. Cependant, je tiens à souligner la constance dont il fait preuve depuis qu'il nous a rejoints dans l'assemblée départementale en mars 2015. Chacune de ses interventions nous ramène à la

précédente à chacune de nos plénières. S'il n'est pas rare de voir des responsables politiques défendre au fil de leur parcours tout et son contraire, ce n'est pas le cas de M. Lepers, qui est très constant, voire qui raconte à peu près la même chose à chaque session.

Je pense qu'on ne peut pas regarder cette session simplement avec une approche quantitative, même si les aspects budgétaires sont forcément des contraintes pour nous. Nous ne pouvons pas faire l'impasse sur les missions de notre institution, de ses agents et de son assemblée délibérante. On ne peut pas oublier que notre mission première est d'écrire l'histoire de ce Département et d'imaginer son avenir, même s'il faut regarder la réalité bien en face et ne pas ignorer les nuages noirs au-dessus de nous. Cela ne dépend pas seulement du niveau de la section d'investissement ou du fonctionnement. Pour moi, le projet de campus numérique, qui fait l'objet d'un rapport sur lequel nous devrons nous prononcer aujourd'hui, est un parfait exemple. Dans ce site chargé d'histoire où des générations d'instituteurs puis de professeurs ont été formées à l'enseignement, nous allons écrire une nouvelle page de l'histoire du Lot-et-Garonne. En portant ce dossier, le Département est aujourd'hui en train d'inventer de nouveaux outils pour son développement futur. Le numérique est un secteur qui dispose d'un fort potentiel de croissance sur le plan économique et donc en matière d'emploi. Ce projet de campus, qui s'articulera autour d'une offre de formation, d'un centre de recherche et d'une pépinière d'entreprises, sera demain un nouveau vecteur d'attractivité et de dynamisme pour le Lot-et-Garonne. Je ne rentre pas maintenant dans le détail de ce projet puisque nous le ferons tout à l'heure lors de l'examen des rapports, mais je souhaite démontrer à travers cet exemple que les bonnes idées ne naissent pas avec des millions d'euros, mais par un travail de qualité avec l'ensemble des acteurs du territoire. Je pense que les entreprises numériques, qu'il faudrait interroger, Monsieur Lepers, vous diront combien elles sont associées à ce projet, combien elles y ont été présentes et moteurs, puisque tout est fait avec elles et pour elles.

Quelles que soient nos capacités financières, nous pouvons être utiles à notre territoire. C'est une question de travail, de méthode, d'état d'esprit, de volonté, d'ambition, de convictions, et non une question simplement budgétaire. Lorsque nous rassemblons l'ensemble des acteurs du numérique autour de ce projet fédérateur, la question qui se pose en premier lieu n'est pas celle des crédits de paiement, mais bien de la manière d'imaginer l'avenir de notre Département. Je pourrais prendre d'autres exemples : le déploiement du haut débit en est un, le « 47 dans nos assiettes » en est un autre. Notre majorité travaille et construit pas à pas l'avenir du Département en portant ces projets. Je pourrais aussi parler de Center Parcs et de l'écopôle de Damazan, pour lequel nous travaillons avec la communauté de communes du Confluent. Nous travaillons avec le souci permanent que le Département demeure une collectivité de proximité, utile à tous. Les Lot-et-Garonnais pour qui nous travaillons et qui nous ont renouvelé leur confiance en 2011 et en 2015 semblent l'avoir parfaitement compris. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Merci.

M. LEPERS. – Excusez-moi, Monsieur le Président, c'est par rapport à l'intervention de M. Bilirit sur ma « constance ». Parfois, j'ai l'impression qu'on ne m'écoute pas tout au long de mon discours, ce qui est dommage. Quand je parle d'inquiétude face au transfert de compétences, oui je reste constant dans mes discours, et je suis sûr que beaucoup de personnes dans cet hémicycle, qu'elles soient de droite ou de gauche, se posent des questions sur ce transfert et sur l'absence de la Région dans certains domaines. Donc oui, je reste constant. Sur la situation financière, je ne pense pas qu'il y ait un problème d'opinion partisane ; nous sommes inquiets et nous n'avons pas de réponse sur certaines négociations actuelles avec le Gouvernement, et sur des tentatives de demande relayées dans la presse. Donc oui, je reste constant, car je reste inquiet, sans esprit partisan. On ne peut pas dire que je reste constant sur un autre domaine, parce que nous avons été alertés récemment : c'est sur la partie des ressources humaines. Je ne comprends pas tellement ces remarques sur la constance, puisqu'ensuite je vous ai dit que sur des projets importants, comme le campus numérique, je relevais quelque chose de très positif. Par constance, vous vouliez peut-être dire que je suis constructif.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Chollet, rapidement s'il vous plaît.

M. CHOLLET. – Puisqu'on est dans des considérations générales, je voulais dire, sur la DM2, que comme le volume financier reste très modeste (3,3 M€ en section de fonctionnement), il faut se focaliser sur deux ou trois points essentiels. Vous avez bien compris que l'ajustement de la dépense de RSA est intéressant, puisque cela représente -1,6 M€. La contrepartie est que, dans le vécu, beaucoup de citoyens ne veulent pas aller chercher le RSA, comme les services sociaux le savent très bien. En effet, à cause de la complexité du processus, mais aussi par dignité, beaucoup de personnes en état de pauvreté ne demandent pas le RSA. Pour rappel, 9 millions de Français sont sous le seuil de pauvreté, fixé à 1 008 €. De l'autre côté, le Gouvernement nous demande de nous occuper des mineurs étrangers isolés. Bien sûr, nous allons le faire, mais quel est le coût ? Cela coûte 1,3 M€. Ensuite, il ne faut pas s'étonner qu'entre nos citoyens qui ne veulent pas aller rechercher le RSA et, de l'autre côté, l'imposition de la charge des mineurs isolés, les courants extrémistes prolifèrent. C'est aussi cela, la réalité politique de l'analyse financière.

En plus de cela, quand vous êtes contraints au sein du paquebot départemental, notamment sur les charges de personnel, et que vous vous heurtez à des lourdeurs pour freiner la machine, et que vous êtes obligés d'inscrire 938 000 € supplémentaires sur ces charges de personnel, l'histoire générale dépend vraiment des relations avec l'État. Nous sommes impatients de vous écouter sur le sujet, Monsieur le Président. L'État vous malmène. Je sais bien que l'État est dans une situation difficile parce qu'il est très endetté. Mais il va falloir être clair, car vous n'allez pas signer les chèques que l'État ne peut pas endosser. Entre tout ce qu'a dit fort justement Guillaume Lepers – l'augmentation du RSA de 2 %, l'allègement de la fiscalité des personnes à revenus modestes (représentant un manque de 500 M€ pour les collectivités locales), la baisse de 2,6 milliards d'euros de dotations –, la question est : comment peut-on survivre ?

Ainsi, vous êtes contraints par un paquebot qui est lourd à freiner, et vous faites face à un État qui n'aide pas les Départements et qui met sur le président de l'ADF des responsabilités qui sont en fait les siennes. De l'autre côté, comme nous sommes dans une situation de pauvreté qui est catastrophique, les courants extrémistes malheureusement se renforcent, et cela m'inquiète beaucoup.

M. le PRÉSIDENT. – Merci. Je vais répondre rapidement et nous allons passer à l'examen des dossiers, parce qu'ils sont nombreux et passionnants pour la plupart. Comme Jacques Bilirit l'a dit, j'ai le sentiment que vous prononcez le même discours à chaque fois, comme une litanie, avec les mêmes remarques et les mêmes critiques. Je vous accorde que vous formulez quelques propositions. Vous nous faites part de désaccords, mais c'est normal. Il faudra peut-être approfondir un peu le travail pour qu'il y ait un peu plus de fond dans ces désaccords. Les critiques sur la gestion et le bilan sont des mots ; de même sur les ratios qui ne seraient pas bons. La méthode de concertation qui ne serait pas appliquée, voilà quelque chose que je ne peux pas vous laisser dire.

Si dans ce département nous avançons sur des projets aussi importants, comme le cluster numérique qui en est un exemple parfait, c'est parce que nous nous sommes concertés très en amont avec les acteurs concernés. Nous avons d'abord essayé de saisir l'opportunité d'avoir un organisme de formation qui, demain, si les choses se passent bien, nous amènera une école d'ingénieurs. Les projections de fréquentation à cinq ans tablent sur un millier d'élèves, qui seraient accueillis dans cette école en plein centre d'Agen et qui seraient le cœur de réacteur de ce campus numérique que nous imaginons. S'il peut se faire, c'est parce que l'ESPÉ se libère et que vient s'y installer un centre de formation de bon niveau, mais aussi parce que nous avons fédéré les acteurs de l'économie numérique ici, en Lot-et-Garonne, et que nous leur avons proposé de créer un cluster. Ils ont pris la balle au bond et font un excellent travail. De plus, nous avons travaillé avec la Chambre de commerce et d'industrie, qui est dynamique et porte des projets dans ce domaine. Nous avons également travaillé avec la Chambre des métiers et le cluster INOO pour monter ce dossier. Mais nous ne nous sommes pas limités à cela : dans un premier temps, nous avons souhaité associer les communautés d'agglomération, parce

qu'elles-mêmes portent des projets numériques et que le fait de les associer dans ce projet départemental devrait, par les complémentarités, permettre de développer ces territoires. Dans le cadre de la compétence récente relative aux usages numériques, nous avons la faculté d'élaborer un schéma de ces usages sur le Département. Nous essaierons aussi d'associer les communautés de communes plus rurales, qui sont moins axées sur ce domaine.

C'est un dossier extrêmement important, qui va de pair avec le déploiement de la fibre optique dans ce Département, qui est en avance sur le sujet, du moins qui a réussi à obtenir et mettre en place des financements. Les marchés sont lancés pour déployer la fibre optique dès l'an prochain. Le déploiement de la fibre numérique est un enjeu important, mais aujourd'hui l'important est non pas d'avoir la fibre, mais du haut débit. Le challenge que nous nous sommes lancé en Lot-et-Garonne de pouvoir offrir du haut débit à quasiment tous les habitants est en train d'être gagné avec le déploiement du Wi-Fi haut débit. J'en parle en connaissance de cause puisque je suis abonné à ce service et que je constate tous les jours qu'il fonctionne d'une manière extraordinaire.

Donc, Monsieur Lepers, la volonté de concertation est manifeste sur tous les dossiers, tous les jours, sur le terrain. Jacques Bilirit pourra vous dire qu'à travers les états généraux du tourisme il associe tous les acteurs. Nous avons toujours fonctionné ainsi, et c'est pour cela d'ailleurs que nous avons une aussi bonne relation avec les chambres consulaires, ce qui n'a pas toujours été le cas avant cette majorité.

Les critiques sur les aides aux communes sont faciles. Vous auriez aimé être un peu plus associés. Je crois que nous en avons discuté en commission de refondation, et vous ne nous avez pas apporté de réponses. Nous n'avons peut-être pas travaillé dans le détail avec l'ensemble des conseillers départementaux, mais il est très difficile de le faire. De grâce, je vous demanderai d'éviter les pétitions de principe et les positions politiciennes, parce qu'il est facile de nous critiquer quand nous réduisons certains régimes tout en occultant le fait que si nous réduisons nos soutiens aux communes dans certains domaines, nous déployons des fonds extrêmement importants pour équiper ces communes en très haut débit et en haut débit, par exemple.

Je voudrais relayer ici une critique que j'ai lue dans la presse, d'un Maire que je connais bien : le Maire de Lauzun, qui s'est plaint parce que nous avons effectivement abandonné le régime d'aide à l'informatisation des écoles, qui est un petit régime d'aide qui permet d'avoir 2 500 € sur une dépense de 5 000 €. Dans le même temps où il critiquait dans la presse l'abandon de cette aide, le Département attribuait à ce Maire 183 000 € pour refaire son aménagement de bourg. Je crois qu'il faut avoir de la mesure. J'en parle d'autant mieux que c'est un ami et que j'ai pu lui dire de vive voix ce que je vous dis aujourd'hui.

Sur le fait que l'État continue d'affaiblir les finances des Départements, je crois que nous sommes tous d'accord sur cette réalité. Mais de grâce, pas de démagogie sur ce sujet. Ce que je vois dans les programmes de vos candidats à la primaire ne nous donne pas beaucoup d'espoir dans ce domaine. Quand je regarde le fond des dossiers, j'ai plutôt l'impression que les programmes sont de nature à susciter des inquiétudes fortes. Cela étant, je ne me retranche pas là derrière et je vous dis que j'agis auprès du Gouvernement pour essayer de réduire l'impact de cette réalité difficile. Je dénonce la réduction de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, qui avait été diminuée de 400 M€ dans un premier temps lors la présentation du projet de loi de finances, que nous avons révisé par amendement à l'Assemblée nationale. Au Sénat, nous ne pourrons pas agir par amendement, puisque la majorité sénatoriale, que vous connaissez bien, ne nous permettra pas de débattre sur le projet de loi de finances. Nous menons un combat, au sein de l'Association des Départements de France, auquel le groupe de gauche est totalement associé. Nous menons ce combat pour éviter qu'on affaiblisse encore plus les finances locales, parce que cet affaiblissement est contreproductif économiquement. Mais la situation est ce qu'elle est, et je vous remercierai de ne pas prendre de position que vous ne

pourrez plus soutenir l'année prochaine si les choses se passaient comme vous le souhaitez. Parler de « maltraitance » des collectivités, c'est franchement un terme exagéré.

Concernant les négociations avec l'État, avec le Gouvernement, le Premier ministre a été à l'écoute, bien sûr, mais cela ne suffit pas. Je vous dis clairement que je ne suis pas très optimiste sur le résultat de ces négociations. Vous voyez bien comment se passe la discussion du projet de loi de finances. Pour les Départements, l'enjeu est la dotation d'urgence, et le combat porte sur le niveau de cette dotation. Aujourd'hui, ce combat n'est pas encore gagné. Il continue, mais les nouvelles que je peux vous donner ne sont pas enthousiasmantes. Cela étant, vous me connaissez, je ne baisse jamais les bras et, jusqu'au dernier moment, avec d'autres collègues, j'essaierai de faire en sorte que nous puissions obtenir ce fonds d'urgence. Je n'aime pas beaucoup ce terme, car nous avons besoin non d'un fonds d'urgence, mais d'un fonds de péréquation, afin que l'État, d'une part, par le biais de la péréquation verticale, et les Départements plus riches, d'autre part, ceux qui sont dans une situation bien plus facile que la nôtre, participent aussi à ces dotations de péréquation, comme cela a déjà commencé.

Sur les relations avec la Région et la répartition des compétences, cela se passe plutôt bien, puisque le projet de schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation a été présenté à la dernière CTAP (Conférence territoriale de l'action publique), et il a été adopté à la quasi-unanimité. Les choses se passent bien même si ce n'est pas facile. J'ai évoqué la question du financement des Groupements de Défense Sanitaire (GDS) et celle du financement de nos politiques agricoles, que nous souhaitons maintenir dans la diversité de la région Nouvelle Aquitaine, qui ne ressemble pas, en matière de politique agricole, à ce que pouvait représenter l'ancienne région.

Sur la gestion des ressources humaines, de grâce, nous sommes conscients de ces problématiques. J'ai moi-même évoqué le nécessaire redéploiement du fait des transferts de compétences entre des services qui seraient moins chargés en travail et ceux qui le sont toujours plus, c'est-à-dire les services sociaux. Ce redéploiement a été entamé, et c'est cela qui nous permet d'ailleurs d'annoncer un objectif de réduction de 5 % de nos effectifs en trois ans. Je l'ai annoncé. Vous le savez très bien, puisque nous l'avons présenté à la dernière commission de refondation. D'ores et déjà, en dix mois, nous avons réduit de 2 % nos effectifs. Nous avançons dans ce schéma.

Pierre Chollet, vous avez raison, nous pouvons rationaliser notre action locale, dans le domaine de la gestion des ressources humaines, mais beaucoup plus dans le domaine du social, de l'allocation personnalisée à l'autonomie, des mineurs non accompagnés (pour lesquels nous n'avions quasiment pas un euro de dépense il y a cinq ans, alors que nous sommes à plusieurs millions maintenant), du RSA et ainsi de suite. Effectivement, l'équation devient intenable si nous ne bénéficions pas demain de ce soutien de l'État.

Je ne reviens pas sur le campus numérique, nous allons en parler. Nous allons débattre aussi de l'EPF. Monsieur Delbrel, merci pour les propositions concernant le groupe de travail pour une juste répartition des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle. Je retiens votre proposition de ne pas attendre la remise du rapport pour essayer d'engager ce qui peut l'être ; nous regarderons cela au sein de la commission.

Voilà, mes chers Collègues je crois avoir répondu à la plupart de vos questions. Sur le foyer Balade, bien sûr, je suis ce dossier, qui est révélateur de l'évolution de notre société. Nous avons des jeunes qui sont dans des situations que je qualifierai de psychiatriques, et qui ne sont pas pris en charge par des établissements adaptés. Comme vous l'avez dit, Balade devient le dernier recours. Cela contribue aux difficultés vécues par le personnel du Foyer, parce que le travail face à cette violence est stressant. Vous savez que je me suis rendu également au CMS de Montanou, où l'on voit aussi des difficultés sociales, liées à la géographie. Nous sommes à l'écoute de nos agents et nous essayons de répondre à toutes ces attentes.

Je vous remercie de votre attention. Nous allons passer à l'examen des dossiers.

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

Mme BORDERIE. – Monsieur le Président, chers Collègues pour cette session DM2 ce sont quatre rapports qui vont être soumis à votre vote. En tout premier lieu, il s'agit du schéma départemental de l'autonomie, qui regroupe pour les cinq années à venir les politiques d'intervention du Département en ce qui concerne les modalités d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Dans ce même cadre, le renouvellement de la convention pluriannuelle entre le Département et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (la CNSA), et dont dépend le financement de nos interventions envers ces deux mêmes publics, vous sera proposé.

Faisant suite aux travaux de la commission de refondation des politiques du Département, les conclusions et préconisations du groupe de travail présidé par Pierre Costes concernant la juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale vous seront présentées.

Enfin, le second volet du règlement départemental d'aide sociale sera également soumis à votre approbation s'agissant des prestations et modalités d'intervention du Département au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Mais avant, je souhaite revenir sur la journée départementale du 3 octobre dernier, consacrée au développement social local et à la citoyenneté, qui a réuni la quasi-totalité des travailleurs sociaux et médico-sociaux de nos services, marquant un nouveau virage dans la conception même de notre action sociale et du regard porté envers les usagers et de la place qui leur est laissée. Il s'agit de leur donner la possibilité d'agir par eux-mêmes et, pour nos professionnels, de réunir les conditions favorisant cette nouvelle posture. Riche d'une grande expérience en matière d'actions collectives, le Département a un rôle à jouer pour fédérer toutes les énergies présentes sur les territoires pour créer ce type de dynamique.

Enfin, et dans le contexte national d'accueil des populations de migrants, je souhaite vous dire que le Département assurera toute sa place, en complémentarité des compétences de l'État et des communes. L'accès au droit commun pour ceux qui pourront y prétendre leur sera facilité une fois pleinement acquis leur statut de réfugié.

Je profite de cette évocation des migrants pour évoquer la situation particulière des mineurs non accompagnés qui, a tort, ont pu être mis en cause lors de récents troubles de l'ordre public alors même que les auteurs de ces troubles n'étaient que des ressortissants lot-et-garonnais. Ces mineurs non accompagnés, bien au contraire, se montrent soucieux de leur insertion durable dans notre société, conscients d'avoir pu fuir les conditions de vie insupportable qui les mettaient en danger extrême et d'être parvenus jusqu'en Lot-et-Garonne, terre traditionnelle d'accueil.

Je vous remercie et vous propose maintenant de procéder à la présentation des rapports.

RAPPORT N° 1009

SCHEMA DE L'AUTONOMIE 2016-2020

Rapporteur : Mme BORDERIE. – Ce rapport concerne le schéma départemental de l'autonomie 2016-2020. Le schéma qui vous est présenté aujourd'hui est un document de référence, présentant les perspectives à cinq ans, que le Département souhaite mettre en œuvre à la fois en faveur des personnes âgées et de celles en situation de handicap. Il est le résultat d'un travail en collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires intervenant dans ce secteur d'activité.

De plus, et pour la première fois, des usagers peuvent être associés et entendus en ce qu'ils peuvent attendre de notre collectivité pour améliorer leur quotidien. En effet, les besoins sociaux et médico-sociaux de ces deux populations tendent à converger sur de nombreux points. Le Conseil départemental a donc souhaité se doter d'un schéma unique. Il a été conforté dans ce choix par les derniers textes législatifs et réglementaires, qui prévoient des instances, mais également des méthodologies d'évaluation et d'accompagnement communes à ces deux publics.

Sur la base des bilans des deux schémas passés, du recueil des attentes des partenaires et des usagers, il propose un nombre volontairement restreint d'actions. Les deux objectifs principaux sont : en termes quantitatifs, d'adapter et de diversifier l'offre sociale et médico-sociale, tout en la complétant afin qu'elle réponde mieux à des besoins qui ont évolué ; en termes qualitatifs, de mieux structurer cette offre médico-sociale afin non seulement de pérenniser les services et établissements existants, mais aussi de s'assurer de leur collaboration au niveau local.

Car ce schéma est basé sur le postulat selon lequel le travail en proximité, au plus près des usagers, est aujourd'hui la meilleure réponse à apporter à un double enjeu : mieux accompagner tout en rationalisant les moyens pour y parvenir. En effet, les contraintes financières que rencontre notre collectivité, de façon plus générale les finances publiques, ne peuvent pas être occultées. Tout au long de l'élaboration de ce document, les différents acteurs ont fait preuve d'une grande responsabilité sur cette question, s'accordant sur des propositions d'action réalistes et pragmatiques. Ce schéma prévoit ainsi des actions fortes de structuration, par le biais d'une contractualisation pluriannuelle, notamment en ce qui concerne la coordination gérontologique ou l'aide à domicile. Afin de parfaire l'offre médico-sociale, des créations de places ou de services sont également prévues, pour répondre notamment aux besoins spécifiques d'accueil des personnes handicapées vieillissantes ou pour l'accompagnement des jeunes adultes handicapés.

Enfin, il faut noter que ce schéma n'est pas que médico-social : il entérine la volonté de considérer les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans leur globalité. Ainsi, la question de la mobilité, de l'accès à la culture et aux loisirs a été abordée. Elle sera traitée en commun avec le schéma d'accessibilité des services aux publics.

Je tiens tout particulièrement à remercier les services de la direction du Développement social, qui ont très largement contribué à l'élaboration du schéma selon de nouvelles modalités. Je donne maintenant la parole à Marie-Charlotte Latour, du cabinet Eneis, qui nous a accompagnés dans l'élaboration de ce schéma, ainsi qu'à Céline Cros-Ronné, directrice du service des Personnes âgées et Personnes handicapées, qui vont nous présenter ce schéma de façon plus précise.

M. le PRÉSIDENT. – Merci de votre présence, Madame Latour. Nous vous écoutons.

(présentation d'un diaporama p.80)

Mme LATOUR. *(Cabinet ENEIS)* – Pour la présentation d'aujourd'hui, je vous propose de revenir très brièvement sur les différents enjeux qui ont conduit à l'élaboration de ce schéma, et de

revenir rapidement aussi sur la méthodologie d'élaboration, très participative, sur laquelle nous avons pu accompagner le Département. Nous passerons un peu plus de temps sur les actions phares qui sont proposées au sein du schéma.

S'agissant des enjeux du schéma, nous en avons recensé trois majeurs, que Sophie Borderie vient d'énoncer. Le premier est la convergence des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Elle a pour objectif de favoriser une vision globale de la perte d'autonomie et de pouvoir décloisonner les actions qui sont offertes à l'un et l'autre public. Ces éléments ont été évoqués à plusieurs reprises ce matin. En complément, j'indique que cela a induit la nécessité, tout au long de la démarche d'élaboration du schéma, de pouvoir accompagner et rassurer les acteurs sur la prise en compte des spécificités de l'un et l'autre public, par l'adaptation de manière assez fine de chacune des actions aux besoins individuels, quelle que soit l'origine du handicap ou de la perte d'autonomie.

En deuxième point, il faut tenir compte du contexte de forte évolution législative et réglementaire, qui touche tous les Départements et particulièrement le vôtre, impacté en termes de délai, puisque les lois qui ont largement bousculé le secteur datent de fin 2015 et début 2016, à une période où l'on était déjà dans l'élaboration du schéma départemental. La loi d'adaptation de la société au vieillissement a induit de nombreux changements, que l'on a repris dans l'ensemble des fiches actions. De même, la loi de modernisation du système de santé prévoit une réorganisation importante sur le champ de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, également prévue dans le cadre des actions du schéma départemental.

Le dernier enjeu est le choix d'axer le schéma sur la coordination et la valorisation des actions existantes, puisque de nombreuses actions ont d'ores et déjà été réalisées par les acteurs et les services du Département, notamment via les deux schémas précédents : celui en faveur des personnes en situation de handicap et celui en faveur des personnes âgées. Certaines de ces actions sont à poursuivre, à évaluer et à valoriser dans le cadre de ce nouveau schéma.

En complément, c'est un mouvement de transformation de l'offre qui est proposé, pour répondre aux besoins évolutifs des personnes et pour adapter au mieux l'offre qui est soutenue par le Département.

Sur la méthodologie déployée, il a été proposé en premier lieu de réaliser le bilan de l'existant, de revenir sur l'ensemble des actions qui ont été portées dans le cadre des deux précédents schémas, et d'en faire le point de manière assez exhaustive, pour pouvoir travailler à une continuité à partir de ce qui existe déjà sur le territoire. En parallèle, nous avons réalisé une étude quantitative, statistique, de l'offre et des besoins, à partir d'un certain nombre d'indicateurs. En outre, les besoins ont été étudiés avec les personnes elles-mêmes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants, via des tables rondes qui ont été organisées sur les territoires. Nous avons également mené des entretiens complémentaires avec des acteurs. La présentation du diagnostic figure de manière très complète dans le document (avec toutes les cartes et tous les indicateurs), de telle sorte que vous avez l'ensemble des informations.

Par la suite, nous avons travaillé à faire émerger collectivement les propositions d'action. Vous voyez sur le diaporama projeté quelques photos de la réunion plénière d'ouverture de la concertation, qui était présidée par Mme Borderie. Lors de cette réunion d'ouverture, près de 300 contributions ont été faites pour lancer des pistes d'action et ont été ensuite reprises au cours de réunions thématiques départementales d'une part et de réunions territorialisées d'autre part. L'objectif était à la fois de travailler sur les thématiques et d'aller questionner les acteurs au plus près des besoins des personnels, c'est-à-dire sur les territoires et non pas uniquement de manière centralisée.

Pour finir, nous avons animé une réunion plénière de clôture, qui nous a permis de partager et de restituer les propositions et de les ajuster à la marge en fonction des retours des participants.

Après la rédaction de l'ensemble des fiches actions, nous avons également travaillé à l'estimation de tous les coûts, qui sont indiqués dans ces fiches. Nous avons présenté l'ensemble des actions en comité de pilotage, en réunion des vice-présidents, en commission des affaires sociales et, aujourd'hui, en réunion plénière des conseillers départementaux.

Je vous propose maintenant d'aller dans le fond du schéma, sur les actions proposées, que je ne vais pas toutes dérouler de manière très exhaustive, parce que cela prendrait un peu trop de temps. Même si l'on a réduit le nombre des actions, beaucoup de choses sont à mettre en œuvre, notamment en lien avec ce contexte réglementaire et législatif changeant, qui implique de mettre en place un certain nombre d'actions. C'est le cas des deux premières actions dans le premier axe, qui s'intitule « la nouvelle gouvernance de l'autonomie en Lot-et-Garonne » : mettre en place la conférence des financeurs et mettre en place le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, qui sont deux dispositions incluses dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Ces deux actions ont comme corollaire de nécessiter l'optimisation et la sécurisation du partage d'informations entre les opérateurs du secteur du handicap et du secteur de l'autonomie, toujours dans cet objectif de convergence, dans le respect des droits à l'information et à la confidentialité pour les usagers.

Sur le second axe, qui concerne le développement local de l'autonomie, je vous propose de regarder un peu plus en détail l'action numéro 4, qui porte sur la mise en place d'une maison de l'autonomie et de plates-formes territoriales d'appui. Cette action est, en effet, particulièrement représentative des modalités de convergence entre le secteur des personnes âgées et le secteur des personnes en situation de handicap, avec pour objectif le renforcement de la coordination et de l'information au niveau local via les plates-formes territoriales, qui seront en lien avec cette maison départementale de l'autonomie, suite aux besoins exprimés par les personnes elles-mêmes de pouvoir renforcer cette information. Concrètement, la CNSA au niveau national a établi un cahier des charges des maisons de l'autonomie, qu'il s'agit de reprendre et retravailler pour l'adapter à l'organisation locale. On est ici dans la perspective de rapprocher les services de la direction Autonomie et les services de la MDPH, sans nouvelle entité ou sans fusion propre, mais pour autant avec une organisation beaucoup plus intégrée entre les services.

Les plates-formes territoriales de l'autonomie incluent également un espace web de présentation des dispositifs, de telle sorte que les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants puissent avoir plus facilement accès à l'information via les nouvelles technologies. À noter que la mise en place des plates-formes territoriales d'appui a été largement réfléchie et organisée avec l'Agence régionale de santé, qui a elle-même un certain nombre d'actions à mettre en œuvre dans ce cadre.

De fait, ce sera également l'occasion de questionner les missions et le cadre d'intervention des CLIC (les centres locaux d'information et de coordination), puisqu'à ce jour ils sont positionnés sur la mise à disposition de l'information au niveau local. Pour effectuer ce travail, il est prévu que les services du Département mettent en place une fonction de contrôle.

Les autres actions concernent le soutien à la coopération et au potentiel d'emploi du secteur de l'autonomie. L'idée est effectivement de développer le secteur économique local en matière de maintien à domicile, notamment via les groupements de coopération sociaux et médico-sociaux, ainsi que par un travail sur l'attractivité des métiers du soin et de l'aide à domicile, qui à ce jour souffrent d'un déficit d'image assez important.

L'action numéro 6 prévoit de promouvoir l'interconnaissance des services par l'organisation d'une journée de l'autonomie, qui remplacera la journée du grand âge, actuellement organisée chaque année.

L'action numéro 7 prévoit l'impulsion du développement d'une filière « autonomie » dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. L'objectif est de pouvoir sécuriser

véritablement le maintien à domicile, qui est une demande forte des personnes, qu'elles soient âgées ou en situation de handicap, par le développement accru de la technologie numérique. On pense par exemple à la domotique et à la e-santé, qui permettent de suivre plus facilement les personnes qui restent à domicile. La démarche de *silver economy* est en effet particulièrement dynamique en région Aquitaine, et le Département peut s'appuyer sur ce point fort et s'y appuie déjà, comme l'ont montré encore les discussions sur le numérique ce matin. Ici, il s'agira de renforcer les liens avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'autonomie sur ce champ du numérique. Il faut noter la création d'un cluster dédié, rapprochant concrètement différentes entreprises, qui pourront travailler ensemble au développement de nouvelles solutions pour favoriser l'autonomie des personnes à domicile.

Le troisième axe prévoit un soutien à l'autonomie adapté aux besoins. Les deux premières actions concernant la fluidité des parcours et l'évitement des ruptures d'accompagnement, notamment par la mise en place de ce qu'on appelle le dispositif d'orientation permanent, par la Maison départementale des personnes handicapées (ou plus tard par la MDA, puisqu'elle est également prévue dans le schéma). Il s'agit aussi de traiter l'évolution des modalités d'orientation. Cette réponse accompagnée pour tous met en œuvre les préconisations du rapport Piveteau, connu sous le nom « Zéro sans solution », ayant pour objectif qu'aucune personne en situation de handicap ne soit sans solution sur l'ensemble du territoire. Le dispositif est déployé sur 24 sites pionniers et sera généralisé par la loi à partir du 1er janvier 2018.

En parallèle, pour les personnes âgées, il est prévu d'intégrer les acteurs au sein des plates-formes territoriales, là encore dans un objectif de coordination accrue autour du parcours de la personne, toujours pour éviter les ruptures d'accompagnement notamment en cas de dégradation de l'état de santé.

L'action numéro 9 prévoit l'amélioration de l'offre de répit et la mise en place de réponses individualisées aux besoins des aidants. Elle est dans la continuité des actions du schéma précédent, qui comportait déjà un certain nombre d'actions en faveur du soutien aux aidants. Dans ce nouveau schéma, ce soutien est renforcé, en particulier par la mise en place du droit de tirage sur le forfait répit. Ce forfait est actuellement financé au niveau national, et le Département est en train de le mettre en œuvre. Il permet aux aidants qui ont besoin d'un temps de répit de pouvoir solliciter le Département sans avance de frais pour que les personnes puissent entrer dans une maison de retraite pour quelques jours ou quelques semaines. En parallèle, le développement de la communication est une condition sine qua non pour que les aidants puissent savoir qu'ils ont à leur disposition un certain nombre de réponses.

Les actions numéros 10 et 11 sont également d'importance. La première concerne le rééquilibrage de l'offre d'hébergement et de l'offre d'intervention à domicile sur le Département. Cela correspond en grande partie à ce qu'on annonçait dans les enjeux relatifs au rééquilibrage territorial. L'un des aspects consiste à retravailler à la restructuration des interventions à domicile et à la mise en place des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. La restructuration du secteur de l'aide à domicile implique de retravailler sur les interventions des services d'aide, sur leurs modalités et les territoires, pour les optimiser suite à l'audit qui a eu lieu sur ce secteur en fin d'année dernière et cette année.

En parallèle, la loi d'adaptation de la société au vieillissement prévoit d'organiser et soutenir les SPASAD (les services polyvalents d'aide et de soin à domicile), avec un rapprochement des services d'aide à domicile et les services de soin à domicile, au bénéfice des personnes âgées, mais aussi des personnes en situation de handicap.

Cette action numéro 10 comprend également l'accompagnement des logements-foyers en « résidence-autonomie », ce qui est aussi l'une des dispositions prévues par la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Il est donné aux logements-foyers existants une nouvelle mission en matière de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Pour ce faire, l'attribution d'un forfait répit

leur permet de mettre en œuvre un certain nombre d'actions au sein de leur logement.

L'action prévoit également de pouvoir questionner les missions des services d'accompagnement à la vie sociale pour les personnes en situation de handicap. Elles évoluent de manière assez forte au niveau national, car ces services sont de plus en plus demandés par ces personnes, qui souhaitent de moins en moins bénéficier d'un établissement et souhaitent de plus en plus bénéficier d'un accompagnement à domicile. L'objectif est de retravailler les missions des services d'aide à domicile, pour pouvoir mieux répondre aux besoins des usagers et, en parallèle, augmenter le nombre de places sur ces services d'aide par la reconversion de places de foyers d'hébergement, qui sont moins demandées actuellement par les usagers.

Le dernier point de l'action 10 est le rééquilibrage de l'offre d'hébergement de répit pour les personnes âgées. Le diagnostic et les cartes incluses dans la proposition de schéma départemental montrent que cette offre de répit, bien qu'elle soit existante sur le Département, est relativement centralisée. L'idée sera donc de déployer cette offre existante sur le territoire.

L'action numéro 11 concerne le parcours des personnes handicapées vieillissantes. Ce sujet prend de l'ampleur au niveau national et, de la même manière, dans le Département, avec l'avancée en âge des personnes en situation de handicap, dont l'espérance de vie est maintenant plus importante, comme le reste de la population. De fait, elles nécessitent un accompagnement sur un terme plus long. Il est prévu la création de places en EHPAD spécifiquement pour ces personnes, car l'accompagnement qui leur est proposé n'est pas tout à fait le même que celui pour les personnes âgées. Ces créations se feront par redéploiement de places existantes.

En outre, un travail est prévu sur des journées d'accueil dédiées aux personnes vieillissantes en situation de handicap dans les maisons d'accueil temporaire qui existent sur le Département et qui auraient donc vocation par là même à s'ouvrir au secteur du handicap, toujours dans cet objectif de convergence entre les deux politiques et d'ouverture de droits à l'ensemble de la population concernée. Il s'agit aussi de pouvoir organiser au mieux les transitions dans l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes, parce qu'on sait qu'il existe un effet de rupture assez évident lors du passage à la retraite de ces personnes, qui sont accompagnées par un ESAT (un établissement ou un service d'aide par le travail) et qui, par la suite, pour la retraite, nécessitent d'être accompagnées autrement, sur d'autres types d'activité.

Le dernier axe, qui concerne la participation citoyenne et le vivre ensemble, sera travaillé de manière concertée avec le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public. En effet, il concerne l'amélioration et le soutien de l'offre de transport adaptée, pour que les personnes âgées ou en situation de handicap puissent se déplacer au mieux et accéder à l'ensemble des services dont ils ont besoin.

L'action numéro 13 porte sur l'accès des personnes en perte d'autonomie à l'offre culturelle, sportive et de loisirs. Cet accès fait également partie du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie pour cette présentation très claire et très synthétique. Avez-vous des questions ?

Mme BONFANTI-DOSSAT. – Je me rends compte, à la présentation de ce dossier fouillé et très intéressant, que j'ai lu très attentivement, que finalement Mme Baya Kherkhach et moi-même n'avons pas été associées pleinement à cette démarche, en tout cas pas comme nous aurions souhaité que cela se passe. Toutefois, force est de constater que tout ce qui favorise l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est quelque chose de très intéressant et de très important pour nous. La loi de 2005 est déjà lointaine et il me semble que rien n'a vraiment changé. Nous saluons donc cette initiative. Tout ce qui est synonyme d'équité et d'égalité nous rassemblera

toujours. Je note rapidement que cela a été l'objet d'une très large concertation, qui a pu dégager treize actions principales, dans la lignée de la loi du 28 décembre 2015, loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, qui est en train de se mettre en place dans ce Département. Je rappelle tout de même que le Lot-et-Garonne se situe au treizième rang des départements les plus vieillissants et que notre taux d'APA est très élevé. Malgré ce qu'a dit Christian Dézalos tout à l'heure, je ne suis pas sûre que l'APA soit maintenue ; il me semble qu'elle a un peu augmenté. Je suis un peu dubitative lorsqu'on dit que nous allons améliorer la qualité des prestations à coût constant, voire réduit. Je sais qu'il y aura une large compensation, mais je ne suis pas sûre que cela reste dans ce qui est souligné ici. Pour terminer, je note l'amélioration pour le transport adapté. Ce travail a été effectué avec la préfecture et Pôle Emploi ; je regrette seulement que l'agglomération agenaise n'ait pas été associée à ce travail, car l'agglomération a réalisé une opération très importante en mettant en place un service adapté pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. C'est dommage, à l'heure où l'on parle de mutualisation, que cet esprit n'ait pas fait l'objet d'une concertation avec l'agglomération agenaise.

Enfin, je salue ce schéma, qui est dans la lignée de la loi de 2002, où à l'époque le Conseil général avait été le chef de file de l'action sociale et médico-sociale. C'est donc dans cet esprit que nous voterons pour ce rapport. Je remercie les services ainsi que Sophie Borderie, la présidente de la commission, même si j'ai un regret que j'ai exprimé tout à l'heure. Nous avons demandé que les commissions soient délocalisées, ce qui a été fait. Monsieur le Président, vous n'êtes pas le seul à vous être rendu à Montanou, où notre dernière réunion a eu lieu. Merci à Sophie Borderie de nous écouter. J'accepte l'augure que nous serons associées, Mme Kherkhach et moi, à la déclinaison de ce schéma sur le territoire. En tout cas, nous faisons là une offre de service ; nous sommes à votre entière disposition. Vous voyez, Monsieur le Président, qu'il y a plusieurs raisons d'espérer, puisque plusieurs choses nous rassemblent.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. HOCQUELET. – Monsieur le Président, chers Collègues juste avant de parler de ce schéma, je vous demande de m'autoriser une minute sur le foyer Balade, dont a parlé le Maire du Pont-du-Casse et collègue du Conseil départemental. C'est un sujet dont je m'occupais au mandat précédent, et je reste assez attaché à cette structure, qui est en difficulté. Je vous remercie de vos propos modérés, mais aussi fermes et nécessaires. Votre prédécesseur n'avait pas toujours des propos aussi modérés sur le foyer Balade. Pour conclure, je me demande si la réponse est adaptée à cette structure immobilière, collective, d'accueil d'urgence. Je n'en suis pas sûr. Christine Gonzato s'occupe de ce dossier maintenant, avec Sophie Borderie. C'est un sujet très difficile.

Concernant le schéma, je ne relève pas de créations de places en structures d'accueil. Pour ce qui est des EHPAD, je comprends pourquoi : j'ai le souvenir du constat établi pour l'élaboration du précédent schéma gérontologique, sous la houlette de Jean-Luc Barbe. Le constat avait démontré que le schéma antérieur avait certes créé 500 places d'EHPAD, mais que 420 l'avaient été en secteur privé ; et on s'aperçoit au fil du temps qu'elles sont peu adaptées au revenu moyen du Lot-et-Garonnais. Au dernier schéma et à celui-ci, la priorité a été donnée au maintien à domicile ; je suis très heureux que ce choix perdure. Mais qui dit maintien à domicile, dit nécessité d'aider les aidants et donc de permettre leur répit. Cela a été exprimé par Mme Latour.

Un besoin d'accueil temporaire avait été relevé lors de l'étude du précédent schéma, sur plusieurs territoires du Département ; j'ai le souvenir de trois au moins. Un est doté d'une structure d'accueil temporaire ; les deux autres, dans l'ouest du Département, n'en sont pas dotés. Je ne sais pas s'ils ont besoin d'une telle structure. Le cas échéant, qu'en est-il de la réponse à ce besoin ? J'ai bien entendu en quoi consistent l'action 9 et la notion de forfait répit ; je m'en félicite, mais quid de la réponse sur l'accueil temporaire de quelques jours pour permettre aux aidants de souffler ?

Mme BORDERIE. – Effectivement, ce schéma n'inscrit pas de places dans de nouvelles structures, parce que le diagnostic établi n'a pas fait apparaître de déficit spécifique de places en

établissement, tant sur le champ gérontologique que sur le champ du handicap. Par contre, il a souligné la nécessité de mieux répartir l'offre, qui est parfois très concentrée sur certaines zones du territoire. Aussi, avant d'envisager toute création, il paraît nécessaire de travailler à partir de l'offre existante et de la restructurer.

En revanche, vous avez pu constater dans la présentation que le Département s'engage financièrement sur des dispositifs alternatifs nouveaux, par exemple avec l'ALGEEI et Trisomie 21, pour favoriser l'insertion de jeunes adultes handicapés à hauteur de 240 000 € sur les cinq prochaines années. Si à l'issue de l'évaluation de la première année de fonctionnement cela donne satisfaction, le Département pourra envisager leur pérennisation. De même, la création de places pour personnes handicapées vieillissantes est faite par redéploiement de lits existants sur des EHPAD.

Bien sûr, l'offre devra aussi s'adapter aux besoins, notamment avec des solutions d'accompagnement et de maintien à domicile, qui sont plus sollicitées qu'auparavant. Il faut bien noter que ce schéma n'est pas inscrit dans le marbre et qu'il pourra être éventuellement révisable à tout moment.

Concernant l'accueil temporaire, effectivement le schéma n'inscrit pas de nouvelles places, mais, comme je viens de le rappeler, le diagnostic n'a pas relevé de déficit. De toute façon, aujourd'hui, l'accueil temporaire ne remplit pas ses fonctions à 100 %, puisqu'il reste toujours des places disponibles.

M. le PRÉSIDENT. – S'il n'y a pas d'autres interventions, je veux vous remercier pour la qualité de ce travail. Je remercie le cabinet qui nous a accompagnés, je remercie Sophie Borderie et la commission, et je remercie nos services, qui ont réalisé un travail important et intéressant. Sans m'attarder, parce que nous avons beaucoup de dossiers, je voudrais tout de même revenir sur la question de Joël Hocquelet. Effectivement, les statistiques font apparaître des ratios au niveau départemental, et il faudra regarder localement si des besoins sont compensés ou pas. En fait, il existe deux types d'accueil temporaire : l'accueil temporaire de jour, qui ne fonctionne guère (de mémoire, 30 % des places sont occupées) ; en revanche, l'accueil temporaire de jour comme de nuit, pendant une semaine, quinze jours ou un mois, est un besoin beaucoup plus prégnant en Lot-et-Garonne, et de nombreux lits sont occupés, à la fois dans les EHPAD et dans des maisons d'accueil temporaire. Dans le dernier schéma, il y avait un programme de maisons d'accueil temporaire, avec cette possibilité de court séjour. Une réalisation était envisagée dans le nord Marmandais et elle est en train d'être exécutée. Deux autres réalisations étaient prévues : dans le Fumélois et dans le sud Marmandais. Des choses sont peut-être à revoir dans ce domaine. Mais comme l'a dit la présidente, le schéma ne bloque pas les évolutions à venir.

Merci pour le soutien unanime. Madame Bonfanti-Dossat, je vois que lorsqu'on sort des grands discours généraux, nous nous retrouvons sur le terrain, et je vous en remercie. Y'a-t 'il d'autres observations ?

VOTE : le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1010

RAPPORT D'ETAPE DU GROUPE DE TRAVAIL POUR « UNE JUSTE ATTRIBUTION DES PRESTATIONS INDIVIDUELLES D'AIDE SOCIALE ET LEUR CONTROLE »

Rapporteur : M. COSTES. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues dans l'esprit des travaux de la commission de refondation et de ses préconisations, un groupe de travail a été créé pour effectuer un diagnostic sur les modalités d'instruction et d'attribution de l'ensemble des prestations individuelles d'aide sociale, délivrées par les services départementaux. Cette démarche répond à plusieurs objectifs : renforcer le principe de juste droit, lutter contre les non-recours, rationaliser et améliorer l'efficience des aides accordées, contrôler leur effectivité, lutter contre les fraudes, le tout dans un contexte de tension budgétaire et sociétale.

Sur la base des constats effectués avec les services de la direction du Développement social – et je tiens à remercier la totale implication de M. Lerbour, son directeur, de Mmes Cros-Ronné, Martial, Bonnefin, De la Cruz, Ducos, et MM. Revault et Bonnefin –, mais aussi au regard d'initiatives d'autres Départements relevant de la même strate de population, une analyse critique de nos pratiques a été effectuée. Elle a permis de lister différents dysfonctionnements, souvent liés à des procédures perfectibles. Ainsi, une quinzaine de préconisations ont été formulées et vous sont proposées dans ce rapport d'étape, qui précise les différentes modalités de mise en œuvre, qu'il s'agisse du RSA, de l'APA, de la PCH ou encore de l'aide sociale générale. Mais nous n'avons pas souhaité nous limiter aux prestations en espèces ; nous avons pris en compte les prestations en nature, concernant l'hébergement et l'accompagnement des résidents des établissements sociaux et médico-sociaux autorisés par le Département. Il en ressort une nécessité de développer une fonction de contrôle et de soutien des structures d'accueil de mineurs, de personnes âgées ou en situation de handicap. L'ensemble de ces préconisations figure dans le rapport, et une quinzaine vont vous être présentées au travers d'un PowerPoint.

Plus de 200 millions de dépenses sociales : cela représente plus de 50 % du budget départemental pour la solidarité humaine, notre ADN. Plus de 200 millions pour aider près de 50 000 concitoyens éclopés de la vie. Nous sommes la voiture-balai de l'insécurité sociale. Cela mérite et cela impose une vision, des mesures si possible partagées par nos équipes de travailleurs sociaux, par vous toutes et tous, par nos concitoyens. Soyons optimistes. Il ne s'agit pas de moins de solidarité, mais d'une meilleure solidarité.

Pour assurer la mise en œuvre des différentes préconisations formulées par notre groupe de travail, il vous est proposé de créer une équipe dédiée aux fonctions de contrôle, tant pour les prestations individuelles (dont les trois allocations individuelles de solidarité) que pour les établissements sociaux et médico-sociaux. Cette équipe pourrait être composée d'un cadre assurant l'encadrement de six agents dédiés aux fonctions de contrôle (deux pour des contrôles sur pièces, deux pour contrôler les établissements et deux sur le terrain avec une mission d'information auprès des élus et de nos concitoyens).

Je vous remercie.

(présentation d'un diaporama p.85)

M. LERBOUR. – De façon synthétique, je vais rappeler les éléments essentiels de cette démarche, à travers des objectifs qui consistent à assurer sur l'ensemble du territoire départemental une équité de traitement des demandes, dans le respect du juste droit, et à conforter la crédibilité de la gestion de la collectivité pour l'ensemble des prestations individuelles d'aide sociale, qui sont toutes mises en œuvre conformément à la législation sociale actuelle.

En termes de méthode, le groupe de travail, placé sous la présidence de M. Costes, a mobilisé l'ensemble des services de la direction du Développement social. Cela démontre une approche très transversale sur toutes les grandes missions sociales, que ce soit dans les secteurs de l'enfance, des personnes âgées ou des personnes handicapées, sans oublier le regard porté sur les prestataires qui sont désignés par le Département pour la gestion des établissements sociaux et médico-sociaux et pour des services sociaux associatifs. La finalité du groupe de travail était de formuler des

préconisations visant à rationaliser les modes de gestion actuels, car il existe encore une marge de manœuvre en la matière.

Les quinze préconisations se déclinent soit par allocation individuelle de solidarité (tel que le RSA), soit par grande mission sociale. Pour le RSA, il faut retenir deux préconisations majeures, d'abord l'affectation les crédits recouvrés suite à des contrôles et pénalités au financement des actions d'insertion. Il existe un dispositif de pénalités, qui est cogéré avec la Caisse d'allocations familiales, laquelle est le comptable du RSA. Ce dispositif est une source de recettes, qui pourraient être affectées aux actions d'insertion.

Deuxièmement, concernant le RSA, il est préconisé de généraliser la participation des chargés de mission de Pôle Emploi aux réunions d'information-mobilisation. Cette préconisation, sans relever directement d'une approche budgétaire et financière, présente un enjeu important, qui est une nécessaire source d'équité, afin que les bénéficiaires du RSA disposent tous d'une orientation pour leur contrat, à travers des engagements réciproques. Nous sommes en partenariat avec Pôle Emploi sur ce qu'on appelle l'accompagnement global, et nous souhaitons associer Pôle Emploi à ces réunions d'information-mobilisation de tous les nouveaux bénéficiaires. Cela se pratique tous les mois sur les huit territoires médico-sociaux, et le principe est de généraliser cette approche de manière à assurer cette équité.

En matière d'aide sociale générale, l'un des enjeux est de sensibiliser et former les directeurs d'EHPAD au recouvrement des participations des résidents, car la plupart doivent fournir une participation pour leur hébergement. Il reste effectivement une marge de manœuvre pour que l'ensemble des établissements optimisent cette fonction, qui est source de recettes pour le Département.

En outre, il est préconisé de développer la reprise des hypothèques. Pour l'aide sociale générale, la récupération est un principe qui existe toujours, même s'il n'existe plus pour le RSA, l'APA et la PCH. Une des façons de récupérer l'investissement dans l'hébergement est en effet de faire valoir les procédures d'hypothèque.

De plus, il est proposé d'effectuer un rapprochement avec la Chambre des notaires, pour échanger des informations et pour que les notaires puissent connaître l'existence d'une créance pour le Département au moment de la liquidation et des successions.

Une autre préconisation est de récupérer l'aide sociale générale après le décès sur les contrats d'assurance vie.

Le groupe de travail a également préconisé le paiement des prestations *a posteriori*.

Pour ce qui est de l'APA, il préconise le contrôle d'effectivité des services d'aide à domicile. Cette question est d'ores et déjà prise en compte, et l'on souhaite que les fédérations et leurs associations s'y associent en développant elles-mêmes ce contrôle en interne. L'objectif est d'avoir un regard commun, partagé, sur le contrôle de l'effectivité des heures pour tel ou tel bénéficiaire. Un audit effectué dans ce domaine ces derniers temps avait démontré que, par endroits, les taux de réalisation des plans d'aide n'étaient pas à la hauteur attendue. On estime qu'a minima un plan d'aide doit être réalisé à 92 %. Dans quelques situations, les taux recensés étaient inférieurs à 80 %.

Il est préconisé de rationaliser la durée des plans d'aide APA, pour prendre en compte les évolutions de situation dans un sens ou dans un autre. Le contrôle permet de vérifier s'il y a eu des trop-perçus ou, ou contraire, des droits insuffisamment délivrés. La rationalisation de la durée des plans d'aide des bénéficiaires de l'APA permettrait de modifier ces plans en conséquence.

La préconisation suivante répond exactement au même enjeu : il s'agit de développer un

dialogue permanent, sous la forme de fiches de liaison, notamment des fiches dématérialisées, avec l'ensemble des services d'aide à domicile, pour faire part des évolutions de situation et adapter les interventions au titre des plans d'aide.

Pour la prestation de compensation du handicap (PCH), il est préconisé de limiter la durée des plans d'aide à trois ans, avec la possibilité de les modifier, en s'assurant que le plan d'origine reste adapté à l'évolution de la situation.

Enfin, s'agissant des établissements et services sociaux et médico-sociaux qui sont autorisés par le Département, les préconisations visent à développer nos capacités internes de contrôle à l'égard de leurs missions, à assurer le suivi des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) signés avec eux, à contrôler tous les services d'aide à domicile ayant basculé sous la compétence du Département depuis le 1er janvier 2016 (cela intègre les services d'aide à domicile de statut privé et à but lucratif), et à élaborer un programme pluriannuel d'inspection, qui sera en grande partie partagé avec les services de l'ARS (notamment pour les établissements pour personnes âgées et handicapées, car les autorisations et les contrôles sont partagés).

M. le PRÉSIDENT. – Merci. Y a-t-il des questions, des observations ou des propositions ?

Mme KHERKHACH. – Monsieur le Président, chers Collègues je veux dire à M. Costes que nous partageons le même ADN : celui de la solidarité, et l'on ajoutera l'ADN de la culture de l'évaluation et du contrôle désormais. Nous nous en réjouissons. Ce groupe de travail était une demande forte de notre groupe pour plusieurs raisons. La première est que nous considérons qu'il est de la responsabilité du Département de porter cette prestation de contrôle en direction des bénéficiaires des prestations sociales et des établissements médico-sociaux. C'est aussi parce qu'il y avait un manque de contrôle, comme l'a montré le constat, notamment du côté de la CAF et de la MSA. Je me réjouis donc de la méthode ; je pense en effet que l'on peut se réjouir de l'installation d'équipes pluridisciplinaires, avec Pôle Emploi pour l'accompagnement et les parcours d'insertion. En instaurant ce principe d'équipes pluridisciplinaires, nous faisons le pari à vos côtés d'une meilleure efficience. Les équipes pluridisciplinaires avec la CAF devraient permettre de gagner en efficience grâce aux dossiers partagés, à l'échange d'informations, à la culture partagée du contrôle.

Je voudrais finir sur un regret et une question. Comme Mme Bonfanti sur le dossier précédent, je regrette que nous n'ayons pas été associées à ce groupe de travail, que vous nous avez présenté le 18 octobre 2016 avec la commission. La question est que finalement, dans les préconisations, que nous trouvons fort intéressantes, vous nous parlez de la création d'une équipe dédiée aux fonctions de contrôle, et qu'en conclusion vous proposez de valider l'affectation d'un cadre de notre collectivité au développement de la professionnalisation de nos équipes : je n'ai pas très bien compris s'il s'agissait du déploiement en interne d'une personne qui assurerait la coordination d'une équipe qu'il faudrait créer. Merci de nous éclairer sur ce sujet.

M. COSTES. – Dans mon esprit, le groupe de travail a eu d'abord à interroger les principaux responsables de l'action sociale du Département. D'un autre côté, il est certain que nous avons besoin aussi d'un regard extérieur pour savoir exactement si le fonctionnement est en adéquation avec ce qui devrait être. C'est pour cela qu'est effectué un audit actuellement. Ce cadre ou en tout cas cette personne dédiée à être responsable du pôle de contrôle peut être une personne existant déjà parmi le personnel du Département ; elle sera à déterminer. Son but sera aussi de faire la jonction entre les préconisations de l'audit et ce que les services ont déjà préconisé ou trouvé en interne. Son rôle est donc d'harmoniser et de finaliser ce groupe de contrôle en fonction de ce qui sera trouvé par l'audit sur le fonctionnement de notre service social. La finalisation n'est pas encore faite. En tout cas, la personne aura pour rôle de mettre en place ce groupe et de décider de quelle façon il fonctionnera, quels seront ses critères d'action. J'ai indiqué que l'équipe comporterait six personnes ; je pense que l'on sera dans cet ordre, parce qu'il me semble difficile d'être en dessous de six. Deux personnes par contrôle constituent un minimum, car quelquefois certaines sont en arrêt pour des raisons diverses ; or, nous

avons besoin d'avoir une équipe qui fonctionne. Je pense que les contrôles sur pièces s'imposent. On a parlé des contrôles des établissements, qui ont rarement été effectués ces dernières années, du moins pas assez. Je pense qu'il faut se pencher là-dessus de façon importante, parce qu'on signale des dysfonctionnements divers et variés. Nous en avons entendu parler tout à l'heure, mais il y en a d'autres. Aussi, à partir du moment où nos concitoyens savent qu'il existe une fonction de contrôle, je pense que l'effet dissuasif est important. Nous avons besoin d'avoir des personnes qui portent cette parole parmi nos élus et nos concitoyens. Elles feraient également du contrôle éventuellement, sinon à domicile, en tout cas sur place.

Pour l'instant, nous avons des préconisations. Je vous dis qu'une personne sera chargée de mettre en musique cette équipe et que son travail dépendra aussi des préconisations de l'audit sur le fonctionnement des services sociaux du Département. Pour l'instant, ce n'est qu'un rapport d'étape, Madame Kherkhach. Lorsque nous serons un peu plus avancés, je pense que vous serez totalement investie. Vous avez également la possibilité de nous faire des propositions. Nous n'avons pas besoin d'attendre de vous concerter pour que vous nous concertiez. Je pense que la concertation peut être aussi de votre fait. Rarement, ou en tout cas pas assez, nous recevons une concertation ou des propositions émanant de chez vous. Nous vous attendons sur des propositions en particulier sur ce groupe de travail.

M. le PRÉSIDENT. – Sur ce point, je voudrais préciser qu'il existe déjà des services de contrôle, mais il faut les professionnaliser et les amener à être plus efficients. C'est la raison pour laquelle il est souhaité que soit recrutée une personne en interne, par redéploiement, si possible ; a priori, cela doit pouvoir l'être. Nous avons besoin d'un chef de file pour que les tâches ne continuent pas à être diluées dans divers services et pour qu'il y ait une cohérence dans l'action globale. Nous avons une vision très claire de ce que nous voulons faire pour demain, même si, comme Pierre Costes a raison de le souligner, nous sommes dans un rapport d'étape et pas au bout de la démarche. Je donne la parole à M. Chollet.

M. CHOLLET. – Monsieur le Président, chers Collègues j'aurai une remarque sur ces deux rapports, qui sont des rapports importants et qui nous apportent un certain degré de satisfaction. Peut-être que notre constance a payé ! Mon cher Guillaume, tu as bien eu raison d'être constant…

M. le PRÉSIDENT. – C'est cela, tout ce qui est mal est de notre faute, et tout ce qui est bien est grâce à vous. Bravo, Monsieur Chollet !

M. CHOLLET. – Attendez, je viens vous dire le contraire. Comme nous vous l'avons dit depuis longtemps, nous sommes persuadés que, dans le social, on peut faire mieux avec moins. Dans la santé, on a essayé et on essaie tous les jours de le faire, notamment dans les structures collectives, à l'hôpital et en médecine libérale. Le schéma d'autonomie est intéressant parce qu'il rapproche deux fonctions fondamentales, les sujets âgés et les personnes handicapées, et qu'il conserve les grandes lignes, au sens où l'important pour les sujets âgés est le maintien à domicile et où, en matière de handicap, le déficit sur lequel travailler reste l'emploi – je ne parle pas des personnes handicapées vieillissantes. Mais attention, dans cette mutualisation du schéma d'autonomie, de ne pas créer une complexification. J'ai vu treize projets, ce qui m'inquiète un peu, même si la démarche va dans le bon sens.

Sur les missions de contrôle, je trouve la démarche également intéressante. Les contrôles sont éclairants non seulement sur nos missions, mais aussi sur leur déroulement, sur les processus de fonctionnement. J'ai bien apprécié que le Conseil départemental de la Dordogne ait partagé avec vous le constat de l'absence de contrôle de la MSA et de la CAF, par rapport au cahier initial, à la loi du 1er décembre 2008, qui stipule que ce sont ces organismes qui devraient effectuer les contrôles. Ensuite, on retrouve des propositions que nous avions formulées, comme le croisement des fichiers, qui est pratiqué dans le Bas-Rhin. Nous insistons sur l'information des maires. Alain Merly dit très bien que ce n'est pas de la délation que de prévenir le Maire, mais qu'il s'agit de croiser des informations qui

permettent de mieux gérer les situations sur le terrain. Nous sommes favorables à ce que les maires soient informés. De même, nous approuvons les visites aux personnes. Le rapprochement avec la Chambre des notaires est également très intéressant, notamment pour la reprise des hypothèques pour payer les créances. Je trouve donc que la démarche est intéressante. En Dordogne, le Conseil départemental vérifie l'éligibilité qui a été faite par la CAF et la MSA, pour l'ouverture des droits. Je vous propose de pratiquer de la même façon, c'est-à-dire que les services du Département vérifient que l'éligibilité au RSA soit bien réelle. En revanche, je ne savais pas que la généralisation de l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA n'était pas effective sur tous les CMS (deux sur huit). Il faut effectivement aller vers une plus grande harmonisation.

Dernière chose, il ne faut pas hésiter à nous mettre dans la boucle pour travailler sur ces dossiers, qui ne sont pas faciles. En tout cas, entre le schéma d'autonomie qui rapproche le handicap et les personnes âgées puis les missions de contrôle que nous demandions depuis longtemps, il y a un petit parfum de satisfaction qui arrive aujourd'hui.

Mme BORDERIE. – Je voudrais rajouter qu'au-delà de ce groupe de travail sur la juste attribution des aides sociales, qui est nécessaire, je participe tous les mois aux commissions d'attribution de l'APA et je peux vous garantir que la fonction de contrôle existe et qu'elle est prise en compte par les professionnels de santé, à savoir les assistantes sociales et les infirmières qui interviennent au domicile de nombreux Lot-et-Garonnais qui font la demande de plans d'aide. Régulièrement, lors de cette commission, on peut observer des modifications de plans d'aide à la baisse, suite aux évaluations effectuées au domicile des bénéficiaires. On peut constater que le travail est fait très sérieusement. Ensuite, je voudrais revenir sur la formule de M. Chollet, « faire mieux avec moins » ; ce n'est pas la première fois que vous le dites. Pour ma part, je préfère faire plus avec autant.

M. COSTES. – Vous êtes nombreux ici à m'avoir entendu réclamer le contrôle depuis trois ou quatre ans.

M. le PRÉSIDENT. – Je l'atteste.

M. COSTES. – Je suis aussi constant dans mon comportement. En cela, je rejoins M. Lepers, et j'espère pour d'autres choses à venir – on peut toujours rêver. En ce qui concerne la concertation, j'ai eu l'agréable surprise d'avoir reçu des demandes d'une de vos élues, Mme Bricard, qui a assisté à l'une de nos réunions parce qu'elle avait des propositions à faire. Je vous le dis, Madame Kherkhach, faites des propositions ; nous sommes tout à fait disposés à vous intégrer dès lors que vous nous en faites.

Mme GONZATO-ROCQUES. – Je tiens à apporter une petite précision : n'oublions jamais que cette commission sert effectivement à réfléchir au contrôle, mais qu'elle relève aussi de la juste attribution. Je pense qu'il ne faut pas dissocier les deux.

M. le PRÉSIDENT. – Merci pour ce rappel.

Mme KHERKHACH. – Je ne peux pas laisser penser, Monsieur Costes, qu'il n'y a pas de participation, de concertation ou de propositions de la part des élus de l'opposition. Si les élus de la majorité étaient vraiment honnêtes, ils pourraient le confirmer ici. Je vous rappelle que, le 18 octobre, vous nous avez présenté rapidement ce dossier, et j'ai appris que d'autres élus y avaient participé avant cette date. Si nous avions pu y participer pendant la construction, vous comprendriez que nos propositions auraient été plus étoffées à ce stade. Vous nous présentez là un rapport d'étape ; sachez que nous allons vous faire des propositions, notamment sur le contrôle en direction des obligations ou engagements réciproques qui sont signés, en particulier pour l'accompagnement au RSA. Je vous ai déjà parlé de ce point-là, de l'accompagnement global, des mises en situation professionnelle, lesquelles me paraissaient bien fragiles et pas suffisantes. Je ne sais pas ce que vous faites de cette dernière proposition.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie pour ce débat. Je soumets le dossier au vote. Y a-t-il des observations ? Il est adopté à l'unanimité, comme le précédent. Je vous en remercie. Il reste deux dossiers qui n'appellent pas de débat particulier.

VOTE : le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1011

REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE – PARTIE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT.

RAPPORT N° 1012

CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE 2016-2019 RELATIVE AUX RELATIONS ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE (CNSA) ET LE DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT.

VOTE : les rapports 1011 et 1012 sont adoptés à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, POLITIQUES CONTRACTUELLES

M. le PRÉSIDENT. – Avant de donner la parole à Jacques Bilirit, nous allons accueillir M. Hazouard, qui est Conseiller régional, délégué au très haut débit et président de la société publique locale Aquitaine THD, accompagné de M. Tarik Laouani, Conseiller régional issu du Lot-et-Garonne, représentant le département au campus numérique et au syndicat mixte numérique.

Rapporteur : M. BILIRIT. – Monsieur le Président, je vais rappeler quelques éléments de contexte économique avant d'aborder les neuf dossiers de notre commission.

Au niveau national, au troisième trimestre 2016, le PIB a augmenté de 0,2 %, après une hausse de 0,1 % au deuxième trimestre. En revanche, la consommation des ménages stagne pour le deuxième trimestre consécutif.

Au niveau régional, la progression de l'activité est un peu moindre qu'attendu, mais les perspectives continuent à être favorablement orientées, avec des effets positifs attendus sur l'emploi.

Au niveau départemental, les indicateurs de 2016 sont plutôt optimistes, la plupart d'entre eux affichent une amélioration par rapport à 2015, que ce soit pour le chiffre d'affaires des entreprises, le nombre de créations d'entreprises, celui des procédures collectives, le nombre de demandeurs d'emploi, le taux de chômage et les offres d'emploi, ainsi que pour les chiffres du tourisme.

De façon plus précise, sur les neuf premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires déclaré des entreprises est en augmentation de 1 % par rapport à 2015. Les créations d'entreprises, selon l'observatoire au niveau départemental, sont annoncées en hausse au 30 septembre 2016, une hausse un peu inférieure à 1 % par rapport à 2015, en prenant en compte les micro-entrepreneurs. Il y a quelques années, le nombre de micro-entrepreneurs avait connu une forte augmentation, mais on assiste à un tassement depuis quelque temps. Cependant, nombre d'entreprises qui ne sont pas des micro-entreprises continuent à augmenter, ce qui est tout à fait favorable.

Le nombre de procédures collectives, que ce soit des redressements judiciaires ou des liquidations judiciaires, est en baisse sur les neuf premiers mois, d'environ 14 %. Le nombre de demandeurs d'emploi, de personnes sans aucune activité, est en diminution sur un an, de 3,2 %. Il est remarquable que le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a reculé d'un peu plus de 6 %. Cela montre que les jeunes ont eu plus de travail. Mais on continue à avoir un taux de chômage élevé, à 10,2 %, même s'il est en baisse de 0,1 %. La France est à un niveau de chômage de 9,6 %, tandis que la Nouvelle-Aquitaine est à hauteur de 9,4 % à la fin du deuxième trimestre 2016.

Pour ce qui concerne le tourisme, dans un contexte national de régression importante, le Département reste sur une saison estivale 2016 dans la lignée de 2015, qui avait été la meilleure année jamais connue au niveau départemental. La haute saison a été bonne globalement, même si elle a commencé tardivement pour des raisons essentiellement climatiques, puisque le temps n'a pas été favorable jusqu'au 15 juin. La deuxième quinzaine de juillet et le mois d'août ont été très bons, et la saison s'est même prolongée puisque le mois de septembre a été plutôt agréable. Ce sont principalement les résidences de tourisme et les campings qui ont le mieux profité de cette saison, alors que les hôtels ont connu une petite baisse d'activité. On remarque que la fréquentation française a considérablement augmenté, de la même façon que la clientèle étrangère a diminué cette année. Ainsi, le nombre de touristes est resté à peu près équivalent, mais un changement a été constaté dans le type de clientèle.

Tous les parcours de navigation sont en hausse, sauf celui sur la Baïse. Enfin, la fréquentation de la voie verte est en progression assez importante sur certains secteurs, ce qui conforte le travail que l'on doit faire sur l'itinérance dans notre Département.

Voilà les grands éléments. La note de conjoncture est à votre disposition si vous le souhaitez.

Notre commission présente neuf dossiers. Le premier est un point d'information sur les états généraux du tourisme. Le travail n'est pas encore terminé. Pour rappel, nous l'avons lancé en juin. Quatre groupes de travail, mêlant à la fois des responsables professionnels ou publics, voire des clients potentiels, s'intéressent à quatre thèmes : autour de l'offre, des moyens, des pratiques et sur la gouvernance. Trois ateliers ont terminé leurs travaux et rendront leur synthèse la semaine prochaine. Il reste une réunion pour le dernier atelier, lequel aura lieu au tout début du mois de décembre.

Nous avons eu aussi une consultation des Lot-et-Garonnais de Paris, à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine, à laquelle a participé une centaine de personnes. C'était une réunion intéressante. Je vous donnerai l'ensemble des éléments à la fin de la synthèse.

Nous avons également consulté, par questionnaire, à la fois des touristes, des Lot-et-Garonnais et des professionnels. L'analyse de leurs réponses est en cours de finalisation. Nous avons obtenu à peu près mille réponses.

Nous avons fait une itinérance, avec huit étapes sur l'ensemble du Département. Ce travail avait pour objectif de bien comprendre la culture touristique dans le Lot-et-Garonne, tant dans ce qui est dit que ce qui est non-dit. Cette compréhension doit nous permettre de mieux agir pour le développement futur du tourisme. Pour cela, il faut peut-être faire évoluer la culture touristique non pas

forcément auprès des professionnels, mais auprès des habitants. Certains secteurs du Département sont dépourvus de cette culture touristique. Or, comment peut-on accueillir correctement des touristes sans cette culture ? Nous menons donc un travail sur le sujet. Je suis en train de rencontrer l'ensemble des intercommunalités, après avoir rencontré l'ensemble des offices. Ces rencontres se termineront lors de la première semaine de décembre. Un séminaire sera organisé le 16 décembre pour rendre compte de ce travail et pour lancer les grandes orientations. Vous y serez invités, bien entendu.

Le deuxième rapport est le contrat d'affermage Agropole, que tout le monde a dû lire attentivement. Nous vous demanderons de prendre acte de ce rapport. Malgré la situation économique que vous connaissez, la progression d'activité continue sur ce site, en termes de nombre d'entreprises et de nombre d'emplois. C'est quelque chose de remarquable, et il faut remercier tous ceux qui y travaillent.

Ensuite, je suis sûr que vous avez lu les trois rapports sur les sociétés d'économie mixte, sur la gestion du parc des expositions et du centre de congrès d'Agen, sur la base de plein air du Temple-sur-Lot et sur la SEM 47. On vous demandera d'approuver ces rapports, qui sont obligatoires chaque année.

Il s'ensuivra un dossier sur la dissolution du syndicat mixte pour l'aménagement du Pays d'Albret, Porte de Gascogne. Une modification de l'intercommunalité sur ce secteur conduit à la fusion de trois communautés de communes. Le syndicat intervenait sur ces trois communautés et sera donc dissous. La communauté de communes d'Albret reprendra le travail réalisé par ce syndicat.

Le rapport suivant est également une dissolution : de l'Institution interdépartementale Pôle Sud-Ouest (marchés flottants). Je rappelle que cette Institution a été créée à la fin des années 90, avec deux autres départements, le Gers et le Tarn-et-Garonne. Elle avait plusieurs objectifs au début, il est resté l'organisation des marchés flottants sur Paris, sur le quai Montebello, face à Notre-Dame. Ces marchés flottants sont organisés chaque année. Avec les deux autres départements, nous avons pris la décision d'organiser ces marchés non plus avec l'Institution interdépartementale, mais avec les trois CDT, qui s'occupent de l'organisation complète de ces marchés. Depuis trois ans, l'Institution n'a plus aucune activité. Il est donc proposé de procéder à sa dissolution. Les deux autres départements, le Gers et le Tarn-et-Garonne, sont d'accord avec cette proposition.

Le dossier suivant, qui sera présenté de façon plus précise tout à l'heure, est l'extension du périmètre d'intervention de l'établissement public foncier d'État de Poitou-Charentes.

Ensuite, nous avons trois rapports concernant le haut débit et le numérique : sur la délégation au 47 sans fil (rapport annuel sur l'exercice 2015, dont je vous demanderai de prendre acte), sur le campus numérique 47 (technopôle sur la transition numérique), et enfin sur la politique d'aménagement numérique, avec la généralisation de la montée en début et le déploiement du très haut débit.

Je vous propose de commencer les présentations concernant le numérique, et l'on terminera par l'établissement public foncier, de manière à respecter nos invités, que je remercie d'être présents.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Jacques Bilirit, pour cette présentation complète. Nous allons passer au dossier relatif au campus numérique, que je vais présenter personnellement.

RAPPORT N° 3017

RAPPORT SUR LE CAMPUS NUMERIQUE 47 – LA TECHNOPOLE DE LA TRANSITION NUMERIQUE EN LOT-ET-GARONNE

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – C'est un dossier que je connais bien. Vous le savez, je suis sensibilisé au numérique depuis longtemps et j'ai pris des responsabilités au niveau national, dans le cadre de mes fonctions parlementaires. Je suis membre du Conseil national du numérique, je suis aussi secrétaire général de l'Avicca, association nationale qui regroupe tous les Départements et collectivités de France qui agissent dans le domaine du numérique. En tant que sénateur, je suis également vice-président du Conseil supérieur du numérique et des postes, dans une commission qui regroupe des parlementaires, sénateurs et députés en nombre identique, et des personnes ressources. Je suis donc très sensibilisé à cette problématique du numérique. Comme la plupart d'entre eux, j'y suis venu, en Lot-et-Garonne, par la question des infrastructures, parce que la question du débit et du très haut débit est importante. Puis, quand on entre dans le numérique, on entre dans le projet entier : les réseaux, mais également les usages. Je me suis fait une réflexion que vous devez tous faire : quelle est la place du département du Lot-et-Garonne dans la révolution numérique que nous abordons ? On voit bien que l'économie numérique a tendance à se concentrer dans les métropoles. Entre Bordeaux et Toulouse, nous avons peu de chance d'exister, parce que nous n'avons pas forcément les formations nécessaires. La question a donc été de savoir comment le Lot-et-Garonne peut avancer sur le plan des usages et de l'économie numérique, au-delà de l'offre de haut débit et de très haut débit.

C'est ainsi qu'est venu ce projet de campus numérique. Si nous ne réalisons pas quelque chose qui soit d'une dimension importante et qui soit attractif, nous n'existerons plus demain. Il y a bien quelques entreprises du numérique en Lot-et-Garonne ; certaines sont importantes, comme jechange.fr, qui est la plus notable en termes d'emploi, Sigems sur Villeneuve-sur-Lot, Coaxis sur Marmande et Agen ; et quelques entreprises sont de taille moindre, mais peuvent être de petites pépites ; et il existe beaucoup de professionnels de l'informatique, qui sont d'ailleurs regroupés dans une association, ETIC 47, à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie, dont je veux saluer le dynamisme dans ce domaine.

(présentation d'un diaporama p.87)

Cette réflexion étant posée, que faire ? Il s'est agi d'abord de saisir l'opportunité d'accueillir un organisme de formation, fût-il privé, In'Tech Info. Nous lui avons trouvé un local à l'ESPÉ (l'école normale). Pour exister en Lot-et-Garonne, il nous faut notamment développer de la formation. La possibilité d'accueillir ce centre de formation privé nous a été offerte, et il apparaît qu'il fonctionne très bien et qu'il projette de se développer d'une manière très importante. Aujourd'hui, il forme des étudiants à Bac+3. J'ai rencontré le directeur du groupe ESIEA, dont fait partie l'association In'Tech Info, qui envisage de développer une formation d'ingénieur d'ici trois ans sur le Lot-et-Garonne, ce qui pourrait mener à une formation à Bac+5.

J'ai invité, avec Jacques Bilirit, les acteurs économiques du numérique au siège du Département, pour un déjeuner et pour leur proposer de se regrouper, de travailler ensemble sur un cluster, et pour leur permettre de partager, de se développer et de trouver des solutions à leurs problématiques de formation et de recrutement. L'issue en a été très positive ; la preuve, ils ont créé le cluster INOO, qui fonctionne bien et porte des projets. INOO, ETIC 47, tous ces acteurs et le Département ont eu des discussions régulières.

Lorsque l'opportunité du déménagement de l'ESPÉ est apparue, il y a six mois ; lorsque nous avons su que l'ESPÉ allait déménager au 1er septembre 2017, nous nous sommes dit que ce lieu existant, d'une superficie de locaux de 8 000 m², pouvait être investi à moindre coût.

La dynamique dans le champ numérique est donc à l'initiative des élus et conduite avec le privé. Il faut mentionner aussi le concours « La start-up est dans le pré », qui a été initié par le cluster INOO et qui est un peu une préfiguration de ce que nous voulons faire à l'avenir. Notre volonté politique s'affirme en même temps que la volonté du Département d'associer l'ensemble des acteurs économiques et des collectivités infra-départementales (communautés d'agglomération et communautés de communes). De mon point de vue, elles doivent être partenaires de ce projet, notamment parce que les communautés d'agglomération développent des programmes dans le domaine du numérique, conformément à leurs compétences, mais aucune n'a peut-être la taille suffisante pour porter un projet de cette ampleur et avoir une visibilité nationale. À travers ce campus numérique, je voudrais instaurer un concours national de la création d'entreprises numériques, qu'on appelle des start-up, de manière à les attirer, sur le modèle de ce que nous faisons depuis 25 ans avec l'Agropole, avec le concours national de la création d'entreprises agroalimentaires. Voilà l'écosystème que nous imaginons et dont le cœur de réaction serait le pôle de formation.

L'objectif d'In'Tech Info est d'accueillir mille étudiants sous cinq ans, en sachant que ce seront des formations en alternance de six mois. Le partenariat avec les communautés d'agglomération passe aussi par un partenariat avec les centres de formation (le CFA à Marmande et le centre de formation à Villeneuve), où In'Tech Info a également l'ambition de déployer son action.

L'écosystème comprend un pôle d'innovation, recherche et développement, qui est nécessaire à un campus, comme à l'Agropole où il existe un centre de recherche et développement numérique. Cet écosystème comportera aussi un pôle collaboratif, c'est-à-dire des tiers lieux, des espaces de *co-working*, de travail collaboratif ; un pôle dédié aux start-up, à savoir une couveuse ou pépinière d'entreprise ; et un pôle économique, qui accompagnera l'ensemble. La volonté est, en outre, d'accueillir un *data center*, car c'est une demande forte des acteurs économiques.

Aujourd'hui, vous avez compris que ce projet était à l'état d'ébauche, mais il reçoit l'aval de tous les partenaires que nous avons concertés jusqu'à maintenant. Sa mise en œuvre se déroulera en plusieurs étapes. D'abord, nous vous proposons de constituer une association de préfiguration, qui sera formée en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, en tant que membre fondateur. J'ai parlé du projet au Président Rousset, qui est enthousiaste, comme Tarik Laouani vous le confirmera tout à l'heure. Bien sûr, le Département est porteur du projet, avec la Chambre de commerce et la Chambre des métiers. Son rôle sera d'asseoir le partenariat en intégrant tous les acteurs socio-économiques intéressés, les centres de formation, le cluster INOO, ETIC 47, les espaces de *co-working* de l'Agenais…

Dans le domaine de la formation, je précise que j'ai sollicité également le lycée de Baudre, qui développe des BTS dans les métiers du numérique. Il y a des projets similaires sur Marmande et Villeneuve. Ces éléments sont importants pour le développement de notre économie, en particulier des entreprises déjà existantes, qui souvent doivent aller chercher ailleurs des personnes compétentes.

Bien sûr, il nous faut consolider les budgets pour ce campus numérique. Actuellement, nous en sommes à l'état d'épure. Il nous faut établir un modèle économique viable à terme. Nous envisageons de phaser à cinq ans les travaux, en fonction des propositions et demandes des organismes de formation.

Les locaux se situent route de Toulouse, pas très loin de la place du Pin, à 10 minutes à pied de la gare. Vous voyez sur le diaporama les bâtiments aujourd'hui occupés par l'ESPÉ, qui seront libérés à la rentrée et qui offrent de belles ressources, avec de beaux espaces. Ces locaux accueilleront In'Tech Info, et nous y établirons un pôle d'accueil et de services, qui gèrera l'ensemble du campus

numérique. Telle sera la première phase, la moins onéreuse, qui devrait démarrer durant l'été 2017 pour que les locaux soient prêts à la rentrée de cette même année. En phase 2, il est prévu d'aménager le pôle d'innovation, recherche et développement, le pôle collaboratif et le pôle des start-up. Nous disposons déjà sur place d'un amphithéâtre. En phase 3, un bâtiment vide depuis des années, une ancienne école élémentaire annexe, qui nous appartient et qui est fermée, pourrait offrir deux magnifiques espaces de 700 m² sur chaque niveau, pour accueillir le pôle économique, c'est-à-dire les pépinières et couveuses. Enfin, un grand gymnase pourrait servir, dans cinq ans, à l'aménagement d'une école d'ingénieurs, qui est promise par In'Tech Info si la dynamique qu'elle a enclenchée continue dans les années qui viennent.

La dernière diapositive vous montre une estimation financière sommaire, indiquant ce qu'il faudrait faire pour que ce projet aboutisse dans sa totalité. Les coûts sont estimés en fonction des besoins, mais, en face, nous n'avons pas encore les financements ni les maîtres d'ouvrage. L'école d'ingénieurs, par exemple, n'est pas forcément du ressort du Département. Mais globalement, nous affirmons une volonté d'aller de l'avant dans un domaine qui, si nous ne faisons rien, nous laissera à l'écart de cette révolution numérique dont nous voyons les développements quotidiens.

Voilà, mes chers Collègues ce que je voulais vous dire rapidement. Y a-t-il des interventions, des questions ?

M. CHOLLET. – Président, nous aurons deux questions. Bien sûr, nous sommes très favorables à la création de ce campus numérique, qui est une excellente idée. Mais deux questions se posent. D'abord, quid de nos infirmières ? Je vous rappelle qu'initialement, sur ce site magnifique, après le départ de l'ESPÉ sur le campus Michel Serres à la demande de l'université de Bordeaux, libérant ainsi les locaux, nous avions décidé, lors d'une réunion où tout le monde était présent (Conseil départemental, agglomération, ARS, direction des hôpitaux…), d'installer sur ce site de l'ancienne école normale l'institut de formation des infirmiers, l'IFAS aussi (les aides-soignantes) et l'IFAC (les auxiliaires de puériculture). Qu'en est-il ? Où en êtes-vous dans les discussions ? Peut-on compter sur vous ? Nous nous inquiétons en ce qui concerne ces formations fondamentales, parce que l'hôpital a besoin d'espace et que les locaux de cet hôpital sont inappropriés pour ce type d'organisation pédagogique. Le volume des publics accueillis est tel qu'ils ne peuvent plus rester à l'hôpital. De plus, de nouvelles technologies imposent de nouveaux locaux.

Vous avez un peu répondu à la deuxième question. Certes, le succès d'In'Tech Info est tel qu'il faut stimuler le pôle de formation. Pour le pôle dédié aux start-up, la participation du cluster est intéressante. Mais nous nous inquiétons un peu du contenu pour les autres pôles, aussi bien celui de l'innovation, de la recherche et du développement, que le pôle collaboratif, le pôle d'accueil et de services et le pôle économique. Sur ce point, nous ne disposons pas de cahier des charges.

Sur le fond, nous sommes très favorables au campus numérique, mais nous avons deux questions, l'une sur les infirmières, l'autre sur les contenus.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous réponds tout de suite. Pour l'école d'infirmières, effectivement il avait été envisagé à un moment d'essayer de la rapatrier sur ce site. Compte tenu de ce projet et d'autres facteurs, je peux vous dire que cette installation n'était pas évidente, surtout sur le plan des financements. J'ai eu en effet une réunion avec les partenaires concernés par ce projet d'école d'infirmières. En tout cas, nous avons trouvé une autre solution, qui a priori intéresse l'école d'infirmières, avec laquelle nous menons une étude d'opportunité pour voir si les locaux de France Télécom à Foulayronnes pourraient convenir. Cela me semblerait une solution assez extraordinaire pour un site dont nous ne savons plus que faire. Il n'est pas adapté pour les archives. Je rappelle qu'il avait été acheté à l'époque pour y installer des archives départementales, mais au fur et à mesure des études, fort coûteuses, nous avons déterminé que ce site n'était pas très adapté.

Sur le projet lui-même, le cahier des charges n'est pas abouti, mais vous l'aurez très vite. En l'occurrence, l'innovation sera d'implanter des couveuses en Lot-et-Garonne. Elles existent partout : à Bordeaux, à Toulouse… Je prends peur quand je vois ce développement, et c'est ce qui m'a incité à aller vite et faire en sorte que nous ayons une solution lot-et-garonnaise, d'un niveau comparable à l'Agropole, sans doute d'un niveau supérieur en termes de retombée si ce campus fonctionne – mais à l'époque l'Agropole était un pari. Certains des acteurs ont la volonté d'afficher un label « rural tech ». Les idées sont foisonnantes dans ce secteur. C'est aussi le principe d'une couveuse. In'Tech Info traite déjà la recherche et le développement, à petite dimension aujourd'hui sur son site, et travaille avec les acteurs économiques locaux. Dans ce domaine, je n'ai aucun souci pour élaborer un cahier des charges qui soit efficient.

M. LAOUANI ***(Conseiller régional)*** **–** Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, d'abord je voudrais remercier votre président de m'avoir convié avec mon collègue, Mathieu Hazouard, à votre session. Ensuite, je veux vous indiquer brièvement quelle est la position de la Région sur ce projet. Nous pensons qu'il est primordial pour le Lot-et-Garonne et son attractivité. L'enjeu est d'asseoir davantage et de favoriser un peu plus la structuration et le développement de la filière numérique lot-et-garonnaise. Je pense que l'ambition est la même que celle qui a valu pour l'Agropole il y a vingt ans. Je peux vous dire que la Région appréhende de manière très positive ce projet ambitieux porté par le Département et son président. Dit franchement, c'est un projet que nous soutenons. Des réunions sont d'ores et déjà programmées entre les équipes du Département et les services de la Région, pour essayer d'envisager la forme et le périmètre d'accompagnement régional. En outre, ce projet sera pour nous l'occasion de réaffirmer notre attachement à un développement équilibré des territoires, dans le droit fil des engagements du président Rousset.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, je vais rester constant par rapport aux propos que j'ai tenus pendant la commission : je suis bien évidemment très favorable à ce projet. Seule une petite question m'est venue après la commission, sur l'absence d'entreprises dans la gouvernance et les membres fondateurs. Cela me dérange un peu, parce que la présence d'entreprises me semble nécessaire pour qu'un projet soit vraiment porté et qu'il ait un grand avenir. Je pense qu'il serait symbolique de placer dès le début, parmi les membres fondateurs, des entreprises ou des associations d'entreprises.

M. BILIRIT. – Aujourd'hui, les Chambres consulaires jouent complètement ce rôle de représentation des entreprises de manière globale. Tout à l'heure, l'exemple de l'Agropole a été pris avec juste raison, et il faut remarquer que les entreprises ne sont pas présentes individuellement sur l'Agropole, mais que ce projet a été bâti avec les Chambres consulaires. Bien entendu, toutes les entreprises sont ensuite associées. Mais chacune a son propre intérêt, qui n'est pas forcément l'intérêt général. Il faut tenir compte de ces deux aspects ; il faut que les entreprises soient présentes, surtout que le développement est porté directement par elles, mais pour la création les Chambres consulaires sont là pour les représenter. C'est bien le rôle des Chambres consulaires dans ce type de projet global. Vous avez vu que certains projets sont portés directement par les entreprises, par exemple le concours que l'on a évoqué tout à l'heure. Mais pour la structuration initiale, si l'on reprend ce qui a été bâti par ailleurs, je pense que les Chambres consulaires sont tout à fait à même d'être les représentantes du monde économique.

M. le PRÉSIDENT. – Pour être très précis, nous avons en fait repris le schéma de l'Agropole, dans une association de préfiguration avec le Département, la Région et les deux Chambres consulaires. Nous avons même voulu aller au-delà, parce que les entreprises ne sont pas membres de l'association mise en place pour gérer l'Agropole. C'est pour cela que nous avons imaginé avoir des

partenaires associés, avec les acteurs de formation (les lycées d'enseignement public doivent être présents ici) et le cluster qui regroupe des entreprises (éventuellement des entreprises individuelles).

M. LEPERS. – C'était une proposition, pour innover un peu par rapport au passé. Je note que la Région s'engage pleinement dans ce projet, ce qui répond à l'une de mes interrogations en commission. Nous vous en remercions.

M. le PRÉSIDENT. – S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au sujet suivant, que vous connaissez bien aussi, qui est le sujet du très haut débit. Y a-t-il d'autres observations ?

VOTE : le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3018

POLITIQUE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE – GENERALISATION DE LA MONTEE EN DEBIT ET DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Je suis très heureux d'accueillir Mathieu Hazouard, Conseiller régional délégué au numérique et président de la société publique locale Aquitaine THD (très haut débit), dont nous sommes actionnaires – nous avons d'ailleurs à voter une augmentation de capital. Cette société a vocation à commercialiser les prises de très haut débit que le Département, dans le cadre du syndical départemental, déploiera auprès des habitants. La création de cette société publique locale m'a rassuré, parce que les départements ruraux ont un problème de commercialisation. En effet, lorsque le nombre de prises de fibre optique n'atteint pas une taille critique, les opérateurs ne viennent pas sur votre territoire. Or, si les grands opérateurs nationaux n'y sont pas présents, les clients ne sont pas là non plus. Je remercie la Région de s'être ainsi impliquée financièrement dans la création de cette société publique locale. Cela m'a rassuré pour la commercialisation et l'avenir. Nous le sommes d'autant plus aujourd'hui, dans la Nouvelle-Aquitaine, puisqu'un quatrième Département, celui de la Charente, a manifesté sa volonté d'adhérer, et que tous les Départements du Limousin sont en cours d'adhésion. Donc, nous n'aurons pas de souci à nous faire demain pour la commercialisation du très haut débit.

(présentation d'un diaporama p.90)

Je vais commencer par la présentation de notre schéma sur le haut débit. Vous avez l'habitude de m'entendre parler de ce sujet ; aussi vais-je essayer d'être synthétique. Ce sujet est au cœur du développement de notre département, et c'est notre avenir qui se joue sur notre capacité à déployer ces nouvelles technologies. Aujourd'hui, peu de Lot-et-Garonnais demandent aux élus et aux opérateurs d'avoir la fibre optique ; ils demandent du haut débit, plus de 3 mégas, voire plus de 8 mégas si possible. Près de 60 % des Lot-et-Garonnais disposent d'un ADSL de plus de 8 mégas ; 25 % entre 3 et 8 mégas, ce qui est un débit fonctionnant encore assez bien aujourd'hui ; et une partie, importante malheureusement, ne dispose d'absolument rien. Je suis bien placé pour parler de cette problématique car, résidant à Puymiclan, je n'ai pas l'ADSL.

Nous avons l'avantage d'avoir un réseau Wimax sur le département, pour compléter la couverture en haut débit. Ce réseau a été mis en place à partir de 2006. Il fut une époque où je ne disais pas que c'était un avantage ; je trouvais que cet investissement était onéreux et apportait un service plutôt médiocre. Aujourd'hui, il se trouve que le nombre important d'antennes de ce réseau devient un atout pour nous, parce qu'il nous permet d'évoluer vers une nouvelle technologie, qui est le Wi-Fi haut débit, une technologie qui sera alternative au réseau Wimax et qui nous permettra d'amener

jusqu'à 20 mégas sur tout le Département. Aujourd'hui, l'offre est de 6, 10 ou 20 mégas pour tous les Lot-et-Garonnais qui ne bénéficient pas d'un ADSL suffisant. Je pense en particulier aux entreprises et rappelle que si l'une a besoin d'un débit important, il faut contacter nos services, qui s'efforceront de trouver une solution. Nous arrivons même à déployer la fibre optique auprès de l'entreprise Georgelin, qui ne disposait pas d'un bon débit. Depuis quinze jours, je suis abonné au Wi-Fi haut débit et je peux vous dire qu'il fonctionne de manière excellente. Cela change la vie lorsqu'on peut télécharger à domicile et pas seulement au bureau.

La campagne de commercialisation a commencé en septembre, et déjà 600 abonnés sur 3 000 abonnés au Wimax ont migré vers cette nouvelle solution. De nouveaux abonnés ont choisi ce Wi-Fi haut débit, même si les abonnés au Wimax passent prioritairement à cette nouvelle technologie. Pour rappel, le passage de l'une à l'autre est gratuit. Il est important aussi de souligner que cette technologie est moins onéreuse et plus facile à déployer. Le réseau est constitué de 110 antennes, et l'on pourra en déployer 70 de plus afin de couvrir de manière plus chirurgicale les petits territoires, qui aujourd'hui ne sont pas accessibles par le Wimax de par leur configuration géographique.

La carte projetée vous montre les zones où le Wi-Fi haut débit est déployé, ainsi que les zones en cours de déploiement. L'opérateur informe les maires lorsque la commune est éligible. À la fin de l'année, selon l'opérateur, normalement tout le Département devrait être couvert. Vous voyez que Houeillès et quelques communes alentour ne sont pas couvertes, car ni le Wi-Fi ni le Wimax ne traversent les aiguilles de pin. Pour ce secteur, nous allons utiliser une montée en débit un peu plus traditionnelle : la montée en débit ADSL, en répondant à cette demande rapidement, parce que nous ne voulons laisser aucun territoire à l'écart.

Dès 2017, la fibre optique sera déployée. Je passe brièvement sur ce sujet, que vous connaissez par cœur tellement je vous en parle. Sans l'intervention publique, seules 14 communes sur les 319 du Lot-et-Garonne seraient couvertes par les opérateurs. Il nous reste donc 305 communes à couvrir. Nous lancerons bientôt les travaux. Le déploiement public est porté par le syndicat Lot-et-Garonne Numérique, un outil consensuel et fédérateur, auquel sont associées toutes les collectivités infra-départementales (les trois communautés d'agglomération et toutes les communautés de communes), ainsi que le syndicat d'électrification, le syndicat Eau 47 et le centre de gestion. Ce grand projet associe également la Région, qui joue un rôle important dans ces déploiements.

Les financements représentent 130 M€ sur dix ans, soit 13 M€ par an. La contribution de l'État s'élève à hauteur de 30 % ; la Région apporte un financement équivalent à celui du Département, soit 16 % ; l'Europe contribuera pour 8 % ; et les recettes d'exploitation permettront aussi de financer les emprunts que nous allons réaliser pour déployer rapidement le très haut débit. Le syndicat départemental d'électrification et les communautés de communes et d'agglomération participent aussi au financement dans une petite mesure. Je rappelle que le coût moyen d'une prise optique en Lot-et-Garonne, tel qu'il est estimé par les cabinets spécialisés, est de 2 200 €, tandis qu'en zone urbaine dense il est à moins de 500 €. Dans le rural profond, notamment dans le canton de Houeillès, il est d'un niveau vertigineux. Dans le cadre de l'aménagement du territoire, nous avons décidé de mettre à la charge des communautés de communes et d'agglomération une participation, car dans tous les schémas de France les collectivités infra-départementales participent à l'investissement. Le coût à leur charge est de 45 € par prise, alors qu'il est en moyenne de 300 € au niveau national. Si nous avions appliqué cette moyenne nationale, cela aurait certes déchargé un peu le Département et la Région, mais je pense que 80 % des communautés de communes rurales n'auraient pas pu suivre. Cette décision traduit une volonté extrêmement forte d'aménagement du territoire.

En termes de calendrier, un appel à projets avait été lancé au premier semestre 2016 pour la géographie du déploiement. Nous essayons en permanence de concerter les acteurs. Il a fallu plusieurs réunions pour arriver à un consensus sur le schéma géographique. Nous avons lancé les procédures d'appel d'offres, avec pour objectif le début des travaux en 2017. La première phase se

déroulera de 2017 à 2019, la deuxième en 2019-2021. Une phase complémentaire aura lieu également en 2018-2019 pour les communautés d'agglomération qui auront la possibilité de déployer la fibre plus rapidement sur leur territoire, si elles participent de manière plus importante au financement. Les phases 3 et 4 sont programmées entre 2021 et 2025 et permettront de couvrir totalement le territoire. Enfin, des déploiements privés sont prévus sur les années 2016-2020.

J'ai terminé ma présentation. Nous allons maintenant demander à M. Hazouard de nous présenter la SPL et le plan régional sur le très haut débit. Puis nous ouvrirons les échanges.

M. HAZOUARD ***(Conseiller régional délégué, en charge de l'Economie Numérique et du Très Haut Débit, Président de la SPL « Nouvelle Aquitaine THD »)*** **–** Merci. Bonjour à tous. À mon tour de vous remercier, cher Président, de me donner la possibilité de m'exprimer devant l'assemblée plénière du Conseil départemental du Lot-et-Garonne. Tout d'abord, je tiens à vous dire que je m'inscris totalement dans les propos que vous avez tenus tout à l'heure concernant le projet de campus numérique, à savoir que l'objectif de la puissance publique ne doit pas être uniquement de se soucier des « tuyaux », mais bien de se soucier de ce que nous en faisons, de nous interroger sur les usages et sur les finalités (économiques, en faveur de la santé…). Ma présence aujourd'hui sous-tend à la fois le déploiement du très haut débit et l'économie numérique, notamment la transition numérique des entreprises de secteurs plus traditionnels.

(présentation d'un diaporama p.97)

Quelques chiffres permettront de saisir quels sont les grands éléments. 229 M€, tel est le montant que le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a voté dans une première délibération au mois d'avril. J'ose dire qu'il faudra voter un second montant, eu égard au développement des projets départementaux. Ce montant de 229 M€ est un soutien à l'investissement et au déploiement du très haut débit sur les douze départements d'Aquitaine. Il est à mettre en regard avec le 1,2 milliard d'euros de fonds publics, qui sont prévus pour les cinq prochaines années et sont issus de l'Union européenne, de l'État, du Conseil régional, des Conseils départementaux et des EPCI.

- 600 000, tel est le nombre de prises optiques à installer sur les cinq prochaines années. Six mois après la première délibération, nous savons déjà que ce nombre dépassera les 800 000 pour l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine.

- 3 400, tel est le nombre d'emplois dans cette filière numérique, dans les métiers de la fibre optique, également pour les cinq prochaines années dans la grande région.

Le premier objectif de l'intervention publique pour la fibre optique est évidemment l'aménagement numérique équilibré du territoire. L'action privée sur le très haut débit, qui résulte de choix historiques Gouvernementaux, couvre moins de 38 % de la population de la Nouvelle-Aquitaine, et elle est concentrée sur uniquement 9 % du territoire, essentiellement dans des zones d'habitat dense et urbain. En tant qu'élus locaux, représentants de la puissance publique, nous ne pouvons pas nous contenter de cette action privée. L'action régionale, en concertation avec les Départements et l'État, est donc indispensable pour réduire ces inégalités et surtout pour ne pas créer une nouvelle fracture numérique. Le très haut débit permet en fait de réduire des distances, notamment en matière d'emploi. Quand on dispose d'un débit de 100 mégas et qu'on exerce une activité consacrée aux logiciels, il est possible de travailler quasiment n'importe où.

Le deuxième grand objectif est le maintien et le développement d'une économie locale compétitive. Je pense que l'ensemble des territoires, singulièrement le Lot-et-Garonne, y est attentif. La stratégie de la Région dans son soutien au champ numérique est bien de maintenir et de développer de l'activité sur tous les territoires et pas simplement sur la métropole bordelaise, qui attirerait et phagocyterait tout. La fibre optique concourt à la compétitivité des entreprises.

Le troisième objectif est l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Il ne vous aura pas échappé que la multiplication des usages numériques dans la vie quotidienne est coûteuse en matière de débit, qu'il s'agisse de vidéos à la demande pour des enfants, de visionnage de films en streaming ou de jeux en ligne, mais aussi d'usages fondamentaux liés au télétravail et, par exemple, à des projets en e-santé, lesquels sont importants à la fois pour lutter contre la désertification médicale et pour favoriser l'économie. Tous ces services nécessitent des besoins de plus en plus élevés en termes de débit. Notre intervention commune dans le déploiement de la fibre optique s'inscrit dans cet objectif.

Le dernier élément concerne les besoins en matière d'emploi et de formation. Tout à l'heure, lors de sa présentation du campus numérique, Pierre Camani évoquait ces enjeux, plus spécifiquement sur les métiers liés à l'économie numérique et au développement de logiciels. Nous avons les mêmes besoins de formation aux métiers de la fibre. Je vais vous raconter une anecdote. Il y a trois semaines, j'ai inauguré un nouveau CFA à Lormont, à côté de Bordeaux, autour des métiers de la fibre. Les jeunes qui présentaient des ateliers avaient été formés lors de la précédente promotion. De nombreuses entreprises y avaient été invitées, et des entrepreneurs cherchaient à débaucher les jeunes en leur demandant s'ils étaient disposés à venir travailler sur Lyon, par exemple. L'objectif de la Région est de permettre un maillage de l'ensemble du territoire sur ces enjeux.

À la date d'aujourd'hui, quels sont les projets à cinq ans, soit en fibre optique (les prises FTTH), soit en montée en débit (MED). La carte projetée vous en donne un aperçu. Je partage tout à fait ce qu'a expliqué votre président sur la nécessité d'investir dans des technologies que l'on peut qualifier d'intermédiaires, mais l'objectif principal pour l'Aquitaine est de développer la fibre optique.

S'agissant de la société publique locale Nouvelle-Aquitaine THD (qui s'appelait Aquitaine THD il y a encore quelques semaines, mais nous avons changé de nom pour nous mettre en concordance avec le nouveau périmètre géographique régional), sans commenter en détail le schéma, mais peut-être les éléments les plus saillants, cette société fonctionne aujourd'hui avec trois actionnaires, qui sont le syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique, le syndicat mixte Dordogne Numérique et le SIDEC des Landes (le syndicat d'électricité qui a pris la compétence numérique). Pour des raisons historiques, cette SPL s'est créée sur l'ex-périmètre de la région Aquitaine. Ce sont bien les syndicats mixtes départementaux qui construisent les réseaux et lancent les marchés de travaux, tandis que la SPL a pour vocation d'aider à la commercialisation des réseaux. Il y a quinze jours, lors d'un colloque régional, où était présent Pierre Camani, nous avons signé le contrat avec notre opérateur Axione, qui nous aidera dans l'exploitation et la commercialisation via un contrat de concession entre la SPL et cet opérateur.

De la même façon que l'a dit votre président tout à l'heure, je suis totalement confiant vis-à-vis de l'avenir. Dans le cadre de la SPL, nous allons, dans un premier temps, déployer 180 000 prises FTTH. Au registre des bonnes nouvelles, le Département de la Charente, par le biais du syndicat mixte Charente Numérique qu'il vient de créer, a décidé d'entrer au capital de la SPL. De plus, lundi prochain, dans trois jours, le syndicat mixte Dorsal, qui regroupe les trois Départements de l'ex-région Limousin, devrait normalement voter son entrée au capital.

Les missions confiées à cette société publique locale sont l'exploitation technique des réseaux, un accompagnement des syndicats mixtes à leur conception, la réception des réseaux remis par les actionnaires, la maintenance préventive et curative (un élément important, qui a soulevé plusieurs débats et qui sera coûteux à long terme), le raccordement des derniers utilisateurs et l'activation des réseaux. Notre mission la plus importante est sans doute l'exploitation commerciale, c'est-à-dire la définition de notre stratégie auprès des fournisseurs d'accès à Internet, qu'il s'agisse d'opérateurs nationaux ou d'opérateurs plus petits, qui en général viennent dans des territoires moins denses. Notre rôle est aussi d'établir un catalogue de services et, bien entendu, de percevoir les recettes de location de la fibre publique. La SPL versera, sous forme de redevance, l'ensemble de ces recettes. Ce montage entièrement public est essentiel pour nous, afin que les syndicats mixtes continuent à

déployer la fibre optique grâce aux recettes générées par le premier déploiement. Une partie des recettes est toutefois prélevée pour couvrir les frais de fonctionnement de la SPL, qui emploie un directeur général et un directeur des affaires financières (en cours de recrutement) et qui devrait employer une troisième personne. Son effectif n'est donc pas pléthorique, en vertu d'un principe de prudence, mais il faut aussi que la SPL soit en capacité de gérer un tel contrat.

J'en termine par un résumé de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine au projet lot-et-garonnais, en soulignant que les ambitions départementales sont en tout point conformes à la stratégie régionale, avec une priorité donnée à la fibre optique. Le recours au débit avec des tuyaux en cuivre est marginal, de l'ordre de 3 000 installations contre 37 000 ou 54 000. L'ambition est aussi de tirer parti des investissements réalisés antérieurement sur d'autres technologies, en particulier le Wimax. Le ratio entre le nombre de prises FTTH et la montée en débit révèle une optimisation de l'argent public. La décision qui a été prise est d'accélérer ce programme de déploiement, ce qui permettra d'améliorer les performances économiques de la SPL.

Enfin, je citerai trois chiffres. La Région contribue, statutairement, au fonctionnement du syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique, à hauteur de 25 %, ce qui représente 75 000 € pour cette année. Elle aide aussi le syndicat en finançant la moitié du nouvel apport au capital de la SPL, ce qui n'est pas anodin puisque 750 000 € seront votés lundi après-midi à Limoges. Dernière chose, la Région apporte un concours financier d'environ 14 millions d'euros pour les investissements, conformément à notre règlement d'intervention d'ici 2020.

Les liens historiques entre la Région Aquitaine et le Département du Lot-et-Garonne nous ont permis d'en arriver là aujourd'hui. Je tiens à remercier le Conseil départemental et, à titre personnel, Pierre Camani, pour son implication et pour le fait que votre institution a cru à notre montage. Il nous fallait des gens pionniers, qui ont décidé d'un montage qui alors a été très décrié. Lorsque je me déplace en France en tant que président de la SPL, je ne suis pas forcément bien vu de la part d'opérateurs privés ; je ne citerai pas le nom de l'opérateur historique, mais vous avez compris ce que je veux dire. Encore une fois, je tiens à vous remercier pour ces relations constructives, de confiance, sur le long terme.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Mathieu Hazouard, pour cette présentation très précise. J'en profite pour saluer David Belbès, directeur du service Informatique et Numérique du Lot-et-Garonne, et Sylvain Souche, directeur du syndicat Lot-et-Garonne Numérique. Effectivement, lorsque ce projet de SPL a vu le jour, nous étions un peu perplexes, mais ils nous ont vite convaincus et nous avons été pionniers et avons contribué à rassembler les départements de la Dordogne et des Landes. Le Gouvernement nous a bien aidés parce qu'il a décidé que le regroupement de départements à trois pour la commercialisation se traduirait par un bonus de subvention. Cette opération a été lancée il y a deux ans. Merci d'avoir rappelé que les débuts n'étaient pas évidents, alors qu'aujourd'hui ce modèle de commercialisation est porté en exemple au niveau national, non par les opérateurs, mais par le Gouvernement et les grandes collectivités qui suivent ce dossier.

Avez-vous des questions, des interventions ?

M. MOGA. – Avant une question, j'ai un dicton à vous rappeler, Monsieur le Président : il ne faut jamais dire « Fontaine, je ne boirai pas de ton eau ». Vous avez décrié une certaine technologie qu'avait mise en place votre prédécesseur, et aujourd'hui c'est grâce à cette technologie que l'on va pouvoir attendre la mise en place de la fibre.

M. le PRÉSIDENT. – Je ne l'ai pas décriée trop fort, heureusement.

M. MOGA. – Non, mais vous l'avez fait quand même. Vous n'allez pas le nier. Ensuite, je connais votre profond attachement à la mise en place de la fibre optique. Je suis suppléant au syndicat numérique et y suis venu plusieurs fois. J'avais entendu parler que les débuts du chantier

interviendraient durant le premier semestre 2017. Sur la diapositive affichée, il est indiqué qu'ils auront lieu en 2017 sans autre précision. Débuteront-ils en mars, en juin ou en décembre ?

M. le PRÉSIDENT. – Je vais vous répondre précisément sur ce sujet. Aujourd'hui, les marchés sont lancés, et nous avons retenu cinq entreprises, dont la consultation est en cours. Le choix de l'entreprise retenue devrait intervenir dans le courant janvier. Le démarrage des travaux suivra donc, en sachant que dans ce domaine particulier, entre la signature du marché et l'ouverture d'une tranchée, il s'écoule un certain temps, parce que des études complémentaires doivent être effectuées par l'entreprise. De notre côté, nous avons réalisé nos études de déploiement, mais l'entreprise devra affiner ce travail, ce qui risque de prendre un petit trimestre. Les travaux débuteront avant la fin du deuxième trimestre, si tout se passe bien. Vous serez bien sûr informés et invités à ce grand moment.

M. MOGA. – Par rapport aux prévisions initiales, n'y a-t-il rien de changé ?

M. le PRÉSIDENT. – Absolument rien. Avez-vous d'autres questions ? Ce sujet vous laisse sans voix. Nous avons été très pédagogues et très efficaces, et je vous en remercie.

VOTE : le rapport est adopté à l'unanimité.

(Suspension de séance à 13 h 30)

Reprise de la séance à 14 h 50

Étaient présents : MM. BARRAL Bernard, BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, Mme BONFANTI-DOSSAT Christine, M. BORDERIE Jacques, Mme BORDERIE Sophie, M. BORIE Daniel, Mme BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danièle, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, LABIT Marie, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, MERLY Alain, MOGA Jean-Pierre, Mmes PAILLARES Marylène, SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

Absents excusés : ***Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (a donné pouvoir à M. BOCQUET),***
M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à M. CHOLLET)
M. COSTES Pierre (a donné pouvoir à Mme DHELIAS)
MME GARGOWITSCH SOPHIE (a donné pouvoir à Mme LAURENT)
M. GIRARDI Raymond (a donné pouvoir à Mme VIDAL).

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, nous allons redémarrer nos travaux. Merci de votre présence toujours aussi nombreuse, même si elle est un peu plus clairsemée. Nous allons continuer l'examen des dossiers de la commission du Développement économique et plus particulièrement procéder à l'examen de l'extension du périmètre d'intervention de l'EPF de Poitou-Charentes.

RAPPORT N° 3015

EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) D'ÉTAT DE POITOU-CHARENTES EN LOT-ET-GARONNE

Rapporteur : M. BILIRIT. – Le travail que nous allons présenter fait suite aux différentes rencontres sur les EPF, que ce soit l'EPF d'État ou l'EPFL de l'agglomération d'Agen. Cela fait suite également à la visite que nous avons menée dans la région Poitou-Charentes, auprès de plusieurs collectivités qui utilisent cet EPF de Poitou-Charentes et qui pourrait devenir l'EPF de la Nouvelle-Aquitaine.

(présentation d'un diaporama p.101)

J'énoncerai quelques réflexions au préalable et rappellerai que la question de la maîtrise foncière est un aspect essentiel pour l'habitat, pour toutes les restructurations des bourgs, les opérations de reprise de friche et les projets de développement de zones d'activité économique. Une étude d'opportunité a été réalisée sur la création d'un EPFL départemental en 2012 et 2013. La tentative de création de cet EPFL n'a pas abouti, car elle a été classée sans suite par l'État pour deux motifs : l'agglomération Val de Garonne avait déjà transféré sa compétence SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ; l'absence de continuité suffisante entre les différentes communautés qui avaient accepté d'y participer. Il y avait ensuite plusieurs possibilités : soit l'on cherchait à élargir le périmètre, en mobilisant d'autres collectivités ; soit l'on se rapprochait de l'EPFL d'Agen Garonne ; soit l'on examinait la sollicitation de l'EPF de Poitou-Charentes. Des rencontres ont eu lieu, des présentations ont été faites pour ces deux dernières possibilités, et des visites ont été effectuées.

L'EPF d'État de Poitou-Charentes a pour objet d'assister les collectivités dans leurs acquisitions foncières et immobilières. Ses ressources sont issues de la taxe spéciale d'équipement, plus le montant des pénalités communales au titre de la loi sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU), plus des emprunts, d'éventuelles subventions, des recettes de cession, des dons et legs. Cela signifie que les collectivités ne participent pas directement aux frais de fonctionnement de la structure. Aujourd'hui, on sait que cet EPF dispose de fonds propres suffisants pour envisager de porter des opérations sur le nouveau périmètre, sans recourir à l'emprunt ni en 2017 ni en 2018.

Ses interventions sont fixées par un PPI (plan pluriannuel d'investissement), qui est adopté par le conseil d'administration de l'EPF. Il poursuit quatre missions : la production du foncier pour l'habitat et notamment le logement social ; l'accompagnement à la restructuration des centres-bourgs et centres-villes ; la création et l'extension des zones économiques ; la protection et la valorisation des espaces agricoles naturels (en lien avec la SAFER).

Parmi les exemples d'intervention de l'EPF de Poitou-Charentes, on peut signaler Scorbé-Clairvaux dans la Vienne, l'objectif étant la reprise du tissu urbain dans un village ancien, ainsi qu'une offre de logements et la création d'une crèche. À La Mothe-Saint-Héray dans les Deux-Sèvres, l'objectif était de conduire sur le long terme une politique d'acquisition foncière et la reconquête des locaux et des logements vacants, qui représentaient environ 10 % du village. Dans la Vienne, à Monts-sur-Guesnes, l'objectif était également de reconquérir les locaux et logements vacants, mais aussi de contenir l'étalement urbain et de travailler sur la densification. Lorsque le directeur était venu, il nous avait donné bien d'autres exemples, montrant la capacité d'intervention de l'EPF sur les territoires.

Pour le Lot-et-Garonne, qui est en croissance démographique et qui connaît l'influence de deux métropoles, Toulouse et Bordeaux, les éléments fonciers sont importants, en particulier autour de la desserte par l'A62. Les territoires sans EPFL ont besoin d'outils fonciers maîtrisés, pour répondre

aux attentes en matière d'habitat et aux nécessités de structuration des bourgs et de travail sur la densification urbaine, ainsi que pour préserver des espaces agricoles naturels et pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande.

Juridiquement, il n'existe pas d'incompatibilité entre l'existence de l'EPFL d'Agen Garonne et la demande d'extension. Les conséquences de cette coexistence feraient que toutes les collectivités situées hors du périmètre d'Agen Garonne pourraient conventionner avec l'EPF, avec la mise en place de la taxe spéciale d'équipement selon le positionnement de l'EPFL ; c'est-à-dire que si ce dernier donne son accord pour faire partie du périmètre, cette taxe sera instaurée sur la totalité du Département, avec un reversement d'une partie de cette taxe à l'agglomération d'Agen, le minimum étant de 50 %, et plus pouvant être négocié. Si Agen Garonne refuse d'entrer dans ce dispositif, le périmètre de l'agglomération d'Agen ne sera pas compris dans l'EPF d'État, et, à ce moment-là, la taxe sera mise en place sur le Département hormis la partie de l'agglomération d'Agen.

Je précise, concernant la fiscalité, que la taxe spéciale d'équipement (TSE) équivaut à 0,09 % de la taxe d'habitation, à 0,10 % sur le foncier bâti, à 0,6 % de la contribution foncière pour les entreprises, à 0,016 % sur le foncier non bâti. Par exemple, pour un appartement T4 sur Marmande, la TSE s'élèverait à 1,40 euro par an. Cela donne un ordre d'idée, même s'il faut admettre que cela représente un impôt supplémentaire, mais aussi un service supplémentaire.

J'en terminerai sur le calendrier prévisionnel. Nous sommes là dans une phase de délibération sur les intentions, pour exprimer notre accord ou pas à l'adhésion à l'EPF. L'ensemble des collectivités aura à délibérer de la sorte, formellement ou pas. Ensuite, un décret sera proposé par le ministre, début décembre, à tous ceux concernés sur le périmètre. Nous aurons trois mois pour donner un avis sur ce décret, ce qui mènera au mois de mars. Puis le décret devra être adopté en Conseil d'État, en mai 2017. L'installation interviendra dans les trois mois qui suivent, donc à l'été 2017. On peut penser que le démarrage de l'EPF sur ses nouvelles missions aura lieu à la fin du troisième trimestre ou au début du quatrième trimestre.

Je vous propose de délibérer favorablement à l'adhésion de notre Département à l'établissement public foncier d'État de Poitou-Charentes.

M. le PRÉSIDENT. – Merci. Y a-t-il des interventions ?

M. CHOLLET. – C'est un dossier important, effectivement. Les points qui posent problème sont les suivants. Premièrement, il est certain qu'une adhésion à l'EPF implique que notre maîtrise du foncier économique ne sera plus la même. Avec un EPFL, notre maîtrise est supérieure à celle que nous aurions avec un EPF d'État.

M. BILIRIT. – Je comprends le point de vue d'Agen, mais ici la délibération est du point de vue départemental. L'EPF interviendra sur le foncier économique tel que demandé par les collectivités ; il n'interviendra pas sur un foncier si ce n'est pas leur demande. L'établissement aura la maîtrise du portage, mais pas du projet lui-même, qui reste de la responsabilité de la collectivité qui a demandé l'intervention de l'EPF.

M. CHOLLET. – D'accord. En tant que Conseiller départemental, adjoint au Maire d'une ville et Conseiller communautaire, je pense que le grand problème est la TSE. Dans notre « contrat » avec les citoyens agenais, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts jusqu'en 2020. Je comprends les intérêts d'une telle adhésion, qui ne sont pas anodins, mais moi je suis pour le respect de la parole tenue. Je vous assure que nous n'avons pas eu cette discussion en conseil communautaire ; j'espère que nous l'aurons, et, pour le moment, je demande l'abstention sur ce dossier, car je trouve que les débats ne sont pas assez avancés au sein de l'agglomération agenaise. Ne pas tenir sa parole permet à certains de « monter », et je ne veux pas de cela ; cela me gêne beaucoup de

ne pas respecter sa parole, même si ta démonstration est intéressante et même si la hausse d'impôt est de 1,40 euro. Derrière cela, la symbolique est forte.

M. BILIRIT. – Le directeur a vu Henri Tandonnet cette semaine. M. Schmitt, qui travaille sur le décret, s'est également entretenu avec Jean Dionis cette semaine. Si l'agglomération ne donne pas d'accord formel ou informel, elle ne sera pas dans le périmètre et continuera avec son EPFL. Cela me semblerait dommage, mais c'est à l'agglomération de prendre sa décision. En revanche, je souligne que le Département a absolument besoin d'un outil foncier pour son développement. Je le constate sur l'agglomération Val de Garonne et pour des projets portés par des communes. Lors de notre visite en Poitou-Charentes, où étaient présents Christian Dézalos, Marie-France Salles et Jean-Pierre Moga, le discours tenu par les collectivités utilisant l'EPF était édifiant, qu'elles soient périurbaines, urbaines ou rurales. Aujourd'hui, des projets ne se réalisent pas à cause de ce manque de capacité. Je pense que nous ne pouvons pas nous priver d'un tel outil de développement.

M. MOGA. – Je crois que ce projet est indéniablement très intéressant pour la maîtrise foncière. Les collectivités, petites ou grosses, peuvent être prises en dépourvu, à l'occasion d'une vente inopinée, et ne pas posséder les budgets nécessaires à l'acquisition. À ce moment, l'EPF peut se substituer à la commune ou à la communauté. Pendant cinq ans, il porte la maîtrise foncière, et, durant ce temps, la collectivité peut préparer le projet, avec l'aide d'un bureau d'études ou éventuellement de l'EPF, afin que l'opération puisse se réaliser à l'issue des cinq ans. Finalement, ce peut être une opération blanche ou quasiment pour la commune. Moi, ce qui me gêne un peu, c'est ce problème de taxe prélevée. Je n'avais pas entendu parler de 1,40 euro pour un F4, mais d'environ 3 euros par habitant. Qui a la maîtrise de cette taxe ? Vous savez très bien qu'au début tout est beau, tout est parfait. Le directeur nous a expliqué que même si au bout de cinq ans le projet n'était pas complètement finalisé, il était possible d'avoir une prolongation de trois ans, de façon exceptionnelle, car la règle est bien une durée de cinq ans. Mais qui fixera le montant de la taxe ? Est-ce que le Lot-et-Garonne pourrait décider de ne pas dépasser 1,40 euro, considérant que les habitants n'ont déjà pas de gros revenus et que les charges fiscales sont presque insoutenables pour certains ? Même si 1,40 euro n'est pas beaucoup, ce serait 1,40 euro de plus. Il ne faudrait pas qu'au bout de quatre ou cinq ans, sous prétexte que les réserves foncières sont importantes, non liquidées, le montant atteigne 7 ou 8 euros ; cela deviendrait vraiment inacceptable. Existe-t-il un plafond ?

Ensuite, comment le Département sera-t-il représenté à la Région ? Pourrons-nous défendre nos intérêts départementaux ? Dans les années à venir, ne serons-nous pas complètement phagocytés par la Région ? Car nous sommes un petit département, loin de la grande métropole. Ne risquons-nous pas d'avoir une proximité très lointaine ?

M. BILIRIT. – C'est le conseil d'administration de l'EPF qui fixe le montant de la taxe. Ce conseil regroupe les Départements, les communautés d'agglomération adhérentes, un représentant des communautés de communes et un représentant de l'Amicale des Maires du Département. Ce n'est pas la Région qui fixe le montant. Je ne suis pas devin et ne peux pas dire quel sera l'impôt dans quelques années. Je rappelle simplement qu'il existe deux façons de financer ce genre d'outil, qui a un coût, que ce soit l'EPF ou l'EPFL : soit on recourt au type de financement précédemment exposé, sans participation des collectivités ; soit celles-ci participent financièrement, comme cela se pratique aujourd'hui pour l'EPFL d'Agen Garonne. Effectivement, il est proposé d'appeler une taxe sur les impôts. Le montant maximum est fixé par décret. Pour avoir établi des comparaisons, on sait que deux EPF sont les plus bas, avec celui de Poitou-Charentes. Quant à la représentativité, j'ajoute que des chargés de mission interviennent au niveau départemental dans un souci de proximité. Enfin, tu as posé une question par rapport à Bordeaux Métropole, qui aujourd'hui n'a pris aucune décision d'adhérer à cet EPF d'État. Mais je ne suis pas devin. M. Schmitt, qui travaille à la préparation du décret, s'est entretenu avec tout le monde dans chaque collectivité, dont Pierre Camani. Après ces entretiens, le décret sera proposé au début décembre.

M. le PRÉSIDENT. – Y' a-t-il d'autres interventions ?

M. LEPERS. – Je rejoins mes collègues. Je comprends cette inquiétude sur la taxe. Peu importe le côté partisan, nous nous sommes tous engagés à ne pas augmenter les impôts. Je suis très mal à l'aise de voir une taxe supplémentaire, modique peut-être au début, mais qu'est-ce que cela va devenir dans le temps ? Des taxes ont démarré à quelques centièmes de pour cent sur le bâti, pour finir à des niveaux plus importants. Il faut comprendre cette inquiétude. Si la taxe était compensée, on pourrait ne pas augmenter la fiscalité. Deuxièmement, si les Lot-et-Garonnais paient cette taxe supplémentaire, en verront-ils les effets ici dans ce Département ? Nous savons que le Lot-et-Garonne n'est pas le plus dynamique, qu'il pourrait s'associer à d'autres qui le sont plus, et nous avons peur que cet 1,40 euro, qui deviendra peut-être 2 ou 3 euros, ne revienne pas dans l'activité économique du Département. Je pense que ces deux inquiétudes ne sont pas partisanes et sont vraiment légitimes.

M. BILIRIT. – J'ai la même inquiétude et j'essaie d'être le plus pragmatique par rapport à ceci. Je redis que nous avons besoin d'outils pour nous développer. L'agglomération d'Agen a créé son outil, mais il le finance sur les deniers de la collectivité, ce qui est aussi une forme d'impôt. Je pense très sincèrement que l'EPF de Poitou-Charentes, qui n'est pas né d'aujourd'hui, qui possède une antériorité, a permis un certain nombre de réalisations et qu'il est un véritable « booster » pour le développement des territoires. À nous ensuite d'être vigilants. Je pense qu'il existe suffisamment de projets en Lot-et-Garonne pour avoir un retour sur investissement. Mais ce n'est pas une taxation département par département ; c'est un ensemble.

M. MASSET. – Président, chers Collègues je voudrais simplement rappeler la difficulté que nous avons aujourd'hui, communes de petite ou moyenne taille et intercommunalités, pour porter des dossiers structurants. L'EPF est peut-être une piste qu'il ne faut pas négliger pour demain. Deuxième point, c'est une nouvelle taxe, non une augmentation de taxe. Je crois qu'on peut l'expliquer. Je comprends qu'au cumul cela fera un plus, mais il s'agit d'un nouveau service. C'est là un argumentaire qui peut s'entendre. Enfin, s'il y avait une question, ce serait plutôt celle de savoir comment sortir du dispositif.

M. DÉZALOS. – J'interviens rapidement parce que je crois que tout a été dit. La question sur la redevance est légitime ; en effet, il faut se la poser. À côté de cela, il faut se demander si nous voulons doter le Département d'un outil de développement. On sait bien que la demande est parfois forte sur le portage foncier ou immobilier et que c'est souvent un frein aux initiatives d'investissement. Nous devons mesurer l'utilité ou pas de cet outil pour l'ensemble de notre Département, étant précisé que l'agglomération d'Agen s'est d'ores et déjà dotée d'un outil et que la question ne se pose pas sur ce territoire, mais sur le reste du Lot-et-Garonne. Les exemples que nous avons pu voir au cours de la visite en Poitou-Charentes ont franchement été convaincants. Nous sommes allés dans une toute petite commune, où le problème du Maire et de ses collègues était de reconfigurer deux ou trois habitations, avec pour objectif de sauver l'école et donc de faire venir des familles dans le village. En allant à Cognac, la problématique était tout à fait différente : il s'agissait du redéploiement de l'hôpital à l'extérieur et de la résolution du problème avec une friche industrielle. Nous avons vu des exemples très concrets de situations que nos collectivités connaissent. Je pense que c'est vraiment un outil intéressant, qu'il faut mettre en rapport avec une redevance, un prélèvement supplémentaire sur la population. À mon avis, nous ne pouvons pas nous priver de cet outil.

Mme SALLES. – J'interviens en tant que présidente d'un office départemental, d'un bailleur social. Vous avez parlé de collectivités, mais vous savez que le Lot-et-Garonne comprend quelques bailleurs sociaux, qui ne sont pas d'une taille très importante et qui se trouvent parfois confrontés à des opportunités ou à des demandes d'acquisition du foncier. Nous stockons du foncier pour trois, quatre, cinq ou six ans, et ce stockage a un coût pour l'office. L'existence d'un EPF qui porterait l'acquisition foncière, dans un certain intervalle, pourrait aider le bailleur social à avoir une autre programmation grâce à un allègement financier. En tant qu'élue, je trouve que l'outil est indispensable pour les

communes rurales, qui sont en train d'élaborer leur PLU (Plan Local d'Urbanisme), avant le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Nous sommes confrontés à ce qui nous est quasiment imposé par l'État, c'est-à-dire commencer par revitaliser ou réhabiliter les centres-bourgs avant des constructions nouvelles à l'extérieur. Donc, en tant qu'élue rurale, l'EPF est un outil important ; et en tant que présidente d'un office, il en est de même.

M. le PRÉSIDENT. – Merci. Je crois que nous sommes au cœur de ce qui fait l'essentiel de notre charge. Nous avons là un dossier de développement très porteur. Ce n'est pas une participation à une structure qui fonctionnera sans répercussion sur le territoire. Il y aura bien un développement consécutif à notre adhésion. Je pense en particulier à Tonneins : si nous avions été dotés de cet outil il y a quelques années, Monsieur Moga, le sort de la Seita aurait pu être tout à fait différent. Donc, il faut bien se poser la question du rapport entre les avantages et le coût. Le coût est essentiellement politique : c'est l'annonce du terme « impôt » ou « taxe », qui est très péjoratif. J'y suis allergique, comme tout le monde. Vous avez raison, il faut être attentif à l'évolution et voir comment cette taxe évolue ailleurs, pour que la charge par habitant ne soit pas beaucoup plus importante dans quelques années. Nous avons reçu des garanties par rapport à cela. La meilleure garantie, me semble-t-il, est le passé de cet établissement, lequel est ancien et a produit à moindre coût. La deuxième garantie est la taille. Paradoxalement, ce qui peut apparaître comme un inconvénient, c'est-à-dire la distance, est aussi un avantage en termes de capacité financière à se mobiliser sur des projets. Ensuite, le dynamisme dépend du territoire et des élus. Effectivement, si nous ne faisons rien, ce n'est pas la peine d'investir dans ce type d'équipement. Mais j'ai tendance à penser que, compte tenu de notre structuration de département rural et de notre taille, nous aurons peut-être beaucoup plus de sollicitations que les grandes agglomérations et les métropoles, parce que celles-ci disposent déjà des outils internes qui permettent cette maîtrise du foncier et qui nourrissent le développement de ces territoires, contrairement à nous qui n'avons absolument rien. Entre les deux, les avantages et les inconvénients, je mesure bien l'inconvénient d'une taxe, mais quand je vois les avantages et l'impact quasiment indolore sur la feuille d'impôt, je choisis de préconiser notre adhésion.

C'est un débat intéressant et légitime. Mais je vous demande de prendre à un moment donné une décision politique, au sens noble du terme, si l'on veut développer notre territoire. Il faut parfois prendre quelques risques, mais celui-ci est particulièrement limité.

M. BILIRIT. – Je voudrais remercier Anne Madziarski, qui a travaillé sur ce dossier, et l'EPF de Poitou-Charentes et l'EPFL avec lequel nous avons travaillé en toute transparence. Les intérêts peuvent être parfois un peu divergents, mais le travail mené a toujours été effectué de manière constructive, et je voulais le souligner. La décision est un moment difficile, mais c'est un moment important pour le Département.

M. le PRÉSIDENT. – Nous passons au vote. Si j'ai bien compris, je n'ai pas convaincu l'opposition, qui s'abstient. La Dynamique citoyenne et le groupe majoritaire votent pour. Je vous remercie.

Vote : le rapport est adopté

Pour : 28 pour (groupes « Majorité départementale » et « Dynamique citoyenne »),
Abstention : 14 (groupe « L'Avenir ensemble »).

M. MOGA. – Je voudrais dire quelques mots sur les états généraux du tourisme. Nous avons bien enregistré que c'était un point d'étape. Je connais l'implication de Jacques Bilirit dans ce dossier. Comme lui, nous sommes impatients de connaître le bilan définitif. Nous souhaitons surtout qu'il ne se borne pas à un affichage, mais qu'il en ressorte des choses concrètes. Aussi, nous aimerions avoir des précisions sur le coût et l'intérêt sur l'Observatoire de l'implicite.

M. BILIRIT. – Le coût est de 600 euros. Cet observatoire est mené par M. et Mme Beauvillard, qui travaillent avec des professeurs en sociologie de l'université de Toulouse et de l'université de Pau, ainsi qu'avec la Caisse des Dépôts et Consignations. L'objet de cette itinérance était d'aller rechercher pas forcément ce qui se dit, mais d'aller au-delà des mots. Il s'est tenu seize réunions dans les huit étapes, à chaque fois avec des personnes différentes, pour mieux comprendre la culture des habitants, qu'ils soient professionnels ou pas, et pour étudier leur manière de parler de leur territoire par rapport au tourisme. Vous aurez un compte rendu de cette démarche très intéressante, en particulier dans le non-dit.

M. le PRÉSIDENT. – Je crois que cela pourrait faire l'objet d'un rendu en commission permanente, voire à la prochaine session.

Mme DUCOS. – J'aurai une dernière question, concernant l'application « Visite 47 » qui a été mise en place. Nous n'avons pas eu de retour. Qu'en est-il ? Combien de fois cette application a-t-elle été téléchargée ?

M. BILIRIT. – Je ne sais pas vous donner ces éléments tout de suite, mais je transmettrai la question aux services et nous vous répondrons.

M. le PRÉSIDENT. – Hormis l'abstention sur l'EPF, tous les autres dossiers de la commission sont-ils adoptés ? Concernant le rapport 3012, MM. Dezalos et Borie ne participent pas au vote.

RAPPORT N° 3010

ÉTATS GENERAUX DU TOURISME – POINT D'INFORMATION

Rapporteur : M. BILIRIT.

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 3011

CONTRAT D'AFFERMAGE AGROPOLE – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2015

Rapporteur : M. BILIRIT.

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 3012-6005

RAPPORT ANNUEL 2015 DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTES LOCALES DONT IL EST ACTIONNAIRE

Rapporteur : M. BILIRIT.

Vote : le rapport est adopté.

Pour : 40 (MM. Dézalos et Borie ne participent pas au vote)

RAPPORT N° 3013

DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU PAYS D'ALBERT, PORTE DE GASCOGNE

Rapporteur : M. BILIRIT.

Vote : le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3014

INSTITUTION DEPARTEMENTALE POLE SUD-OUEST – MARCHES FLOTTANTS

Rapporteur : M. BILIRIT.

Vote : le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3016

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE HAUT DEBIT 47SANSFIL – EXERCICE 2015

Rapporteur : M. BILIRIT.

L'Assemblée prend acte.

COMMISSION ÉDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES

RAPPORT N° 5005-4004-7007

PROGRAMME SUR LA RESTAURATION COLLECTIVE SCOLAIRE « DU 47 DANS NOS ASSIETTES »

Rapporteur : M. LACOMBE. – Monsieur le Président, je serai très bref, vous avez rappelé l'objectif de l'opération « Du 47 dans nos assiettes » lors de votre propos introductif. J'ajouterai simplement à ce propos deux chiffres qui illustrent parfaitement la nécessité de l'opération que nous sommes en train de mettre en place. Le coût de la restauration scolaire est de 3 millions d'euros par an, dont 900 000 € finissent tous les ans à la poubelle. Il était urgent de mettre en place un dispositif qui permette de lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges. Philippe Huvé va vous présenter le dispositif en détail. Je profite de sa présence pour le remercier de la qualité du travail qu'il réalise dans ce domaine avec le service Éducation, puisque les premiers résultats sont déjà nettement visibles. Je remercie aussi Romain Chapolard, qui est un jeune éleveur exerçant sur la commune de Mézin, dans le canton de l'Albret, et qui a eu le courage de se lancer, en participant au dispositif ; je le remercie d'avoir accepté de venir témoigner pour montrer la réalité sur le terrain de l'opération « Du 47 dans nos assiettes ».

(présentation d'un diaporama p.107)

M. HUVÉ *(Chargé de mission Restauration collective)* – Je vous présente l'action « Du 47 dans nos assiettes », qui s'inscrit dans un axe stratégique pour la restauration scolaire, qui a débuté en 2010 avec un premier constat : avec 1 400 000 repas et 3 millions d'euros d'achats alimentaires, et avec les capacités que représentent les diverses productions agricoles et agroalimentaires dans le Lot-et-Garonne, il est apparu que les deux pouvaient être alliés, c'est-à-dire les besoins et la production sur place. La restauration des collèges est une restauration publique, comportant un certain nombre de contraintes ; il faut tenir compte de ses infrastructures, des équipes et des convives, mais aussi de la législation et des règles budgétaires.

Pour cette opération, nous avons mobilisé plusieurs services, notamment le service juridique de la commande publique pour rédiger les appels d'offres pour l'année 2017 ; le service de l'agriculture, car il faut que les filières de production s'adaptent aux véritables besoins de la restauration collective ; enfin, la direction de l'Éducation, à travers une réflexion sur le gaspillage alimentaire, en mettant en place des tests de consommation, en menant une analyse des achats et en effectuant un travail de fond avec les cuisiniers et les gestionnaires pour développer l'achat local.

La première action a consisté en un état des lieux des locaux. Aujourd'hui, on peut dire que l'ensemble des collègues est bien équipé, avec toutefois une petite réserve, qui a son importance par rapport aux circuits courts : certains établissements disposent de très peu de stockage, ce qui implique des livraisons plus régulières et plus coûteuses lorsque le collège est éloigné des centres. Cela étant, l'équipement de restauration est estimé parfait et complet. Depuis deux ans, avec les évolutions réglementaires surtout dans le domaine sanitaire, les équipes de cuisine avaient de plus en plus de charges administratives à effectuer ; mais, l'année dernière, le service dédié à la restauration a mis en

place un logiciel pour enregistrer toutes ces données et réaliser un gain de temps pour les personnels, qui peuvent ainsi se concentrer sur leur principale fonction.

Un autre point primordial, dans le développement local, est que nous devons répondre aux marchés publics. C'est la raison pour laquelle le service juridique du Conseil départemental nous a aidés à élaborer les cahiers des charges.

Au début, il fallait bien comprendre quelle était la consommation des convives et quel était le taux de gaspillage. La mission Restauration a effectué des analyses dans environ la moitié des collèges, en observant les plateaux et la consommation des enfants. Elle a constaté que 30 à 40 % des demi-pensionnaires ne prennent pas le produit, ce qui génère des déchets. Nous nous sommes aperçus que, sur certains menus ou certains plats, les consommations étaient très faibles du fait de la qualité de la matière première, jusqu'à 60 % de déchets. En termes d'apports nutritionnels, ces faibles taux de consommation font que, pour certains enfants, à peine 30 % des besoins alimentaires sont atteints, au regard des recommandations du Groupement d'études des marchés de restauration collective et de nutrition (GEMRCN).

Nous avons découvert plusieurs sources de déchets. La première est liée au poids du produit lui-même. Par exemple, acheter des céleris à 500 grammes génère plus de déchets que l'achat de céleris de 1,5 kilo, à cause des épluchures. De même, on peut avoir une source de déchets si l'on ne définit pas bien la qualité du produit. En outre, la technique culinaire, qui peut différer entre deux établissements, peut entraîner plus ou moins de déchets. Il en est de même selon les comportements des demi-pensionnaires – vous nous donnerons un exemple de l'évolution que nous avons mise en place et qui donne des résultats aujourd'hui : entre l'enfant qui prend un plat tout préparé et celui qui compose sa propre entrée. Enfin, un point non négligeable est la connaissance au niveau des services de restauration du nombre d'enfants qui viennent manger au restaurant. Parfois, des voyages sont organisés sans que ces services soient informés. Nous avons vu des exemples où 60 repas préparés ont dû être jetés parce que les enfants étaient partis en déplacement.

Nous avons mis en place un certain nombre d'actions et avons obtenu de premiers résultats. Des tests ont montré que 80 % des enfants prennent le produit s'il est placé en buffet et non fourni en ramequin, et qu'il s'en suit très peu de déchets. Le taux de prise des crudités est amélioré de 30 % simplement parce que le collégien a une autonomie et un pouvoir de décision sur ce qu'il mange. Ce changement de comportement a permis de réduire le temps de travail, puisque remplir des ramequins prend un certain temps. Nous avons proposé de remplacer ce travail de remplissage par un travail de coupe des fromages, ce qui a permis également de développer la consommation de ces derniers – sans parler de l'intérêt économique du fromage à la coupe.

Avec le groupement d'achats d'Agen, nous avons mené un travail technique sur la qualité de la matière première au niveau des viandes bovines, pour qu'elles proviennent uniquement du Lot-et-Garonne et que ce soient des Blondes d'Aquitaine. Des tests ont été effectués avec de viande « classique » achetée au marché, d'origine française ou européenne : il s'est avéré que les taux de perte à la cuisson pouvaient monter jusqu'à 30 %, du fait de la qualité de la matière première. De plus, seuls 50 % du produit étaient achetés. Avec la Blonde d'Aquitaine et un cahier des charges qualitatif, nous n'avons que 9 % de perte à la cuisson et, surtout, nous montons à 80 % de consommation. Même si la matière première est plus chère à l'achat, grâce à la diminution de perte à la cuisson et l'augmentation de la consommation, le budget reste identique.

La même action a été conduite pour le fromage à la coupe, à la place du fromage sous cellophane. La variation de prix entre un fromage servi en portion, où l'on couvre à peu près 39 centimes, et un fromage à la coupe, qui a permis de gagner du temps dans la mise en place du buffet, est à l'avantage de cette dernière méthode, de par une réduction de coût de la matière première et une offre de meilleure qualité. Cela nous permet de dégager un budget pour acheter de meilleurs produits, des produits bio. Il faut aussi noter qu'un fromage sous cellophane n'est pas obligatoirement

consommé, parce qu'il est parfois difficile à ouvrir. Le fromage à la coupe entraîne une augmentation de la consommation et une suppression des déchets que sont les emballages.

En six mois de travail avec le groupement d'achats d'Agen, nous comptabilisons plus de 10 tonnes de viande bovine, entièrement issue du Lot-et-Garonne, pour un budget de 77 000 €. Le budget d'achats alimentaires devrait atteindre 120 000 € à l'issue de l'année. Pour le veau, des structures régionales travaillent avec 21 éleveurs du Lot-et-Garonne, qui devraient atteindre un chiffre d'affaires de 30 000 à 40 000 € cette année. Enfin, M. Chapolard parlera de son expérience sur l'introduction de produits bio dans la restauration collective. Grâce à ces actions, ce sont plus de 200 000 € d'achats alimentaires issus du Département qui ont pu être effectués, alors que cette part était de pratiquement zéro par rapport aux 3 millions d'euros de denrées achetées par an.

Le groupement d'achats d'Agen était d'accord pour monter cette expérimentation ; celui de Marmande n'a pas souhaité s'y associer au début. Cela nous a conduits à proposer à tous les collèges d'entrer dans le groupement départemental d'achats pour qu'ils puissent bénéficier des viandes bovines locales et de cette démarche de qualité. Aujourd'hui, les 24 collèges sont adhérents à ce groupement, mais quatre le sont partiellement, puisqu'ils ont souhaité rester dans le groupement de Marmande pour un certain nombre de lots.

Pour illustrer notre volonté d'améliorer la qualité, je vais vous donner quelques exemples. On a commencé un travail avec les cuisiniers sur les poissons surgelés, pour réduire les pertes, et les amener à travailler sur des poissons frais. Aujourd'hui, à peu près 50 % des collèges servent du poisson frais au moins deux fois sur trois. De même, pour la viande bovine, nous souhaitons avoir un schéma de qualité. Pour le porc, nous voulons aussi éviter les déchets en privilégiant la qualité, car avec certains produits 33 % du volume sont constitués de gras. Cela implique de bien définir nos produits dans les marchés et travailler avec les filières de production à la définition des capacités des éleveurs ou transformateurs du Lot-et-Garonne, dans le but d'améliorer la qualité générale.

L'ensemble de ces actions a été mis en place depuis le début 2015. Grâce au logiciel d'aide sur l'hygiène, un contrôle est opéré à l'arrivage de tous les produits, qui peuvent être photographiés d'office et ce qui permet d'avoir une meilleure réactivité dans le suivi qualitatif. Avec le service juridique, les produits ont été redéfinis dans les marchés, et l'on est en train de tester un nouveau logiciel de gestion des matières. Les techniques culinaires ont été améliorées, notamment avec la mise en place d'un intranet pour que les chefs cuisiniers puissent échanger des recettes, notamment sur l'utilisation du poisson frais. Par l'analyse du comportement des convives, enfants ou adolescents, on constate qu'en les responsabilisant ils prennent des produits, mangent mieux et causent moins de déchets. Enfin, avec les services de l'éducation, en particulier les CPE, nous essayons d'améliorer notre connaissance des effectifs à servir. L'objectif est de diminuer les déchets de 50 % d'ici 2019.

Les perspectives à trois ans sont effectivement d'améliorer la consommation des demi-pensionnaires, de développer la collaboration entre les cuisiniers, de les impliquer dans la définition des produits puisque ce sont eux qui les travaillent, de développer l'approvisionnement local dans plusieurs filières de production (y compris les fruits et légumes), pour bien identifier les fournisseurs et anticiper l'impact de tel choix, l'incidence financière et les possibilités des producteurs. Dans trois ans, nous ambitionnons que 1 800 000 € d'achats alimentaires soient issus de produits locaux du Lot-et-Garonne ou des alentours. Pour le reste, des produits comme les bananes ou les poissons ne peuvent pas être issus du Département.

À moyen terme, les EHPAD et les cantines scolaires qui le souhaitent pourront déployer la même démarche. Certaines mairies nous ont déjà approchés pour participer au groupement départemental d'achats.

Pour conclure, il est important de valoriser nos chefs cuisiniers, qui sont aussi des acteurs éducatifs, et de bien montrer que l'on travaille des produits locaux de qualité. C'est pour cela que nous

allons développer une sensibilisation sur cette expérimentation dans l'Agenais. Nous proposerons des actions entre les producteurs et les chefs cuisiniers dans chacun des établissements, pour rappeler aux enfants la concordance entre le produit local et l'équipe de restauration. Enfin, dans le milieu de l'année, nous organiserons un concours départemental de chefs cuisiniers et de seconds de cuisine. La personne sélectionnée pourra participer à un concours régional, base d'une sélection nationale des chefs cuisiniers de restauration collective en gestion directe.

M. le PRÉSIDENT. – Merci beaucoup pour cette présentation à la fois synthétique et très poussée, qui nous permet de comprendre la dynamique que nous mettons en place, une dynamique d'amélioration de la qualité de la nourriture, de lutte contre le gaspillage et de confortement de l'économie locale, l'économie circulaire. Cela fait un moment que nous travaillons sur ce dossier, et je veux remercier M. Huvé pour son travail.

M. LACOMBE. – Avant d'écouter le témoignage, je tiens à rappeler que les chefs des collèges jouent parfaitement le jeu. Finalement, le résultat de ce dispositif est valorisant pour leur travail. Je remercie Philippe Tran, du service Éducation, qui chapeaute toute cette action et a permis, grâce à sa persévérance, de la mettre en place.

M. LEPERS. – Bravo pour le travail entamé. Concernant les fruits et légumes, le Lot-et-Garonne est bien placé. Savez-vous aujourd'hui quelle est la proportion qui alimente nos cantines ? Existe-t-il déjà une proportion importante de ces produits qui constituent l'une des fiertés du Lot-et-Garonne ?

M. le PRÉSIDENT. – J'apporterai un complément : le Lot-et-Garonne est capable de produire des pêches. Il en a même produit beaucoup pendant un certain temps. Il en produit moins aujourd'hui.

M. LEPERS. – Je ne voulais pas être polémique…

M. HUVÉ. – Sur les fruits et légumes, nous disposons malheureusement de peu d'informations sur ce qui est vraiment acheté par les collèges. La raison en est qu'ils utilisent un logiciel, du nom de Presto, qui supprime les données tous les ans. Nous avons une réflexion pour expérimenter un nouveau logiciel avec un certain nombre d'établissements, afin de travailler sur ces volumes, de connaître les fréquences et les tarifs pratiqués par les grossistes. L'une des difficultés actuellement est que nous ne savons pas exactement quel est le rôle du grossiste. Dans les réponses aux appels d'offres, pas forcément sur Agen, mais à d'autres endroits, les grossistes annoncent qu'ils travaillent avec des producteurs locaux, sauf que cette annonce lors de l'appel d'offres ne se retrouve pas dans le suivi du marché. Aujourd'hui, le logiciel Presto est obsolète pour mener une analyse économique sur les filières. À ma connaissance, la réponse qualitative des grossistes du territoire pour 2017 est nettement plus performante qu'il y a deux ans ; c'est tout ce que je peux vous dire, car nous sommes en cours d'examen des réponses. Il faut faire très attention parce que tout le monde parle des approvisionnements en circuit court, mais les gros distributeurs nationaux affichent aujourd'hui une qualité de réponse technique qui permet difficilement de ne pas bien les noter. Par exemple, sur un autre territoire, le grossiste national Pomona a présenté la fiche d'un producteur avec la fumure de l'ensemble des vergers, pour avoir la meilleure note à la question sur les actions en faveur de l'environnement et sur la maîtrise culturale. Même un distributeur apporte cette définition pointue aujourd'hui. Il faut donc que nous accompagnions l'ensemble de nos producteurs locaux pour se défendre face à des équipes juridiques et de communication qui rédigent des réponses aux appels d'offres. Malheureusement, il sera beaucoup plus délicat aux producteurs locaux de se défendre.

M. le PRÉSIDENT. – Merci. Vous avez tous compris que le sujet est extrêmement complexe, parce que nous n'en maîtrisons pas facilement tous les tenants. Monsieur Chapolard, merci

d'être présent pour nous parler de votre vécu de producteur avec ce groupement d'achats. Nous nous côtoyons parfois sur les marchés fermiers.

M. CHAPOLARD. – Bonjour, je suis Romain Chapolard, je m'occupe de la ferme GAEC des Flots blancs à Mézin. Nous y sommes installés depuis 2010, mon frère et moi, deux jeunes agriculteurs motivés par la production de lait, en pleine crise. Nous avons créé une entreprise laitière, avons des vaches et des prairies, et fabriquons des yaourts et du fromage blanc. Notre projet était de faire un produit de qualité et si possible de le faire consommer au maximum au niveau local. Nous avons investi dans des bâtiments pour répondre à toutes les normes. Cette année, nous avons répondu à une enquête nous demandant si nous avions la capacité de fournir des collèges, tant en termes de volumes qu'en termes de normes et de livraison. Nous nous sommes engagés dans cette aventure sans trop savoir si le politique allait respecter sa parole.

L'année s'est plutôt bien passée. Nous avons réussi à gérer les livraisons en fonction des collèges, tout en sachant que nous sommes une petite structure, avec une bonne réactivité, mais pour agir au niveau local il faut arriver à bien structurer les repas, de manière assez prévisible, pour être capable de répondre à la demande. Maintenant, si nous voulons continuer à fournir nos produits dans les règles, il faut investir. Or, quand je vais à la banque, il faut que je sois capable de voir sur le plus long terme ; c'est quelque chose de très important.

Il faut aussi bien comprendre que nous faisons des produits de qualité, qui n'ont pas forcément toujours le même goût que des produits industriels, heureusement pour nous ! Sauf que les enfants n'ont pas forcément l'habitude du goût. Le cuisinier est très important en termes de communication sur nos produits : « Ils sont meilleurs. Et c'est du commerce équitable. » Beaucoup est à faire pour avancer sur le sujet, mais globalement nous ne sommes pas trop mal partis.

M. le PRÉSIDENT. – Quel est le niveau de production en valeur sur 2016 ?

M. CHAPOLARD. – Environ 10 000 €, à 40 centimes le yaourt, ce qui représente à peu près 25 000 yaourts. Nous intervenons sur une dizaine de collèges. Nous sommes repartis pour l'appel d'offres de cette année, en espérant que les choses se passent aussi bien et que l'appel d'offres mette bien l'accent sur l'aspect local et sur la question du nombre d'intermédiaires ; pour nous, c'est très important.

M. le PRÉSIDENT. – Très bien. Merci pour votre témoignage. Avez-vous des questions ?

M. LEPERS. – Ce témoignage est très intéressant. Félicitations ! Cela fait plaisir, cela donne du baume au cœur. Comment fait-on, au niveau des appels d'offres, pour privilégier ces personnes locales, pour lesquelles le coût de production n'est pas forcément évident ?

M. HUVÉ. – Nous n'utilisons pas de subterfuge. L'appel comprend une partie budgétaire, avec un certain nombre de points, mais ce n'est pas la partie prioritaire (je crois que cela représente 30 points). Nous avons mis plus de 40 points sur la dégustation du produit, sur la qualité, qui permet d'avoir un différentiel. Nous analysons les offres aussi au regard du nombre d'intermédiaires de distribution. Enfin, nous mettons une note sur la maîtrise de l'élevage et de la transformation et sur la traçabilité de l'origine du lait. À partir de cet argumentaire très transparent, il est évident qu'un industriel ne pourra pas établir la traçabilité de son produit. C'est exactement la même chose sur les viandes bovines, pour lesquelles nous avons demandé à connaître les techniques d'élevage et les techniques d'alimentation et de finition. On sait que la qualité de la matière première est déterminante en alimentation ; personne ne peut nous dire l'opposé. Les critères techniques, y compris sur le porc et la volaille, nous permettront de savoir si le produit est plus ou moins « haut de gamme ».

Sur les filières des produits, il est très important de démultiplier les tests en grandeur nature et de proposer aux filières locales agenaises de tester leurs produits pour deux raisons : d'abord pour

démontrer une perte plus faible à la cuisson, ce qui permet d'absorber une partie du différentiel de prix ; ensuite, à travers le taux de consommation, qui est la base principale de notre mission qui consiste à apporter un repas complet à l'enfant, si l'on diminue de 20 % le gaspillage alimentaire, cela permet d'acheter des produits plus chers – autrement dit, le but est de transférer la perte économique due au gaspillage dans l'estomac de l'enfant. Pour cela, un travail de fond est à mener en amont, tout particulièrement dans les marchés publics, pour lesquels il est possible d'effectuer des expérimentations en grandeur réelle dans les établissements. Il faut aussi mesurer l'intérêt économique et se demander si la filière peut répondre à la demande techniquement et en termes de volumes. Si c'est possible, à ce moment-là nous rédigeons l'appel d'offres.

M. le PRÉSIDENT. – Merci beaucoup pour ces explications lumineuses.

M. MOGA. – Pour m'y être un peu intéressé quand j'étais Maire, je signale qu'il faut faire attention à la rédaction du marché en veillant à ce qu'il ne contienne pas trop de produits. Tout à l'heure, on parlait des pêches produites en Lot-et-Garonne ; à ma connaissance, on n'y produit pas de bananes ni d'ananas. Or, si vous mettez les pêches, les cerises, les bananes et les ananas ensemble, aucun producteur local ne pourra répondre. Il faut séparer les marchés.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Moga, c'est comme cela que nous arrivons à avoir 75 % d'approvisionnement local et 90 % d'approvisionnement régional sur l'ensemble de nos achats. Cela fait longtemps que nous avons donné des instructions précises à nos acheteurs. Certes, il faut faire attention aux prix, mais il ne faut pas finir par tout acheter en Chine. On vit dans un département et il faut le développer. En axant notre politique d'achat sur la qualité, nous arrivons à résoudre l'équation, tout en respectant le Code des marchés publics. M. Huvé vous a donné quelques exemples techniques précis, montrant que nous pouvons très bien y arriver. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus.

M. MOGA. – Tout à fait. C'est important. On s'aperçoit même que les grossistes sont souvent aussi chers que les petits producteurs. Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec vous sur le sujet.

M. CALMETTE. – Monsieur le Président, chers Collègues je souhaite qu'une fois que nous aurons validé et consolidé la démarche au niveau des collèges, elle puisse être étendue à toutes les restaurations collectives. Je pense particulièrement aux maisons de retraite, où l'on a de gros efforts à faire.

M. le PRÉSIDENT. – Cet objectif était affiché sur la dernière diapositive. En effet, cela présente un vrai enjeu de qualité, de vie et d'économie locale.

Mme DUCOS. – Je rejoins complètement M. Calmette et j'en ai d'ailleurs parlé à la commission. Non seulement nous prenons acte, mais nous approuvons aussi pleinement ce programme, que nous avons suivi de près en commission. Nous espérons que l'heure viendra rapidement où l'on atteindra 60 % d'achat local. Quand ce dispositif sera bien rodé, il serait effectivement souhaitable de l'étendre aux maisons de retraite en particulier et bien sûr aux mairies, qui commencent à se manifester pour une mise en pratique dans les cantines scolaires. On voit des difficultés d'alimentation qui entraînent des conséquences graves dans certaines maisons de retraite, et l'on a hâte que ces nouveaux principes puissent s'étendre. Comme le disait Nicolas Lacombe, outre le plaisir de voir nos enfants manger « du 47 dans leurs assiettes » et de les voir développer ce plaisir du goût différent, à un âge où cela doit se faire, on voit aussi que les équipes de cuisine, comme cela a été constaté dans certains établissements, retrouvent le plaisir de leur mission première. En effet, travailler un peu plus d'aliments nobles permet de retrouver du plaisir et de faire en sorte que la joie du

partage et de la préparation se retrouve dans la consommation. Nous louons le travail solide de toutes ces équipes et sommes heureux de voir nos producteurs et éleveurs avec nous aujourd'hui. Merci.

M. le PRÉSIDENT. – Parfait. Merci. Il me reste à vous remercier, Monsieur Chapolard et Monsieur Huvé, lequel est un nouveau cadre dans la collectivité, qui contribue à faire avancer les choses – c'est une remarque pour vous, Monsieur Lepers.

L'Assemblée prend acte.

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT N° 7006

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN MATIERE DE SANTE ANIMALE ET D'HYGIENE ALIMENTAIRE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DES LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES

M. le PRÉSIDENT. – Le rapporteur Raymond Girardi est absent, mais je suppose que le rapport n'appelle pas de débats particuliers.

Rapporteur : M. CALMETTE. – Il faut que quelqu'un remplace Raymond Girardi quand il est absent. Je serai moins bon que lui, moins complet, beaucoup plus rapide, mais, si vous m'y autorisez, je vais dire quelques mots sur la conjoncture.

L'année 2016 se termine. Pour analyser ce qui s'est passé en une année dans le domaine agricole, il faut parler de trois choses : le climat, les crises et les prix.

En termes de climat, cette année s'annonçait bonne pour les céréales jusqu'au mois d'avril ou mai, jusqu'à ce qu'une pluviométrie intense arrive et nous prive d'une année qui s'annonçait record et qui sera finalement une année tout à fait moyenne. Puis, du 25 juin au 25 septembre, la sécheresse s'est installée et a beaucoup perturbé les affouragements pour les élevages et conduit à consommer quelques réserves avant l'heure. Cette sécheresse nous rappelle qu'il faut, encore et toujours, renforcer nos réserves d'eau, les stocker en cas de surplus et pouvoir en disposer plus tard. Cette gestion hydraulique en bonne intelligence doit se poursuivre, au profit du maintien de la performance économique du Département.

Pour ce qui est des crises, l'élevage notamment bovin traverse une crise structurelle très importante et durable. Il y a quelque temps, on perdait la moitié des éleveurs laitiers tous les dix ans ; à présent, le nombre d'éleveurs est divisé par deux tous les cinq ans. À cette crise structurelle s'est ajoutée la crise aviaire pour les producteurs de palmipèdes, qui a réduit d'à peu près un tiers la production de cette année en raison des vides sanitaires. Ces crises affectent considérablement les revenus des producteurs.

Dans le Département, les revenus des agriculteurs sont aussi irréguliers qu'inégaux. Ils sont affectés par la grande distribution, qui prend souvent en otage à la fois les consommateurs et les producteurs. Il ressort de tout cela une tendance lourde : un tiers des agriculteurs du Département n'arrive à dégager que 350 euros par mois, selon une source de la MSA concernant les revenus de 2015. De ce fait, les demandes de RSA s'envolent, et les cessations d'activité s'amoncellent.

Dans ce paysage guère réjouissant, il faut tout de même noter quelques éléments positifs. Globalement, l'année a été plutôt favorable pour les fruits et légumes ; plutôt bonne pour le monde de la prune et les viticulteurs lot-et-garonnais. Des producteurs s'appuient sur des signes de qualité ou d'origine pour arriver à tirer leur épingle du jeu. Je pense en particulier au développement des cultures bio, de la production de la volaille de chair, mais aussi de la noisette (qui s'installe dans le paysage lot-et-garonnais avec de belles perspectives d'avenir et de régularité). Les agriculteurs ont des capacités d'innovation et d'adaptation.

Voilà les grands traits qui ont été tirés pour cette année 2016 – bien incomplets car le Département abrite un très grand nombre de productions. Nous n'en doutons pas, 2017 aura son lot de caractéristiques climatiques, d'imprévus et de poursuites des adaptations qu'apportent par leur travail, leur passion et leur esprit d'innovation, les agriculteurs du Département.

2017 s'annonce avec des difficultés prévisibles, découlant de trois niveaux : la mise en place de la loi NOTRe, le transfert de la compétence économique à la Région, mais aussi et surtout la reconfiguration des zones européennes.

La loi NOTRe se précise, semestre après semestre. Certains domaines restent à définir, tel que le financement des groupements de défense sanitaire. L'harmonisation régionale devra se faire en portant un accompagnement juste, cohérent et conforme à l'esprit de la loi et des conventions telles que celle que nous impose la Région. La convention qui établissait une période transitoire ira jusqu'à la fin de l'année, et de nouvelles négociations auront lieu, dans lesquelles nous défendrons la place du Lot-et-Garonne aux côtés des onze autres territoires, en raison de l'octroi du Gouvernement à la Région des 450 millions d'euros. À l'occasion de la commission territoriale d'action publique, rassemblant les représentants des collectivités locales et de la Nouvelle-Aquitaine, le président Camani est intervenu aux côtés des autres Départements pour défendre notre agriculture et sa juste place au sein de la politique agricole locale. Le président Rousset s'est engagé à ce que la convention et le partenariat départementaux soient passés avec les territoires afin que l'action et le soutien du Conseil régional soient le plus adapté possible aux attentes et aux enjeux locaux.

Une difficulté importante est annoncée : elle nous vient de l'Europe. L'Union européenne a engagé une révision des zonages, qui avaient été établis dans les années 70 et qui permettaient l'obtention d'un grand nombre d'aides de l'Europe, de l'État et des collectivités locales. Cette révision s'ajoute à la mise en place récente des zones vulnérables. Nous serons très impliqués aux côtés de l'État et de la profession pour limiter les conséquences négatives de cette perspective que l'on peut évaluer à une perte d'aide de 3 à 5 millions d'euros pour le Département.

C'est avec vigueur et vigilance que nous aborderons ces nouveautés pour 2017. Dans cette lignée, j'ai déposé une motion que nous examinerons en fin de journée.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Monsieur Calmette.

L'Assemblée prend acte.

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

RAPPORT N° 6004

LE DEPARTEMENT, ACTEUR MAJEUR D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE PARTENARIALE EN FAVEUR DE LA CULTURE

Rapporteur : Mme JOFFROY. – Chers Collègues, je vais vous faire part de notre action culturelle dans le Département et vous présenter le rapport qui vous est soumis aujourd'hui. Daniel Borie nous dira ensuite quelques mots sur le sport.

Nous travaillons pour que l'offre culturelle sur le Département du Lot-et-Garonne soit toujours en développement, toujours en progrès, aux côtés de nos acteurs culturels. Le rapport présenté à l'occasion de cette session nous rappelle qu'investir dans le domaine de la culture, c'est donner un nouveau souffle à notre territoire, et que c'est une expérience collective qui nous offre de l'optimisme et de l'émancipation, ce qui ne peut être que positif dans les temps que nous vivons.

Le Département a un rôle moteur dans le développement de l'offre culturelle, dans son déploiement, dans ses évolutions et dans son financement. Il est important, à cet effet, que nous soyons à la fois des bâtisseurs et des partenaires auprès de nos acteurs culturels.

Être partenaire signifie être un facilitateur et médiateur ; c'est savoir conseiller les acteurs culturels afin de développer et pérenniser leurs initiatives ; c'est faire en sorte que les acteurs de terrain nous sentent à leurs côtés et non pas dans une posture de supériorité ; c'est savoir construire avec eux une relation loyale et honnête, y compris lorsque leur projet n'est pas viable ; c'est savoir relayer l'information dans les deux sens ; c'est ne pas être dans un rapport uniquement financier auprès des acteurs culturels ; et c'est installer un climat de confiance qui favorisera un « bâtir ensemble ».

Cette qualité partenariale existe manifestement dans notre Département. Elle donne une nouvelle impulsion à notre action culturelle départementale, qui est forte et de qualité.

Aujourd'hui, notre responsabilité est d'évaluer régulièrement et faire évoluer nos régimes d'aide, ceci en parfaite concertation. La signature de la convention d'objectifs sur trois ans, qui aura lieu la semaine prochaine, avec toutes les compagnies professionnelles de notre Département, est un bel exemple qui vient conforter cette démarche, avec, à l'issue, un document pédagogique, qui nous facilitera la prise de décision et nous permettra de mieux appréhender ce secteur. Nous sommes bien là dans la « co-construction » avec les acteurs locaux. Actuellement, les services de la culture travaillent dans cette démarche avec tous les lieux de diffusion et les pôles de ressources. Je tiens à souligner le travail très important qu'ont réalisé les services de la culture en établissant la liste de toutes les compagnies professionnelles de Lot-et-Garonne, dans un document très détaillé qui nous permet d'avoir une vision globale et précise des aides que nous pouvons apporter aux acteurs culturels.

Je terminerai par un peu d'actualité culturelle en cette fin d'année, pour mettre en exergue deux actions à venir. D'abord, l'édition 2017 des Nuits d'été sera construite avec un double objectif d'accueil d'un spectacle professionnel au cours de la soirée, mais également de valorisation du patrimoine bâti et paysager de chaque canton qui sera visité. Une offre de parcours découverte dans l'après-midi sera proposée avec les acteurs locaux associatifs et publics par l'action du CEDP 47, missionné pour structurer cette proposition. L'offre de restauration permettra de mobiliser les associations de la commune d'accueil. La programmation éclectique permettra à un large public, à dominante familiale, d'assister gratuitement à des spectacles de qualité. Cette édition 2017 se déroulera sur les cantons suivants : les Forêts de Gascogne, Villeneuve/Lot 2, le Fumélois, le Sud-Est Agenais. Des commissions seront organisées afin que ce programme puisse être mis en place rapidement dans

les meilleures conditions.

Deuxièmement, le Département propose un catalogue de formations à nos acteurs culturels. Il s'agit d'un programme annuel de formations, gratuit, destiné aux professionnels et aux bénévoles qui font vivre les initiatives culturelles sur l'ensemble de notre territoire. Ce catalogue présente un éventail très large de thématiques afin qu'ils puissent travailler au mieux et disposent des meilleures formations pour poursuivre leur travail au service de l'action culturelle de notre Département.

Nous pouvons ensemble être fiers des initiatives sur notre Département, qui sont particulièrement riches. Nous avons des richesses ; à nous de mieux les défendre, de mieux les valoriser, de mieux les soutenir, car la culture participe activement à l'attractivité de notre territoire. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Merci. Y a-t-il des questions ou interventions ?

Mme SUPPI. – Monsieur le Président, mes chers Collègues je voudrais revenir en quelques mots sur la présentation de ce document-cadre, qui retrace toutes les manifestations culturelles du Département. Je voudrais, moi aussi, relever le travail réalisé sur le terrain par les services de la culture pour établir cette convention d'objectifs sur trois ans avec les compagnies professionnelles du Département. Un travail de fond a été largement mené par les agents pour obtenir les fiches détaillées des compagnies du Lot-et-Garonne, mettant en lumière les critères d'attribution des subventions et des objectifs. Vous savez que nous y sommes particulièrement attachés.

À mon tour, comme Mme Catherine Joffroy, présidente de cette commission, je voudrais remercier les agents, car c'est un outil indispensable à l'évaluation culturelle. On ne peut plus se contenter seulement de critères artistiques très subjectifs pour évaluer le travail des compagnies. Comme l'ont dit Baya Kherkhach et Guillaume Lepers ce matin, nous pouvons aussi être force de proposition et travailler en concertation. J'avais demandé à M. Sébastien Durupt un focus sur les compagnies professionnelles. Ce document de qualité va nous permettre de travailler au mieux sur les territoires.

Pour finir, je voudrais revenir sur la dernière phrase du rapport : « Approuver la démarche de partenariat avec l'association Les Ateliers de Couthures et l'étendre le cas échéant au festival de la même envergure. » Puisque la question de la sécurité se pose maintenant pour toutes les manifestations, le Département est-il capable de s'engager dans cette démarche au vu des contraintes financières ? Doit-il tout financer ? Nous proposons de travailler en co-construction avec la commission pour définir un cahier des charges concernant les festivals du Département. Je vous remercie pour votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Je n'ai pas bien compris la question de sécurité avec celle du festival de Couthures-sur-Garonne. Liez-vous la participation au coût de la sécurité ?

Mme SUPPI. – Oui.

M. le PRÉSIDENT. – C'était pour cette année. Pour les années à venir, je crois qu'on s'attachera plutôt à la dimension du festival qu'aux questions de sécurité, qui seront appréhendées d'une manière beaucoup plus anticipée et donc beaucoup moins onéreuse. Il est vrai que les dépenses de sécurité sont maintenant nécessaires lorsqu'une manifestation est organisée. Beaucoup sont prises en charge par les collectivités parce que ce sont des charges non pas numéraires, mais souvent en prestations. Mais notre budget n'est pas extensible et ne nous permettra pas d'abonder tous les budgets des manifestations pour assumer les charges de sécurité.

Mme JOFFROY. – Je voudrais simplement ajouter que la démarche de partenariat ne se résume pas forcément au financement. En l'espèce, cette année, pour les Ateliers de Couthures, il faut

savoir que les services ont fait le lien très rapidement entre la préfecture et les organisateurs de cette manifestation. La démarche de partenariat consiste aussi à être un facilitateur ; elle n'est pas seulement une démarche d'aide financière.

M. le PRÉSIDENT. – Absolument. J'ai suivi de près cette manifestation cette année. Si elle continue sur cette dynamique, je crois qu'on entendra parler de cette manifestation, qui apportera beaucoup de notoriété au Département.

M. BORIE. – Monsieur le Président, chers Collègues nous le disons depuis plusieurs années, le sport en Lot-et-Garonne se porte bien. Deux chiffres en attestent. Le premier est l'augmentation de 6 000 licences par rapport à la saison précédente. Le second, c'est 8, soit le nombre de sportifs lot-et-garonnais ayant participé aux Jeux Olympiques cette année. Jamais nous n'avions atteint ce chiffre en Lot-et-Garonne.

Aussi, nous pouvons nous féliciter d'avoir su préserver le budget alloué au monde sportif, qui réunit une kyrielle d'associations essentielles pour la vie de nos territoires. Cela nous a permis d'encourager et d'accompagner sur l'ensemble du Département 600 clubs dans leur fonctionnement, pour un montant de près d'un million d'euros, et 20 clubs élites. À cette occasion, permettez-moi de saluer les performances de trois de nos clubs de tennis de table, qui ont rejoint depuis septembre l'élite française : il s'agit des féminines du Passage, des masculins du SUA et de Villeneuve-sur-Lot.

Nous avons aussi financé le fonctionnement de 58 comités sportifs, pour un montant de 300 000 €, et facilité l'embauche de 61 éducateurs dans différents clubs et comités lot-et-garonnais, à hauteur de plus de 250 000 €. Il faut également signaler à notre actif la participation financière à l'acquisition de gros matériels pour 15 clubs et comités, pour un montant de 90 000 €, et à l'organisation de 55 manifestions sur notre territoire.

Au final, nos interventions en faveur du sport bénéficient à plus de 80 000 licenciés pour une pratique améliorée.

Nous avons entamé un pré-diagnostic auprès des associations, des offices de tourisme et des collectivités engagées dans le développement ou les enjeux des sports de nature. D'ici le printemps prochain, nous pourrons ainsi installer une Commission départementale des espaces, sites et itinéraires pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature en Lot-et-Garonne.

Dans le bilan de nos interventions sportives, je souhaiterais aussi vous rappeler que notre politique en direction des jeunes permet à plus de 6 500 élèves et étudiants, tous niveaux confondus, de pratiquer un sport dans leur temps scolaire et universitaire.

Enfin, je mentionnerai que le Département est opérateur dans le développement d'actions dites « Sport pour tous ». Nous avons organisé cette année, les 12 et 13 juillet derniers, les Défi-centres, qui ont réuni plus de 400 jeunes de centres de loisirs ; le 25 septembre, les ID'sports, rendez-vous quelque peu terni par la pluie.

J'en profite pour rappeler aussi que nous avons cette année deux remises de trophées des champions : l'une s'est déroulée le 9 mars, à Fumel, et a réuni plus de 200 grands champions lot-et-garonnais ; et la prochaine se déroulera le 9 décembre, au centre omnisport Jacques Clouché à Boé, à partir de 19 heures. Nous vous attendons nombreux. Vous serez contacté pour savoir si vous êtes disponible pour remettre les récompenses aux sportifs, si possible issus de vos cantons.

Je remercie le service des sports pour son implication dans le suivi des dossiers à subventionner et pour l'excellence des rapports entretenus avec les clubs.

Je conclurai sur un dernier élément. Je forme le vœu que 2017 nous permette de poursuivre

l'accompagnement de nos associations sportives. Elles portent haut et fort les valeurs de solidarité, de dépassement de soi, de respect d'autrui, et contribuent au bien vivre ensemble et à la qualité de vie en Lot-et-Garonne, que beaucoup nous envient.

M. le PRÉSIDENT. – Nous écoutons Mme Lamy sur la citoyenneté.

Mme LAMY. – Monsieur le Président, chers Collègues je ne vais pas être exhaustive aujourd'hui, mais je voulais a minima vous rendre compte des fruits des actions menées tout au long de cette année 2016, dans le cadre du programme d'actions que nous avions fixé. Il s'attache, d'une part, à fédérer autour de la notion de citoyenneté et, d'autre part, à pérenniser le monde associatif et ses projets.

Sur le volet « lutte contre le recul du bénévolat, sécurisation du parcours et des projets associatifs et accompagnement des responsables d'associations », nos services, que je remercie au passage pour la qualité de leur engagement et leur professionnalisme, ont accompagné au total près de 750 dirigeants associatifs au travers de :

- 27 formations ;
- 50 rendez-vous sur Marmande, Villeneuve et Nérac lors de permanences territorialisées ;
- 40 rendez-vous avec des spécialistes en emploi, comptabilité, juridique ou encore engagement d'artistes ;
- et plus de 400 rendez-vous individuels dans nos bâtiments, rue du docteur Jean Bru à Agen.

En 2017, il s'agira de s'appuyer sur cette dynamique significative pour aller encore plus loin. Notre collectivité départementale, confortée par la loi NOTRe en matière de solidarités humaines et territoriales, a un rôle essentiel à jouer pour renforcer le lien social et favoriser l'engagement citoyen. Ce que l'on appelle communément « la crise du bénévolat » est un symptôme qui reflète la tendance individualiste de nos sociétés en mutation. Il ne s'agit en la matière ni de verser dans le pessimisme ni de trouver refuge dans un discours incantatoire, mais bel et bien de mettre en œuvre des actions répondant à ces enjeux.

Encourager le bénévolat, c'est d'abord valoriser celles et ceux qui donnent de leur temps au service des autres. C'est pourquoi nous avons engagé une réflexion pour organiser un « prix du bénévolat et de l'engagement citoyen », qui devrait avoir lieu au printemps. Il s'agirait, à travers un appel à candidatures et l'examen par un jury, de valoriser et récompenser l'implication des acteurs associatifs, de mettre en lumière ces femmes et des hommes qui œuvrent discrètement à l'animation de nos territoires et qui contribuent à la transmission de valeurs citoyennes.

Encourager le bénévolat, c'est aussi favoriser la mise en relation des associations entre elles, leur donner les moyens de se faire connaître et de susciter des vocations en retour. Le Département a ici aussi un rôle essentiel à jouer, en imaginant des outils modernes de mise en relation et de partage, à l'instar de notre projet de plate-forme Internet, qui proposerait des annonces de recherche de bénévoles, d'associations, d'emploi associatif ou de matériels.

Concernant le volet « valorisation des valeurs citoyennes », nous avons renforcé au travers de notre partenariat avec l'Éducation nationale le programme citoyenneté de l'élève, qui répond aux attentes érigées par les Assises de la citoyenneté. Ainsi, nous avons développé plus d'une trentaine d'itinéraires au sein de la convention éducative, en lien avec nos partenaires de l'éducation populaire, du sport et plus largement du monde associatif. De plus, nous avons redéfini avec l'Inspection d'académie les contours du Conseil départemental des jeunes. De nouveaux projets très engageants autour de la citoyenneté y seront développés. Je vous informe d'ailleurs que le séminaire de rentrée de nos jeunes élus aura lieu le 6 janvier 2017 à Boé et que vous y serez conviés dans le cadre de leurs

parrainages.

Cette année, nous avons également développé deux nouveaux projets à destination des jeunes : la mise en place d'un Pass' Culture-Sport et le lancement d'un appel à projets (Juniors associations ou Association temporaire d'enfants citoyens). La distribution de pass est achevée pour cette année. Je vous communiquerai le plus tôt possible les résultats, mais, pour rappel, 1 272 collégiens boursiers ont reçu du Département un carnet de 4 coupons d'une valeur totale faciale de 38 euros, pour les aider à financer une pratique d'activités culturelles et sportives. L'appel à projets sera quant à lui lancé au lendemain de la commission permanente du 2 décembre. Nous en verrons les fruits en juin prochain.

Enfin, je rappellerai que le Département est moteur dans le développement d'actions directes pour l'amélioration du cadre de vie des Lot-et-Garonnais. Ainsi, nous accompagnons les actions phares de la citoyenneté développées par des associations et/ou des collectivités, et faisons pleinement vivre deux dispositifs prisés par le public, le Pass' Bonne conduite et le label Villes et Villages fleuris. Depuis la création du Pass' Bonne conduite, ce sont plus de 2 500 jeunes Lot-et-garonnais qui ont vu récompenser leur prudence au volant par la remise d'un chèque de 150 €. Concernant le label Villes et Villages fleuris, nous avons honoré 44 communes et 286 particuliers.

Mes chers Collègues je vous remercie de votre écoute.

M. le PRÉSIDENT. – Merci pour vos interventions. Y a-t-il des demandes de parole ? Je voudrais remercier la présidente de la commission et les deux vice-présidents qui travaillent avec les services. Vous avez vu que dans les domaines de la culture, du sport et de la citoyenneté, nous avons décidé de maintenir nos budgets, ce qui n'est pas facile dans la période actuelle. Mais nous les maintenons, et je crois que nous pouvons en être fiers chaque année. Ces domaines sont des éléments d'animation, de qualité de vie et de développement. Les Nuits d'été sont une très belle manifestation. L'idée d'une convention avec l'ensemble des troupes de théâtre me semble aussi une excellente idée, parce que ces troupes sont insuffisamment connues et réalisent un bon travail. Nous avons un bon niveau d'offre culturelle en Lot-et-Garonne. Dans ma jeunesse, je me souviens que ce n'était pas tout à fait le cas et que l'on essayait d'aller dans les agglomérations, voire à Paris, pour assister à des pièces de théâtre dignes de ce nom. Aujourd'hui, l'offre est professionnelle et exceptionnelle. C'est vrai dans tous les domaines, en musique également. Le niveau d'offre d'enseignement musical est de grande qualité. En matière sportive, le dynamisme du Lot-et-Garonne est illustré par les chiffres : 6 000 licences de plus, cela représente près de 10 % de licenciés supplémentaires (même si les 80 000 licenciés comprennent les joueurs de pétanque et des associations de ce type, bien que ce soit une forme de sport et de culture).

Quant à la citoyenneté, l'initiative dont j'ai souvent parlé autour du bénévolat est importante, de mon point de vue, parce que l'engagement bénévole est un engagement citoyen, nécessaire dans une société de plus en plus individualiste et qui se cherche de plus en plus. C'est un engagement qu'il faut valoriser. Cette manifestation sera peut-être l'occasion et de valoriser les bénévoles, qui le méritent, qui travaillent dans leur coin, et de populariser un peu plus auprès de certains publics cette nécessité de s'engager dans le bénévolat. Merci pour votre engagement.

Le rapport est mis au vote.

Vote : le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT

M. CASSANY. – La commission vous propose deux rapports à l'occasion de cette session : un rapport budgétaire sur les travaux de voirie, comme cela est de tradition lors d'une DM2, puis un point d'information sur les travaux de voirie qui ont été réalisés depuis le début de 2016. Je précise que ces rapports n'ont pas donné lieu à des remarques particulières lors de la réunion de la commission.

Le premier rapport, de nature budgétaire, contient des impacts très mineurs et légers de transferts de crédits. Les principales évolutions proposées en DM2 en matière d'infrastructures et de transports sont les suivantes :

- 180 000 € pour accélérer le renouvellement de la signalisation verticale ;
- 200 000 € pour le matériel d'intervention, notamment d'exploitation et de chantier de la direction des Infrastructures, et ce montant permet d'accélérer les paiements de matériel étalés sur 2016 et 2017 ;
- 35 000 € pour des aides aux communes (il s'agit de VGA et de Duras).

Ces évolutions sont font à budget constant, par un rééquilibrage d'autres dépenses.

Le deuxième rapport, qui est un rapport d'information, à quelques semaines de la clôture de l'exercice, nous donne l'occasion de dresser un bilan de ce qui a été réalisé. Nous pouvons l'apprécier de manière globale dans le domaine des infrastructures par ce chiffre : au 10 novembre, les crédits mandatés ou en instance de mandatement étaient de 16 M€, soit 82 % du budget voté, qui était de 19,5 M€. Ce taux atteindra sans problème les 90 % dans quelques jours, ce qui prouve la sincérité et le réalisme du budget primitif, dont le secteur des travaux publics a pu tirer tout le bénéfice.

Les revêtements de chaussées constituent l'essentiel de la maintenance du réseau. La campagne est achevée, de sorte que le bilan est définitif. Lors du budget primitif, notre Assemblée a voté un crédit de 7 M€, consacré au renouvellement des couches de roulement, hors agglomération. Il se trouve que le déroulement de la campagne 2016 a été très satisfaisant. Deux éléments se sont conjugués pour cela : d'abord la baisse du prix des bitumes, puis la réactivité de la direction des Infrastructures à en tirer profit. Ces deux éléments ont permis d'anticiper sur le programme 2017 et de mener à bien des réalisations non prévues initialement, avec le même budget.

C'est ainsi que la D120 à Verteuil d'Agenais, la D214 à Fargues/Ourbise et la D309 à Allemans du Dropt ont reçu leur revêtement définitif un an à l'avance, ce qui représente un gain de 320 000 €.

Le bon résultat des appels d'offres s'est aussi traduit par la réalisation de sections supplémentaires par rapport à la prévision du début d'année. C'est le cas à Laugnac, Mézin, Xaintrailles, Réaup, Villeton, Beaupuy, Gavaudun et enfin, sur la D813 entre Nicole et Tonneins.

Ainsi, c'est un crédit de près de 750 000 € qui a été économisé sur l'ensemble du programme des revêtements et réaffecté instantanément sur le réseau, ce qui a permis au total de rénover 225 km, soit une durée de retour de 12 / 13 ans, ce qui est la norme d'une bonne gestion d'un réseau routier.

En ce qui concerne les travaux plus lourds de modernisation du réseau, l'exécution du programme a permis de faire disparaître un certain nombre de points critiques, notamment sur des carrefours névralgiques :

- le giratoire de Ferron à Tonneins ;
- le giratoire de Pont des Sables à Fourques/Garonne ;
- le giratoire de Lacardine à Casteljaloux ;
- à Marmont-Pachas, l'écrêtement du dos d'âne sur la D282 a sécurisé l'intersection de deux voies communales ;
- sur la D124 à Condezaygues, le virage de Lascurades, théâtre de nombreuses sorties de routes, a été amélioré ;
- le pont sur le Combegarrou sur la D236, à la limite de Casseneuil et Bias, a été entièrement reconstruit, avec suppression de l'étranglement qui gênait le croisement des poids lourds.

Nos concitoyens sont très sensibles à la qualité du cadre de vie urbain. Pour le Département il y a une exigence d'améliorer les traverses d'agglomération, car les chaussées en agglomération sont souvent en plus mauvais état qu'au dehors, et les possibilités d'intervention y sont très contraintes par la présence de dépendances communales (les trottoirs) et de réseaux tiers.

En 2016 ont été réalisés :

- la traverse du Clavier sur la D933 ;
- l'avenue urbaine de Bias ;
- le boulevard Victor Hugo à Casteljaloux ;
- la rue de la République à Bon-Encontre ;
- La rue du 11 novembre 1918 à Monclar ;
- La traverse de Lusignan Petit sur la D107.

Ces réalisations se doublent d'aménagements en termes d'accessibilité et de sécurité.

Avant de terminer, j'évoque le bilan des accidents de l'année 2016, qui est malheureusement de 17 tués, dont 4 sur autoroute ou voie communale, à comparer aux 40 tués de 2015 et aux 20 tués de 2014. Nous souhaitons tous que ce chiffre ne soit pas atteint. Ces variations se calquent sur les tendances nationales et démontrent par la statistique que l'état du réseau n'est pas tellement accidentogène, ce qui se vérifie à la lecture des procès-verbaux d'accidents mortels. Mais cela ne nous exonère pas de la plus grande vigilance.

Pour terminer, je voudrais remercier tous les agents de la direction des Infrastructures pour le travail réalisé au cours de l'année.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

M. MOGA. – Merci, Monsieur le Président. Effectivement, les dépenses atteignent environ 16 M€, avec un taux de réalisation de 90 % à la fin de l'année. Je crois qu'on peut saluer ce taux, que beaucoup de collectivités aimeraient atteindre. On peut féliciter les services pour leur réactivité et la manière dont ils gèrent le budget destiné aux routes, aux infrastructures et aux aménagements départementaux. Ce budget a permis de réaliser 225 km de couche de roulement, ce qui est satisfaisant. Comme nous l'a expliqué le directeur lors de la commission, une couche de roulement bien réalisée peut durer environ 13 ans. Cette durée permet de maintenir en état la totalité des routes de notre Département.

Par contre, si l'on regarde la progression du budget destiné aux routes et aux infrastructures, on atteint le plus bas niveau d'investissement jamais réalisé pour le réseau routier du Lot-et-Garonne depuis une dizaine d'années. J'ai la courbe des budgets : on était à 40 M€ en 2008, à votre arrivée.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Moga, la dernière fois, je vous ai passé la courbe qui remonte à 2002, et elle a une autre configuration.

M. MOGA. – En euros constants, la diminution est quand même inexorable, comme le montre bien la courbe. Si l'on faisait de la modélisation mathématiques – j'en ai fait dans le passé –, on tombe sur une fonction homographique qui tend vers zéro. Mais ne soyons pas pessimistes ! Nous ne tendons pas encore vers zéro, mais quand même ! Aujourd'hui, avec l'effet de ciseau que l'on connaît et que vous ne contestez pas, nos dépenses de fonctionnement progressent malheureusement tandis que nos recettes stagnent. L'épargne nette, qui découle de l'épargne brute moins les remboursements d'emprunts, s'amenuise. La capacité d'investissement posera problème à terme. Elle diminue de manière inexorable. À l'avenir, comment pourra-t-on financer par exemple les voies nouvelles nécessaires pour l'installation du Center Parcs, pour le Pont du Mas, pour le contournement de Casteljaloux, pour notre participation au Barreau et au Pont de Camélat et à d'autres projets ? J'avoue que cela me donne beaucoup de soucis ; à vous aussi, j'en suis sûr. Pour l'avenir de l'aménagement du territoire et le maintien de nos infrastructures, nous avons du souci à nous faire.

M. CALMETTE. – Tu as oublié la D207.

M. MOGA. – J'ai oublié la D207 ! Je vous prie de m'excuser. Marcel Calmette risque de quitter la séance.

M. CALMETTE. – Loin de moi la volonté de quitter la salle ! Pas du tout ! Monsieur le Président, mes chers Collègues merci à vous tous de penser à la D207.

M. CASSANY. – C'est une interrogation récurrente et une préoccupation récurrente. Je vais répondre en trois points. D'abord, la tendance n'est pas cachée : elle a toujours été clairement indiquée lors des budgets. Il existe deux raisons principales, d'une part le fait que depuis 2008 nous avons dû réaliser, sur une très courte période, les trois contournements des trois agglomérations, et rien que cela a coûté 80 M€. Vous devriez être très prudent en utilisant ce genre d'argument, puisque si l'on observe les six années qui ont suivi 2008 et les six années qui ont précédé 2008, il en ressort que le niveau d'investissement était auparavant de 30 M€ en moyenne, alors qu'ensuite il a été de 38 M€. Vous voyez que les efforts n'ont pas été ménagés.

Ensuite, la situation contrainte des budgets départementaux, pas seulement du Lot-et-Garonne, nous oblige à faire preuve de prudence. La meilleure démonstration que vous pourriez apporter, mais je ne sais pas si vous êtes dans la situation de pouvoir le faire, serait de citer un Département qui aurait augmenté fortement, ces deux ou trois dernières années, son budget d'investissement routier. Je crois qu'il n'en existe pas un, tout simplement parce que nous sommes tous confrontés à cette même logique qui nous impose de veiller aux équilibres, d'assurer un entretien correct et satisfaisant de la voirie départementale (qui est notre priorité, en sachant que le taux de renouvellement de 12 ou 13 ans est tout à fait normal), et aussi de dégager des marges de modernisation de notre réseau. C'est cette politique que nous mettons en œuvre.

J'ajouterai un point sur les chiffres que vous avez, car un élément n'apparaît pas dans les budgets dédiés à la voirie. Ces dernières années, nous avons intégré le parc, qui auparavant été un service de l'État. Les prestations d'entretien qui sont réalisées par le parc ne sont pas intégrées dans ce budget. Cela ne compense pas tout, mais c'est aussi un facteur explicatif.

M. MOGA. – Merci. Je suis comme vous, je trouve que les couches de roulement sont une bonne chose. Mais le souci reste la diminution du budget. Je me souviens des 40 M€ et des projets réalisés à cette époque. En 2012 ou 2013, quand André Touron était intervenu par rapport à la baisse, vous aviez dit que, pour la voirie, un bon budget était un budget à 24 M€. Aujourd'hui, nous sommes à 16 M€. Nous ne pouvons que déplorer cette situation. Je suis sûr que vous aussi, vous vous inquiétez. Vous avez un certain nombre de grands projets à réaliser et je ne sais pas où l'argent sera trouvé si

l'on continue ainsi.

M. le PRÉSIDENT. – Quelle est la solution, Monsieur Moga ? Donnez-moi la solution.

M. MOGA. – Je ne l'ai pas non plus, et cela me soucie beaucoup. C'est sûr que la majorité ne va pas vous le dire. Nous, dans l'opposition, nous pouvons nous permettre de vous le dire. Je crois que c'est un souci qu'il faut que l'on ait tous. La maintenance de nos infrastructures est une bonne chose, mais il faut aussi penser au renouvellement et aux nouveaux projets. On verra au budget quel sera le niveau de notre épargne brute. Les emprunts augmentent, l'épargne nette va encore s'amenuiser. Si l'on emprunte plus, ce sera pire l'année prochaine. Il faut donc que nous nous souciions tous de la situation. Je compatis presque avec vous.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Moga, ne compatissez pas, parce que nous faisons de la politique et que nous prenons nos responsabilités. Nous avons l'argent pour investir. Mais il ne faut pas nous reprocher de diminuer le soutien aux communes, c'est-à-dire nos interventions extérieures, si c'est pour alimenter le budget des routes. Vous l'avez dit vous-même, l'opposition est facile. Toute réduction d'aides aux communes ou partenaires extérieurs est critiquée par l'opposition qui, dans le même temps, nous critique parce que nous n'augmentons pas assez ou nous diminuons trop nos investissements. L'argent est ce qu'il est ; toutes les collectivités sont affectées ; il faut faire des choix et nous les faisons. Si vous permettez, je ne vais pas trop m'attarder, parce qu'on tourne en rond. La majorité est bien consciente de ces problématiques. Elle en est tellement consciente que ce que vous venez de dire, je crois l'avoir dit ici même la dernière fois, en listant l'ensemble des projets que nous avons et qui sont des projets structurants et importants. Puis, vous avez bien vu que désormais nous sommes engagés à hauteur de 3 M€ d'investissement sur le numérique, contre zéro il y a encore très peu de temps. À partir du moment où les ressources n'augmentent pas, il faut prendre l'argent où l'on peut le prendre. Ce sont des choix politiques qu'il faut assumer et que nous assumons. À vous aussi de faire des choix de ce point de vue.

M. LEPERS. – Voilà des paroles vraies ! Quand on dit clairement qu'on a décidé de diminuer les investissements sur le parc routier d'année en année, c'est quelque chose qui me plaît, parce que c'est la vérité, et c'est ce que nous réclamons. Quand ensuite j'entends des discours plus politiques, que tout va bien, la réalité qui nous alerte est que les investissements n'arrêtent pas de baisser. Jean-Pierre Moga s'inquiète en se demandant jusqu'où ils vont baisser, jusqu'à quel point le Département sera encore en capacité d'entretenir ses routes. La vérité est qu'il désinvestit dans ce domaine. Au moins, ce langage est clair pour les habitants.

M. CASSANY. – Le discours a toujours été clair. Je vous renvoie aux discussions sur les budgets primitifs : le discours a toujours été très clair sur les choix et les orientations. La priorité a été d'assurer l'entretien efficient du réseau routier départemental et de se ménager des marges d'investissement, même si cela devient de plus en plus problématique pas seulement pour le Lot-et-Garonne, mais pour l'ensemble des Départements. Lorsque j'ai dit que le taux d'exécution, qui sera de près de 90 %, permettait aux entreprises de BTP d'en tirer tout le bénéfice, alors qu'elles souffrent de la crise, c'est un discours que je maintiens aussi. Référez-vous à bien d'autres collectivités, et vous verrez que les taux de réalisation ne sont pas de ce niveau. Jean-Pierre Moga pourra attester que c'est un bénéfice pour les entreprises de BTP.

M. le PRÉSIDENT. – La réalité est effectivement que peu de collectivités arrivent à ce taux d'investissement. Je me souviens que la majorité précédente se satisfaisait lorsqu'elle arrivait à 75 % de taux de réalisation. Pendant une époque, nous étions à ce taux-là également. Le niveau des investissements était beaucoup plus élevé. Il y avait aussi des problèmes de suivi et d'engagement de chantier. Mais encore une fois, ne nous donnez pas l'impression de découvrir l'eau chaude : cela fait longtemps que nous avons ce débat, qui est au cœur du devenir de notre collectivité. Quand je vous dis que je prends d'assaut Matignon pour essayer d'obtenir 20 millions d'euros, c'est parce que nous avons besoin de cet argent en péréquation, sinon nous aurons des difficultés. Je l'ai dit, mais peu de

Présidents de Département l'ont dit. Ces difficultés vont se traduire par une baisse de l'investissement, que nous n'avons pas choisie, que nous subissons. Si nous avions pu maintenir un niveau d'investissement plus élevé, nous l'aurions fait, à la fois pour nos investissements directs et notre soutien aux collectivités. J'ai adressé un courrier à tous les maires leur expliquant que, compte tenu du stock de subventions dont nous disposons encore (7 millions d'euros de stock de subventions pour les communes), l'année 2017 ne verra pas d'attribution nouvelle de subventions. Cela ne fera pas plaisir aux communes, mais cela ne veut pas dire que rien ne sera fait. Fort heureusement, nous faisons cela parce que l'État dispose de crédits plus importants dans le cadre de la DETR et que nous pouvons, en partenariat avec l'État et les communes, obtenir des financements à 40 %, qui permettent d'exercer un effet levier et donc d'aider les communes qui sont prêtes à réaliser des opérations, avec ce taux de 40 % au lieu de 45 ou 47 % qu'elles auraient obtenu avec le schéma antérieur, en cumulant la DETR et l'aide départementale. Voilà la situation, que nous n'avons jamais cachée ; nous avons toujours été transparents par rapport à cela. C'est pour cela que je vous dis qu'il est facile de tenir ces propos – mais c'est normal aussi et nous ne vous le reprochons pas totalement, car c'est tellement facile que vous ne pouvez pas vous empêcher de le faire. Vous êtes dans la critique parce que nous diminuons le soutien aux communes et réduisons l'investissement, mais nulle part vous ne nous dites où, dans l'épure budgétaire, l'on peut réduire à tel endroit pour augmenter à tel autre ou pour équilibrer l'autre. Je ne vous entends pas sur ce plan.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, je vois que je ne suis pas le seul à faire preuve de constance en termes de discours. Mais 90 % de réalisé sur 15 M€ n'équivalent pas à 75 % sur 40 M€. Quand j'entends que le Département soutient le secteur du BTP, il faut être clair : non, nous n'aidons pas le secteur du BTP avec un taux de réalisation de 90 % sur 15 M€. À un moment donné, il faut parler clairement aux habitants. Or aujourd'hui, on ne peut pas dire que le Département aide le monde du BTP.

M. le PRÉSIDENT. – Techniquement, réaliser 90 % d'un budget de 20 M€ représente un effort, parce qu'il aurait été possible de n'en réaliser que 75 % comme cela se fait traditionnellement.

M. LEPERS. – Nous n'avons pas la même approche budgétaire.

M. MOGA. – Monsieur le Président, nous ne vous reprochons pas d'avoir réalisé 90 %. Au contraire, nous nous félicitons que vous les ayez réalisés !

M. le PRÉSIDENT. – Je crois que nous sommes d'accord globalement, mais nous sommes dans des positions différentes. Le rapport 2008 doit être adopté. L'est-il par les trois groupes ? Je vous remercie. Quant au dossier 2009, nous en prenons acte.

RAPPORT N° 2008

INFRASTRUCTURES – RESEAU ROUTIER

Rapporteur : M. CASSANY

Vote : le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2009

INFRASTRUCTURES – TRAVAUX ROUTIERS REALISES EN 2016

Rapporteur : M. CASSANY

L'Assemblée prend acte.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

Mme SALLES. – Monsieur le Président, mes chers Collègues deux rapports sont présentés lors de cette DM2, dont le tableau des effectifs. Celui-ci contient peu d'évolution, essentiellement des transformations ou créations de postes suite à des réussites au concours et des suppressions suite à la commission administrative paritaire du 16 juin.

Je voudrais rappeler, dans un premier point, que notre collectivité s'est engagée dans un objectif de progression nulle de la masse salariale entre 2017 et 2018. Cet objectif ne peut être atteint que par une baisse des effectifs, estimée à 61 agents sur la période 2016-2018. De janvier à septembre 2016, ce sont 27 postes qui ont été économisés. Cette évolution devrait nous permettre d'atteindre notre objectif.

Mais dans le même temps, des mesures nouvelles adoptées par le Gouvernement viennent augmenter les dépenses de personnel dès 2016 et jusqu'en 2020 :

→ L'attribution de la nouvelle bonification indiciaire, qui concerne 157 attributaires au lieu de 42, d'où une dépense nouvelle de 121 000 €.

→ La revalorisation du point d'indice. Sa valeur n'avait pas évolué depuis 2010. L'augmentation de 0,6 % au 1er juillet 2016 entraîne un supplément de dépenses de 133 000 € en 2016.

→ La modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR). Cette réforme a deux composantes : une nouvelle politique de rémunération et une restructuration des carrières.

Sur le premier point, au-delà de l'augmentation du point d'indice, il y a un rééquilibrage entre le traitement et les primes. Cela se traduit par une augmentation du traitement et un abattement du montant indemnitaire. Ce transfert a très peu d'effet sur les rémunérations, mais un impact important sur les cotisations patronales. D'autre part, la revalorisation des grilles indiciaires, programmée du 1er janvier 2016 au 1er janvier 2020, et pour lesquelles nous ne connaissons pas encore toutes les dispositions, a pour conséquence une augmentation de la masse salariale de près de 500 000 € en 2016. Cette réforme des PPCR va s'étaler sur trois ans. Aujourd'hui, 14 décrets sont parus sur la centaine attendue. En conséquence, il est difficile de mesurer tous les effets sur la masse salariale pour les prochaines années.

L'objectif de progression nulle de la masse salariale entre 2017 et 2018 impliquait une diminution des effectifs de 61. Ces mesures Gouvernementales qui revalorisent les fonctionnaires des collectivités locales s'imposent à notre collectivité. Dans le contexte budgétaire actuel très contraint,

elles entraîneront vraisemblablement un effort supplémentaire dans l'orientation de réduction des effectifs départementaux.

Mon second point portera sur la gestion des ressources humaines.

Le contexte général de transformations dans certains domaines de compétences des Départements pèse bien entendu sur les agents. Par ailleurs, la prise en compte des risques psychosociaux au sein de la fonction publique, émergeant de l'accord national, date de 2011. Notre collectivité s'est engagée pleinement dans ce processus national depuis 2015. La reconnaissance de l'épuisement professionnel comme fondement d'un accident de service, par exemple, est moins circonscrite qu'auparavant, ce qui explique que la statistique augmente fortement (par effet d'entraînement). Si la collectivité entend mieux prendre en compte ces phénomènes, leur recensement est par voie de conséquence plus exhaustif et les statistiques croissent.

Les risques psychosociaux (RPS) sont mieux identifiés, ce que souhaite la collectivité puisqu'elle a engagé une démarche visant à les réduire, et dont les différents jalons jusqu'à présent ont été :

1) La création d'une instance paritaire en septembre 2015 (COPIL RPS), chargée d'étudier ces questions et de proposer un plan d'action de moyen terme dans un objectif de prévention.

2) Le déroulement d'une enquête sur les risques psychosociaux auprès de chaque agent de la collectivité, enquête réalisée au cours des mois de mars et avril 2016 (restitution prévue en CHSCT et ensuite auprès des directions).

Cette enquête RPS ne montre pas d'écarts significatifs avec les enquêtes nationales pour la fonction publique. Elle analyse une multiplicité de facteurs qui peuvent affecter tout individu au travail, mais dont certains sont exogènes à l'organisation elle-même. Les résultats permettront de concentrer les efforts de la collectivité sur certaines problématiques soulevées.

3) Une formation aux risques psychosociaux de tous les encadrants de la collectivité, au cours des mois d'octobre et novembre 2016.

4) Un audit psychosocial par un cabinet spécialisé au foyer Balade a débuté en novembre.

5) Enfin la construction paritaire d'un plan d'action dans ce domaine, sur la base de l'enquête déjà citée.

On peut conclure que notre collectivité se soucie de ce sujet depuis déjà plusieurs mois et qu'elle y est particulièrement sensibilisée. Cependant une telle démarche de prévention est un processus long ; il faudra plusieurs années pour que le préventif remplace le correctif dans ce domaine.

Le rapport d'activité du médecin de prévention ne montre pas une progression forte de la souffrance au travail. En effet, de 2013 à 2015, les visites médicales à la demande d'agents ont augmenté de 34 %, mais les comptabilisations statistiques au cours des années 2013 et 2014 ont été fortement faussées par les absences de secrétariat du médecin.

Le chiffre de 218 visites à la demande, soulevées par M. Lepers ce matin, ne représente pas un chiffre équivalent d'agents en souffrance. Sur ces 218 visites, seules 160 émanent de demandes des agents ; les autres sont souhaitées soit par le médecin, soit par la DRH. D'autre part, 218 visites ne signifient pas 218 agents. Dans l'hypothèse où un agent passe à sa demande plusieurs visites, elles sont comptabilisées à chaque fois. Si l'on passe quatre visites, on est comptabilisé quatre fois. Enfin, je tiens aussi à préciser que le médecin de prévention comptabilise toutes les rencontres, même s'il n'y a pas d'exploration médicale.

Voilà les précisions que je voulais apporter sur cette gestion. Nous avons tout à fait conscience que les risques psychosociaux sont aujourd'hui parmi les risques majeurs dans notre collectivité, comme, je le crois, dans la plupart des collectivités.

M. le PRÉSIDENT. – Merci pour cette intervention claire et précise, qui remet les choses à leur endroit. Y a-t-il des interventions ?

M. LEPERS. – Je vous remercie pour le détail de ces chiffres. Je repartirai de cette session du Conseil départemental avec plus de chiffres et d'explications nous disant que tout va bien. Moi je tenais simplement à vous alerter de ce que nous pouvons entendre au quotidien. Comme je suis moins présent sur Agen et que je suis le président de l'opposition, les gens n'osent peut-être pas trop me parler, mais des Conseillers départementaux reçoivent des alertes de la part d'agents qui ne se sentent pas bien. Ce ne sont pas des cas isolés. Ce sentiment est assez important. Il est de notre devoir d'élu de le dire. Soit l'on ne dit rien ou l'on dit que tout va bien au Département, soit on sent le mal-être et on le dit. Je pense qu'il est important de vous alerter. Mais si tout va bien, tant mieux.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Lepers, jamais personne n'a dit que tout allait bien. Dans toute collectivité, quelle qu'elle soit, il y a des difficultés. Je crois que nous sommes sérieux et que nous échangeons d'une manière sérieuse. Marie-France Salles ni moi-même n'avons jamais dit que tout allait bien. Vous recevez des signaux, mais je reçois les alertes tout autant que vous. Les salariés s'adressent à des élus et à moi-même parfois directement, parfois par courrier. Nous voyons qu'il existe des difficultés. C'est pour cela que nous essayons d'avoir une réponse générale sur le management et sur plusieurs aspects. Je suis assez dépité parce qu'il y a deux ans, nous avons lancé un projet d'administration pour justement associer les personnels, faire en sorte qu'ils soient plus impliqués dans la vie de la collectivité. Malgré cet investissement, malgré ce travail qui était porté par Céline Inserra, je vois qu'il existe des difficultés, qui sont liées à de nombreuses situations différentes. Certaines situations sont extrêmement difficiles à cause du travail lui-même et du rapport à l'administré, en particulier dans le domaine social, mais pas seulement. Les administrés deviennent de plus en plus consommateurs, de plus en plus exigeants. Pour les personnes qui sont ici à l'accueil, je peux vous dire que ce n'est pas une sinécure ; elles ont à gérer des situations extrêmement difficiles et complexes. Nous parlions du foyer Balade ; mettez-vous à la place des agents de ce foyer, qui ont à gérer des situations de violence extrême. Il existe aussi des difficultés générées parfois par le management ou résultant des relations interpersonnelles. Ces situations diverses sont le lot de toute collectivité. Non seulement nous en sommes conscients, mais nous essayons de mettre en place des mesures de gestion à la fois ponctuelles pour répondre aux cas particuliers et plus globales, parce que je suis persuadé que ces situations peuvent s'améliorer grâce à une formation, dont a parlé Marie-France Salles. Une telle formation est essentielle. Être encadrant ne s'improvise pas. Ces formations au management humain et de projet ne sont pas assez répandues dans nos collectivités.

Mme KHERKHACH. – Monsieur le Président, j'ai une question concernant les contrats aidés. Je m'interroge sur une démarche autant que faire se peut de pérennisation de ces postes, qu'il s'agisse de CUI, de CAE ou de contrats d'apprentissage. La question des emplois d'avenir se pose plus que jamais, puisque nous avons appris dernièrement qu'ils ne seraient pas renouvelés. Pourriez-vous nous apporter des éléments rassurants en la matière ?

M. le PRÉSIDENT. – Les CAE, les contrats d'apprentissage, les emplois d'avenir ne créent pas de postes supplémentaires. Ils répondent à un besoin. La pérennisation intervient en cas de départ à la retraite. Lorsque le débat a eu lieu sur les emplois d'avenir, nous nous étions engagés à ce qu'ils ne soient pas des créations nouvelles, mais, comme pour l'apprentissage, qu'ils soient des intégrations temporaires dans la collectivité, éventuellement pérennisées avec des départs à la retraite dans les services concernés. Voilà la règle. Elle est plus ou moins respectée. Certains emplois d'avenir ne resteront pas dans la collectivité parce qu'ils n'ont pas fait l'effort de s'intégrer ou de travailler

correctement, mais c'est un petit nombre. Pour le reste, je crois qu'ils sont intégrés petit à petit suivant les procédures que je viens d'indiquer.

Mme SALLES. – Le principe posé dès le départ était que ces recrutements étaient en prévision de remplacement d'agents appelés à faire valoir leurs droits à la retraite. Il n'y avait aucun mystère sur les trajectoires de ces emplois d'avenir. Il en va de même pour les autres emplois aidés. Vous savez que nous sommes dans un objectif de maîtrise de la masse salariale. Notre souci est soit de remplacer un agent qui prend sa retraite, en recrutant un emploi aidé, en le formant et en le préparant sur les missions à venir ; soit de travailler par redéploiement de personnel. Notre politique a été claire sur ces emplois. Pour les collèges, par exemple, nous avons fait un réel effort de déprécarisation ces dernières années, avec les contrats aidés ou les contrats à durée déterminée, et je crois que nous poursuivrons cet effort, parce que la volonté de la collectivité est de pouvoir conserver des agents qui ont fait preuve de toutes leurs compétences et de tout leur investissement, notamment sur des métiers qui sont parfois difficiles, en particulier dans les collèges. Je crois que nous ne dérogerons pas à la règle : le plus souvent possible, un recrutement est effectué dans une perspective de remplacement pour éviter d'avoir à créer des postes supplémentaires. Cela fait plusieurs années que nous déployons cette démarche et affichons cet objectif de maîtrise des effectifs de notre collectivité. Nous avons subi l'augmentation des effectifs par les transferts du personnel de l'État ; nous avons dû les absorber et avons dû travailler avec les contraintes budgétaires. Il est vrai aussi que certains agents ont quitté d'eux-mêmes la collectivité ou n'ont pu être conservés parce que leur investissement n'était pas à la hauteur de ce qu'on attendait de ces personnes.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Marie-France Salles. Vous avez bien fait de rappeler l'exemple des collèges, parce que c'est une politique que nous menons quasiment depuis notre arrivée ici. Les CAE sont prioritaires sur les départs à la retraite ou les mutations dès que se présentent des vacances de poste. Nous arrivons à titulariser des personnes qui ont été recrutées en CAE, parfois par nous, mais parfois par l'Éducation nationale.

Mme SALLES. – Il faut rappeler qu'historiquement un service de notre collectivité comprenait beaucoup d'agents précaires, en CDD : c'était le service de l'entretien. Il y a quelques années, nous avons engagé une réforme, dans une volonté de déprécariser des agents. Je crois que cette réforme pour le service de l'entretien a donné des résultats tout à fait probants, ce qui fait qu'aujourd'hui les agents ont un statut que je considère convenable. Je ne sais pas si c'est politiquement correct de dire cela, mais moi je dirai que ce statut est convenable. Nous avons la même volonté de déprécariser du personnel dans les collèges et de donner des conditions statutaires tout à fait satisfaisantes aux adjoints techniques des établissements d'enseignement.

Je tiens vraiment à remercier les agents de la DRH, parce que lorsque je vous ai indiqué tout à l'heure les mesures nouvelles que nous nous devons d'appliquer, même si l'application d'une augmentation de point d'indice est assez mécanique, il faut savoir que la mise en place de la PPCR entraîne une surcharge de travail importante pour les agents. Je les remercie vraiment pour leur investissement. Leur Direction est centrale dans la collectivité, pour l'ensemble des agents.

M. MOGA. – Je ferai simplement observer que les chiffres de la délibération ne coïncident pas tout à fait avec les chiffres présentés. Deuxièmement, par rapport aux embauches et aux redéploiements, je crois que le Département perd un certain nombre de compétences et que le personnel va être touché par cette perte. Je pense que la priorité est de redéployer les personnes concernées en leur offrant une possibilité de rester dans notre collectivité. Il faut aussi être prudent au niveau des embauches à cause des budgets contraints.

M. le PRÉSIDENT. – S'il vous plaît, Monsieur Moga… Pardon, mais c'est ce que nous faisons au quotidien. Pour arriver à supprimer 27 emplois cette année, je peux vous dire que le service Économie et Agriculture a fondu d'un bon tiers en l'espace d'un an, soit par des départs volontaires, soit par des redéploiements.

M. MOGA. – C'est une bonne chose et c'est une priorité. Je crois qu'il faut continuer dans ce sens. Le mal-être du personnel vient aussi de cette incertitude sur son avenir ; il en a même peur. Il faut prendre cela en compte. En plus, la possibilité de déroulement de carrière d'un agent présent depuis vingt ans n'est pas large. Ces personnes connaissent alors des pertes de motivation, alors que souvent elles sont très attachées au service public et travaillent énormément. Elles voient des agents fraîchement recrutés bénéficier de promotions alors qu'elles n'en bénéficient pas. Le mal-être vient aussi de cela. Je crois que vous le savez. Les enquêtes vont dans ce sens. Ce n'est pas un problème facile à gérer, mais il faut le prendre en compte et le reconnaître.

M. le PRÉSIDENT. – Vous me permettrez d'être un peu incisif, Monsieur Moga : le mal-être va se développer avec les perspectives de réduction d'emplois dans la fonction publique, entre 100 000 et 500 000 suivant les candidats à la primaire. Il est vrai que cela va sans doute nourrir le malaise.

Les rapports sont soumis au vote. Le premier concerne la subvention d'équilibre à l'Amicale des conseilleurs départementaux.

M. DEZALOS. – Président, j'aurai quelques mots sur ce sujet, pour me faire le relais d'un vœu exprimé à l'assemblée générale de l'Amicale des anciens et présents conseillers généraux et départementaux : c'est que l'on puisse soutenir l'ouvrage à caractère historique que réalise en ce moment Jacques Clouché sur les personnalités politiques de ce Département, depuis la Révolution française jusqu'à nos jours. Il ne s'agit pas seulement des conseillers généraux, mais de toutes les personnalités politiques.

M. le PRÉSIDENT. – Vous pourrez lui dire qu'il a le soutien unanime du Conseil départemental. Il est vrai qu'il est en train de réaliser un travail monumental (600 pages).

RAPPORT N° 8017

SUBVENTION D'EQUILIBRE 2016 A L'AMICALE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX ET ANCIENS CONSEILLERS GENERAUX – DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT

Vote : le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8018

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER AOUT 2016

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT

Vote : le rapport est adopté
Pour : 28 (groupes « La majorité départementale » et « Dynamique citoyenne »)
Abstention : 14 (groupe « L'Avenir ensemble »).

COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RAPPORT N° 9019

EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 AVANT LE VOTE DU BUDGET

Rapporteur : M. DÉZALOS. – Le premier rapport est classique, sur la continuité des paiements, recouvrements et engagements, dans le cadre des 25 % autorisés jusqu'au vote du budget.

M. le PRÉSIDENT. – Ce dossier est traditionnel. Tout le monde est d'accord.

Vote : le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9020

PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES – PROVISIONS

Rapporteur : M. DÉZALOS. – Le rapport sur les pertes sur les créances irrécouvrables est lui aussi classique.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9021

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : M. DÉZALOS. – Ce rapport mentionne l'arrivée de nouveaux collègues au Conseil départemental et donc un changement de compensation dans la commission, dont les membres titulaires sont Mmes Hélène Vidal, Laurence Lamy, Marie-France Salles, Patricia Suppi, M. Jean-Pierre Moga, et les membres suppléants sont M. Daniel Borie, Mme Françoise Laurent, M. Jean Dreuil, Mme Marie Labit et M. Alain Merly.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9022

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX AU COURS DE L'ANNEE 2015

M. le PRÉSIDENT. – Ce rapport n'appelle pas de vote.

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 9023

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2016 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE

Rapporteur : M. DÉZALOS. – Je crois que nous avons suffisamment décomposé la décision modificative ce matin.

M. le PRÉSIDENT. – Y a-t-il encore des interventions sur le sujet ? Il est donc adopté.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité

M. le PRÉSIDENT. – Je vous propose d'adopter à l'unanimité la motion de la majorité n°1, qui est la même que la vôtre (motion 4), mais qui est plus précise et de retirer la motion n°4.

M. LEPERS. – Il manque l'impact financier dans la vôtre.

M. le PRÉSIDENT. – Il est beaucoup plus important que ce que vous avez mentionné, malheureusement. Si ma mémoire est bonne, le 1,3 million concerne l'élevage.

M. CALMETTE. – Effectivement, je pense que l'impact est supérieur à 1,3 million. Il est difficile à chiffrer avec précision. C'est la raison pour laquelle, dans la motion que j'ai présentée, je ne l'ai pas précisé, parce qu'il est difficile à apprécier avec exactitude. Dans ma note de conjoncture, je l'évalue entre 3 et 5 millions d'euros de perte d'aides, ce qui est beaucoup plus que ce que vous avez indiqué.

M. le PRÉSIDENT. – Nous travaillons main dans la main sur ce dossier avec la Chambre d'agriculture.

La motion n°1 est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. – J'aurais souhaité que cette motion n°2 n'existât point, parce qu'elle met en exergue des éléments que nous ne partageons pas. Je crois que les services de l'État font leur travail. S'il y avait un manquement, je pense qu'il y aurait lieu de le signaler dans un autre contexte.

M. LEPERS. – Nous souhaitons la maintenir.

M. le PRÉSIDENT. – Nous la mettons au vote.

La motion n° 2 est rejetée.
Pour : 14 (groupe «L'Avenir ensemble »)
Contre : 26 (groupe « La Majorité départementale »)
Abstention : 2 (groupe «La Dynamique citoyenne »).

M. le PRÉSIDENT. – Concernant la motion n°3, je partage l'idée et j'irai même plus loin que vous, mais, pour ma part, je ne voterai pas cette motion parce qu'elle me paraît démagogique. Je dis publiquement et clairement que l'État ne nous aide pas beaucoup avec ces mesures de réduction des dotations. Mais je ne voterai pas une motion portée par un groupe politique qui préconise de les réduire encore plus l'an prochain, de faire pire avec l'accession de la nouvelle majorité que vous appelez de vos vœux.

M. BILIRIT. – On peut dire aussi que le Sénat, dont on connaît aujourd'hui la couleur politique, refuse d'inscrire le débat sur la loi de finances. Cela m'étonnerait que l'on puisse discuter de cette loi dans cette enceinte.

M. le PRÉSIDENT. – Merci de me le rappeler. Effectivement, le Sénat, qui est la chambre des collectivités, ne va pas examiner le budget et ne pourra donc pas répondre à nos demandes. Dans certains de nos amendements, nous allons plus loin que ce que vous proposez. Ils ne pourront pas être examinés parce que la majorité sénatoriale pose la question préalable et il n'y aura pas d'examen de la loi de finances.

M. LEPERS. – Je suis un peu surpris, Monsieur le Président, parce que vous nous accusez d'être des « politiques », mais j'ai beau relire la motion, je la trouve plutôt intéressante de la part des conseillers départementaux qui ont peur pour l'avenir des Départements. Je crois qu'il n'y a rien de politique. Nous maintenons cette motion.

La motion n°3 est rejetée.
Pour : 14 (groupe «L'Avenir ensemble »)
Contre : 26 (groupe «La Majorité départementale »)
Abstention : 2 (groupe «La Dynamique citoyenne »).

M. CALMETTE. – Je tenais à remercier le service de l'agriculture et tous les agents de cette direction.

M. le PRÉSIDENT. – Nous avons terminé nos travaux. Je veux remercier tous les services, Mme Ricolfi et tous ceux qui ont préparé cette session. Merci.

La séance est levée à 17 heures 30.

MOTION N°1

RELATIVE AUX ZONES SOUMISES A CONTRAINTES NATURELLES, DEPOSEE PAR M. MARCEL CALMETTE AU NOM DU GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE

«Considérant la reconnaissance, depuis la fin des années 70, des handicaps naturels présents sur 219 communes de Lot-et-Garonne, à travers leur classement en Zones défavorisées simples (ZDS);

Considérant les freins majeurs, induits par ces handicaps, pour la rentabilité et la durabilité des exploitations agricoles, rendant impératifs les dispositifs actuels : Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN), soutiens spécifiques à l'installation et aux investissements;

Considérant le chantier de révision des zones défavorisées simples engagé par le Ministère de l'Agriculture, conformément au règlement européen de Développement Rural de 2013, pour application dès 2018;

Considérant la première cartographie des Zones Soumises à Contraintes Naturelles (ZSCN), communiquée par le Ministère le 22 septembre dernier, qui révèle :

- l'exclusion de 119 communes des 219 précédemment classées en ZDS ;
- le classement de seulement 115 communes en ZSCN ;
- l'exclusion de tout le nord du Département de ce nouveau zonage à l'exception de 4 communes

Considérant l'incidence de ce nouveau classement, à savoir une perte, estimée à ce stade à plusieurs millions d'Euros par an pour les agriculteurs de notre département,

Considérant l'impact direct pour le revenu de plusieurs centaines d'éleveurs lot-et-garonnais, susceptible de menacer à court terme la poursuite de l'activité de leurs exploitations,

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, réuni en session le 18 novembre 2016 :

- demande au Ministère de l'Agriculture, dans le cadre des négociations prévues avec la Commission européenne, de défendre un zonage :

  ° cohérent avec les conditions difficiles de production, particulièrement dans le nord du Département,
  ° qui réponde à l'objectif de conforter et pérenniser les exploitations d'élevage et de polyculture - élevage sur l'ensemble des communes du territoire départemental.

- réaffirme l'enjeu majeur que revêt la reconnaissance au niveau européen des contraintes naturelles affectant le Lot-et-Garonne,
  °en termes d'aménagement du territoire,
  °en termes de support du tissu d'activités économiques de nos communes rurales,
  °en termes de préservation de nos paysages et de gestion de nos milieux naturels.»

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION N°2

RELATIVE AUX DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2017 AYANT UN IMPACT SUR LES FINANCES DES DEPARTEMENTS DEPOSEE PAR LE GROUPE « L'AVENIR ENSEMBLE »

« Le Gouvernement a engagé depuis trois ans une réduction de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État aux collectivités. En 2017, cette dotation sera une nouvelle fois réduite à hauteur de 2,63 milliards d'euros.

Au regard des grandes difficultés financières que connaissent actuellement les départements, des négociations ont été ouvertes entre le Gouvernement et l'Association des Départements de France dans le but de recentraliser la gestion du RSA et décharger les Départements de leur reste à charge.

Ces négociations ayant échoué, le statu quo demeure rendant plus que jamais précaire la viabilité financière des Départements.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017 actuellement débattu au Parlement, l'article 14 prévoit la minoration des allocations compensatrices des exonérations de fiscalité directe locale, versées par l'État aux collectivités. Cette minoration a pour conséquence de faire payer aux collectivités les exonérations de fiscalité locale décidées par le Gouvernement, et représentera une perte évaluée à 500 millions d'euros.

Parmi ces minorations d'allocations compensatrices, la réduction de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle pèsera, à elle seule pour les Départements, 200 millions d'euros.

Ces dispositions du projet de loi de finances, auxquelles s'ajoute la hausse de 2 % du montant du RSA appliquée au 1er septembre 2016, portent un coup très dur aux finances des Départements.

Au regard de ces considérations, le Conseil départemental demande :

1. La suppression des réductions d'allocations compensatrices d'exonération de fiscalité directe locale prévues dans le cadre de l'article 14 du projet de loi de finances pour 2017.

2. La suppression de la réduction de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle prévue au même article.

3. La relance des négociations sur la recentralisation de la gestion du RSA.

4. La révision de la réduction de la dotation globale de fonctionnement versée aux Départements, comme le Président de la République l'a accordée au bloc communal. »

LA MOTION EST REJETEE.
POUR : 14 (GROUPE « L'AVENIR ENSEMBLE »)
CONTRE : 26 (GROUPE « LA MAJORITE DEPARTEMENTALE »)
ABSTENTION : 2 (GROUPE «LA DYNAMIQUE CITOYENNE »).

MOTION N° 3

RELATIVE A L'ACCUEIL DE MIGRANTS EN LOT-ET-GARONNE DEPOSEE PAR LE GROUPE « L'AVENIR ENSEMBLE »

« Le 26 septembre 2016, le Président de la République a décidé le démantèlement du camp de la Lande à Calais. Ce démantèlement a commencé le 24 octobre dernier.

A l'issue de ce démantèlement, 5 132 migrants ont été pris en charge et répartis dans des centres d'accueil et d'orientation. 1 932 mineurs ont également été pris en charge de façon spécifique.

Dans une note aux préfets datée du 1er septembre 2016, le Ministre de l'Intérieur avait demandé aux préfets de recenser les sites pouvant accueillir des migrants sans que soit recherché « l'accord des élus locaux ».

En dépit des contacts établis par la suite entre les élus locaux et les services de l'État, une concertation et un échange d'information plus approfondi et plus immédiat sont nécessaires pour garantir l'accueil des migrants dans des conditions optimales.

Le Département, de par sa compétence sociale, doit être partie prenante de ce dialogue, tant pour garantir que cet accueil n'affaiblit pas les politiques sociales mises en œuvre sur le territoire, que pour participer à une bonne prise en charge des migrants accueillis.

Les maires doivent également disposer d'un rapport privilégié avec les services de l'État, qui doit permettre de définir suffisamment en amont les conditions d'accueil des migrants répartis sur le territoire lot-et-garonnais.

Au regard de ces considérations, le Conseil départemental demande :

1. Une meilleure concertation entre les services de l'État et les collectivités locales pour l'accueil des migrants.

2. Une attention particulière quant au rôle du Département qui, par sa compétence sociale, doit être un interlocuteur des services de l'État sur l'accueil des migrants.

3. L'entretien d'un lien fort entre les services de l'État et les maires, qui sont en première ligne pour préparer l'accueil des migrants, et sont également un échelon déterminant pour l'acceptation de cet accueil par la population. »

LA MOTION EST REJETEE.
POUR : 14 (GROUPE « L'AVENIR ENSEMBLE »)
CONTRE : 26 (GROUPE « LA MAJORITE DEPARTEMENTALE »)
ABSTENTION : 2 (GROUPE «LA DYNAMIQUE CITOYENNE »).

MOTION N° 4

RELATIVE A LA REVISION DES ZONES DEFAVORISEES DEPOSEE PAR LE GROUPE « L'AVENIR ENSEMBLE »

Les zones défavorisées, définies au niveau européen sur proposition nationale, sont des territoires affectés de handicap pour l'exploitation agricole qui donnent droit à l'attribution d'aides européennes (ICHN) ; de prêts à taux préférentiels et d'un montant de dotation jeune agriculteur majoré.

La carte des zones défavorisées établie en 2014 classe la majeure partie du territoire lot-et-garonnais en zones défavorisées simple. Ce classement permet à de nombreux agriculteurs lot-et-garonnais de bénéficier d'aides pour leur activité.

Le ministère de l'Agriculture a présenté aux syndicats agricoles, le 22 septembre dernier, un projet de révision de la carte des zones défavorisées. Cette nouvelle carte prévoit de retirer à une grande partie du territoire lot-et-garonnais le statut de zones défavorisées.

Cette révision aurait donc pour conséquence, d'après les estimations de la Chambre d'agriculture, une perte au moins égale à 1,3 millions d'euros d'aides pour les agriculteurs lot-et-garonnais.

Au regard de ces considérations, le Conseil départemental demande :

1. Une révision en profondeur du projet de nouvelle carte des zones défavorisées par le ministère de l'Agriculture.
2. Un dialogue approfondi entre l'Etat et les syndicats agricoles pour la révision des zones défavorisées.
3. Un échange au niveau local entre les syndicats agricoles, la Chambre d'agriculture et les services de l'Etat sur la nouvelle carte.

MOTION RETIREE AU PROFIT DE LA MOTION N° 1

Diaporama 1 (rapport 1009 cf p.18)

Eneis Conseil
Innover . Evaluer . Accompagner

Présentation en vue de l'adoption du schéma pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2016 - 2020

18 novembre 2016

LOT-ET-GARONNE
Le Département
www.lotetgaronne.fr

Ordre du jour

Les enjeux du schéma autonomie 2016-2020

- La convergence des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Un contexte de forte évolution législative et règlementaire
- Un schéma à construire à partir de l'existant, dans un contexte budgétaire contraint

Une méthodologie déployée en réponse à ces enjeux

- 1. Faire le bilan de l'existant (réalisations du schéma précédent, diagnostic de l'offre)
- 2. Etudier les besoins avec les usagers eux-mêmes et leurs représentants
- 3. Faire émerger les propositions d'actions avec l'ensemble des partenaires réunis en groupes de travail communs au champ du handicap et du grand âge
- 4. Anticiper les impacts financiers pour faciliter la prise de décision des élus et proposer le schéma aux instances (comité de pilotage, réunion des VP, CASI, réunion plénière)

Présentation du schéma : les actions phares

Page 2

Les enjeux du schéma autonomie 2016-2020

La convergence des politiques en faveur des personnes âgées et en situation de handicap

- Favoriser une **vision globale de la perte d'autonomie** et **décloisonner les actions** offertes à l'un et l'autre public
- Indulsant la nécessité d'accompagner et de rassurer les acteurs sur la **prise en compte des spécificités de chacun,** quel que soit son âge, l'origine de la perte d'autonomie, le projet de vie, etc.

Un contexte de forte évolution législative et règlementaire

- La **Loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement:** prévention de la perte d'autonomie, dialogue de gestion avec les ESSMS, etc.
- La **Loi de Modernisation de notre Système de Santé**, prévoyant notamment la Réponse Accompagnée pour Tous

Un schéma porté sur la coordination et la valorisation des actions existantes dans un contexte budgétaire contraint

- Des actions réalisées dans le schéma précédent, à **évaluer, poursuivre, valoriser,** etc.
- Un mouvement de **transformation de l'offre, en réponse à l'évolution des besoins** (soutien à domicile et désinstitutionalisation)

Page 3

LOT-ET-GARONNE Le Département — Eneis Conseil

Une méthodologie déployée en réponse à ces enjeux

1 Faire le bilan de l'existant

- **Bilan des schémas** en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : entretiens avec les pilotes des actions et recherche des indicateurs
- Etude quantitative de l'offre et des besoins **(cartographie)**

2 Etudier les besoins avec les usagers et leurs représentants

- **Tables-rondes avec des usagers** :
  - Personnes âgées
  - Personnes en situation de handicap
  - Aidants
- **Entretiens complémentaires** avec des associations représentatives, acteurs et opérateurs, etc.

Extrait de la présentation du diagnostic au comité de pilotage ; les cartes et graphiques sont à retrouver en intégralité dans le schéma départemental

Page 4

LOT-ET-GARONNE Le Département — Eneis Conseil

b

Une méthodologie déployée en réponse à ces enjeux

3 Faire émerger collectivement les propositions d'actions

- Une **réunion plénière** de présentation du diagnostic et des thématiques de travail
- 3 **réunions thématiques départementales**
- 3 **réunions territorialisées** : Marmande-Tonneins, Agen, Villeneuve-Fumel
- 1 réunion plénière de clôture pour **restitution et partage des propositions**

4 Faciliter l'arbitrage politique

- **Estimation du coût** des actions par an
- **Présentations** en comité de pilotage, en réunion des VP, en CASI, puis en réunion plénière des Conseillers Départementaux

Plus de 300 contributions

Près de 150 participants à la réunion plénière de présentation

Les actions phares du schéma en faveur de l'autonomie 2016-2020

Axe 1 : La nouvelle gouvernance de l'autonomie en Lot-et-Garonne

Action n°1 : Mettre en place la Conférence des Financeurs

- Faciliter le repérage des besoins de prévention
- Intégrer au programme coordonné de financement la prévention de l'épuisement des aidants
- Favoriser la prévention sur l'ensemble du territoire et auprès de tous les publics
- Développer des réflexions et outils communs avec le fonds de compensation du handicap (matériels, marchés, etc.)

Action n°2 : Mettre en place le Conseil Départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

- Installer le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- Associer le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie au suivi de la mise en œuvre du schéma départemental de l'autonomie
- Encourager le CDCA à recueillir les attentes des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sur la vie citoyenne et leurs besoins à domicile en développant les formes de participation et en se basant sur les CVS

Action n°3 : Optimiser et sécuriser le partage d'informations entre les opérateurs du secteur handicap et du secteur autonomie

- Engager une réflexion sur les outils de partage de l'information entre les opérateurs
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs sociaux au partage sécurisé des informations

Les actions phares du schéma en faveur de l'autonomie 2016-2020

Axe 2 : Le développement local de l'autonomie

Action n°4 : Mettre en place une Maison de l'Autonomie (MDA) et des plateformes d'appui

- Mettre en place une MDA et des plateformes territoriales d'appui (PTA), en **lien avec l'ARS et les CLIC**, pour :
  - **L'accueil, l'évaluation et l'orientation** des personnes âgées, en situation de handicap ou atteints de maladie chronique
  - **L'animation territoriale** (plateforme numérique, journée d'échanges interprofessionnels thématiques

Action n°5 : Soutenir la coopération et le potentiel d'emploi du secteur de l'autonomie

- Encourager le développement ou l'élargissement (territorial/de compétences) des GCSMS
- Travailler sur l'attractivité et l'image des métiers du soin et de l'aide à domicile
- Prévoir d'utiliser les plateformes de l'autonomie et les GCSMS pour mettre en place des formations en local
- Associer le cas échéant les services d'insertion par l'activité économique (IAE) et la DDCSPP (services civiques)

Action n°6 : Promouvoir l'interconnaissance des services

- Organisation d'une journée de l'autonomie

Action n°7 : Impulser le développement d'une filière autonomie-TIC

- Intégrer la démarche « silver économie Aquitaine » impulsée par la Région
- Organiser une rencontre entre les acteurs du secteur numérique et les professionnels du secteur médicosocial pour sensibiliser les professionnels sur l'apport des TIC dans le maintien à domicile
- Création d'un cluster dédié

Page 7

LOT-ET-GARONNE Le Département — Eneis Conseil

Les actions phares du schéma en faveur de l'autonomie 2016-2020

Axe 3 : Le soutien à l'autonomie adapté aux besoins

Action n°8 : Favoriser la fluidité des parcours et éviter les ruptures d'accompagnement

- Prévoir la mise en place du dispositif d'orientation permanent et l'évolution des modalités d'orientation
- Faciliter l'intégration des acteurs au sein des plateformes territoriales

Action n°9 : Améliorer l'offre de répit et mettre en place des réponses individualisées aux besoins des aidants

- **Faciliter le recours à l'accueil temporaire** (facilité d'orientation MDPH, droit de tirage sur le forfait répit)
- Communiquer auprès afin des professionnels des établissements comme auprès des usagers
- Encourager le **développement de solutions innovantes de répit**
- Travailler la question de l'aide aux aidants proches

Page 8

LOT-ET-GARONNE Le Département — Eneis Conseil

Les actions phares du schéma en faveur de l'autonomie 2016-2020

Axe 3 : Le soutien à l'autonomie adapté aux besoins

Action n°10 : Veiller au rééquilibrage de l'offre d'hébergement et des interventions à domicile

- Travailler sur la **restructuration des interventions à domicile** et **mettre en place les CPOM**
- Loi ASV : Organiser et soutenir la mise en œuvre des SPASAD, accompagner l'évolution des 11 logements-foyers et 8 MARPA en « Résidences-Autonomie » par la mise en œuvre du forfait autonomie.
- Questionner les missions des SAVS pour les mettre en cohérence avec l'évolution des besoins des publics
- **Rééquilibrer l'offre d'hébergement et de répit** pour une accessibilité en proximité sur les territoires et un plus grand soutien à domicile (EHPAD, FH/SAVS)

Action n°11 : Faciliter le parcours des personnes handicapées vieillissantes

- **Création de places en EHPAD pour PHV nécessitant une médicalisation** par redéploiement de places existantes
- Prévoir les modalités d'accueil des personnes en situation de handicap accompagnées par des services d'intervention et de soutien à domicile (SAVS, SAMSAH, SAAD) dans les résidences autonomie (foyers-logements)
- Travailler à des **journées d'accueil dédiées aux PHV** dans les **maisons d'accueils temporaires**
- Organiser les **transitions dans l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes** pour éviter les effets de rupture lors du passage à la retraite et de la sortie du foyer d'hébergement

LOT-ET-GARONNE Le Département — Eneis Conseil

Les actions phares du schéma en faveur de l'autonomie 2016-2020

Axe 4 : Assurer la participation citoyenne et le vivre ensemble

Action n°12 : Améliorer et soutenir l'offre de transport adapté

- Recenser l'offre de transports, mettre ce recensement à disposition sur Internet à destination des usagers et des professionnels
- Mettre en place une réflexion sur les solutions innovantes, relevant par exemple de l'économie du partage.
- Encourager les liens par des conventions pour encourager le prêt de véhicules
- Continuer à promouvoir le transport à la demande et le transport porte-à-porte et améliorer la communication auprès des usagers sur ces services

Action n°13 : Favoriser l'accès des personnes en perte d'autonomie à l'offre culturelle, sportive et de loisirs

- Poursuivre le soutien aux actions culturelles, sportives et de loisirs mixtes (PA/PH) déjà existantes en faveur de la citoyenneté et développer la communication auprès des usagers sur ces activités
- Favoriser le développement d'actions permettant l'accès à la culture des personnes âgées ou en situation de handicap : bibliobus, etc.
- Accompagner le Comité Départemental du Tourisme dans ses missions sur le champ du handicap, en soutenant le recensement des offres culturelles accessibles à l'ensemble des publics âgés et en situation de handicap, le développement du nombre de lieux portant le label « Tourisme et Handicap ».
- Encourager les coopérations entre établissements, services et associations pour faciliter l'accès à la vie sociale : coopération de CVS, partenariat entre le monde rural et les associations
- Former le personnel des services publics à l'accueil, à l'accompagnement et à l'orientation des personnes en situation de perte d'autonomie, dans le cadre du schéma départemental d'accessibilité des services aux publics

LOT-ET-GARONNE Le Département — Eneis Conseil

Diaporama 2 (rapport 1010 cf p.24)

LOT-ET-GARONNE
Le Département

Préconisations

du groupe de travail pour la juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle

1

LOT-ET-GARONNE
Le Département

Groupe de travail pour la juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle

Les objectifs

⇨ Assurer l'équité de traitement des demandes dans le respect du juste droit,

⇨Conforter la crédibilité de la gestion de la collectivité, pour l'ensemble des prestations individuelles d'aide sociale (prestations en nature, prestations en espèces dont le RSA) et sur l'ensemble du territoire.

La méthode

Un groupe de travail placé sous la présidence de Pierre COSTES, conseiller départemental chargé de l'insertion et de l'habitat, avec les directeurs et chefs de service de la DGADS s'est attaché à :

⇨ Recenser l'existant en matière de contrôles et de prestations,

⇨ Formuler des préconisations visant à rationaliser les modes de gestion de ces prestations en y incluant le contrôle.

2

LOT-ET-GARONNE
Le Département

15 Préconisations

RSA :

- Affecter les crédits recouvrés suite à contrôle et pénalités au financement des actions d'insertion.
- Généraliser la participation des chargés de mission de Pôle Emploi aux réunions d'information-mobilisation et limiter les relances de convocation à 2 courriers afin de réduire les délais d'orientation.

Aide sociale générale :

- Sensibiliser/former les directeurs d'EHPAD au recouvrement des participations des résidents
- Développer la reprise des hypothèques
- Effectuer un rapprochement avec la Chambre des notaires
- Récupération après décès des aides sur les contrats d'assurance-vie
- Paiement des prestations *a posteriori*

LOT-ET-GARONNE
Le Département

15 Préconisations (suite)

APA :

- Contrôle d'effectivité des services d'aide à domicile
- Rationnaliser la durée des plans d'aide APA
- Généraliser la transmission des fiches de liaison aux services d'aide à domicile

PCH :

- Fixer la durée des plans d'aide PCH à 3 ans

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux :

- Développer nos capacités internes de contrôle des établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés par le Département.
- Assurer le suivi des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) signés avec les établissements et services.
- Contrôler tous les services d'aide à domicile ayant basculé sous la compétence du Département au titre de l'autorisation depuis le 1er janvier 2016.
- Elaborer un programme pluriannuel d'inspections

Diaporama 3 (rapport 3017 cf p.33)

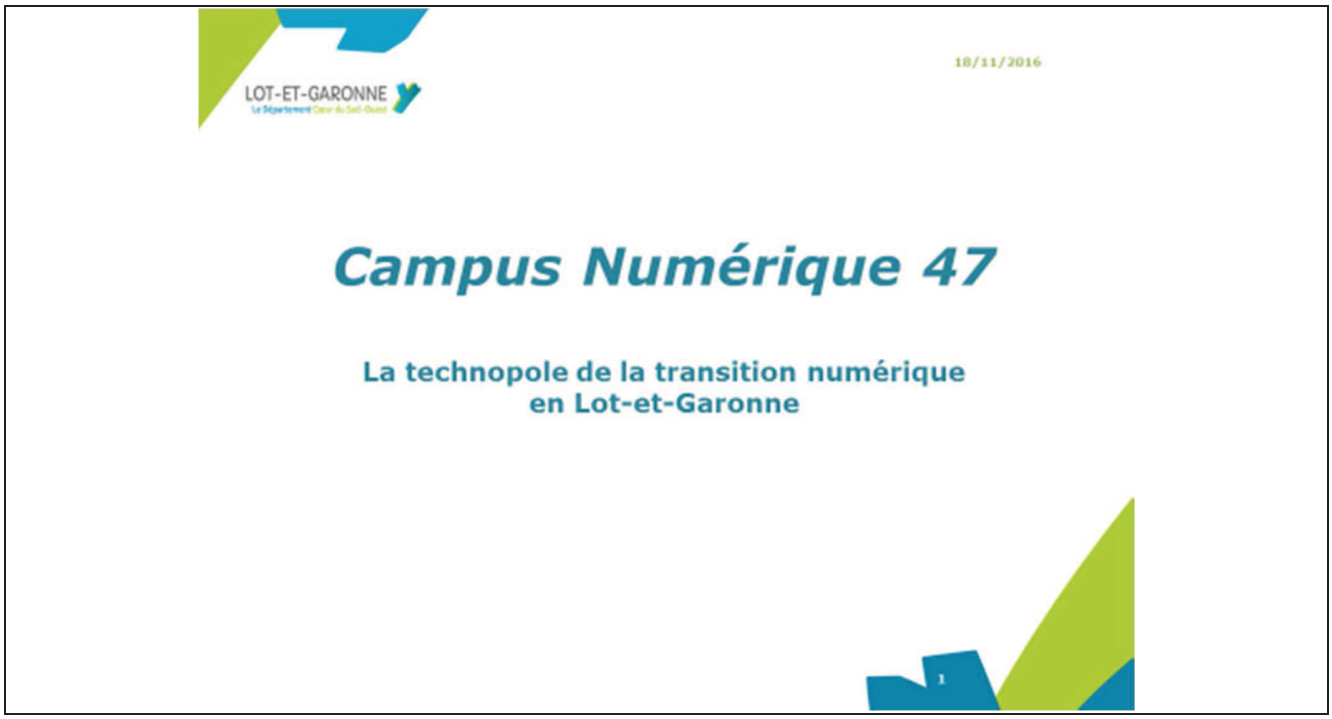

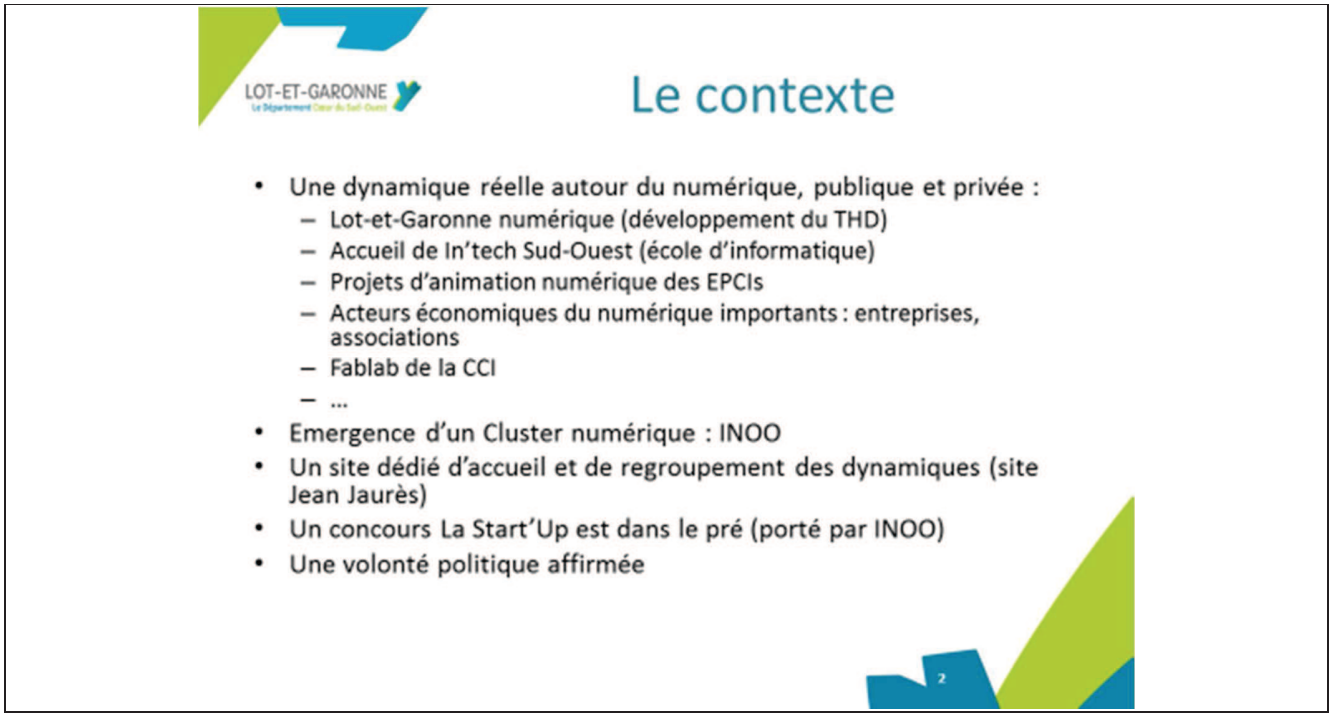

LOT-ET-GARONNE

Un écosystème à imaginer

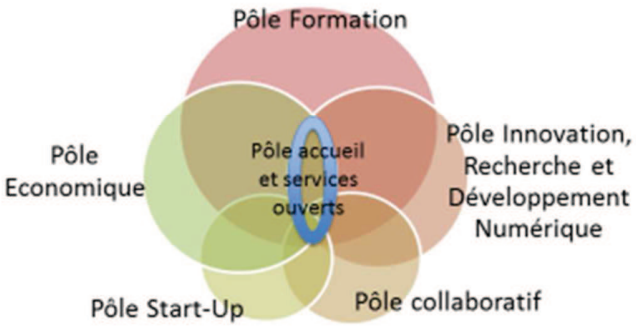

3

LOT-ET-GARONNE

La mise en œuvre

- La mise en œuvre de ce *Campus Numérique 47* se fera en plusieurs étapes :
  - Consolider les besoins avec les principaux partenaires
  - Constituer une association de préfiguration
    - En partenariat en tant que membres fondateurs (accords de principe acquis) :
      - La Région Nouvelle Aquitaine
      - La CCI
      - La CMA
    - Dont le rôle sera de :
      - Asseoir le partenariat en intégrant progressivement en tant que membres associés :
        - ✓ Les acteurs socio-économiques impliqués : In'Tech Sud-Ouest, Cluster INOO, ETIC47, Cantinet…
        - ✓ Les Agglomérations et communautés de communes de l'ensemble du département
      - Maintenir la dynamique : animation, communication, actions collectives dès 2017
      - Coordonner, fédérer les intiatives
  - Consolider un budget prévisionnel d'investissement et de fonctionnement
  - Etablir un modèle économique viable à terme
  - Phaser en 5 ans les travaux

4

LOT-ET-GARONNE

Phasage 2017-2025

Phase 1 : Aménagements des :
- Pôle Formation : Déploiement progressif d'In'Tech Sud-Ouest sur l'ensemble du bâtiment
- Pôle accueil et services ouverts

Phase 2 : Aménagements des :
- Pôles Innovation, R&D
- Pôle collaboratif
- Pôle Start-Up

Phase 3 : Aménagements du Pôle Economique

Phase 4 : Aménagements pour Ecole d'ingénieurs

LOT-ET-GARONNE

Une estimation financière

Postes de dépenses	Coût HT
Maîtrise d'œuvre	**173 000 €**
Honoraires (contrôle technique, sécurités, assurances, AMO)	**77 000 €**
Travaux Phase 1	**1 175 000 €**
Aménagement du bâtiment A RdC	500 000 €
Aménagement du bâtiment A 1er étage	675 000 €
Travaux Phase 2	**1 145 000 €**
Aménagement du bâtiment A – 2ème étage	885 000 €
Aménagements bât. D	260 000 €
Travaux Phase 3	**1 470 000 €**
Toiture, mise aux normes et désamiantage du bâtiment B	820 000 €
Aménagements du bâtiment B – RdC	250 000 €
Aménagements du bâtiment B – 1er étage (dont ascenseur)	400 000 €
Travaux Phase 4	**1 040 000 €**
Poursuite et fin aménagements bâtiment B	600 000 €
Aménagements du gymnase pour école d'ingénieur	440 000 €
TOTAL des 4 phases	**5 080 000 €**

6

Diaporama 4 (rapport 3018 cf p.37)

LOT-ET-GARONNE

Dès aujourd'hui : la montée en débit avec le « WIFI Haut Débit »

Lot-et-Garonne numérique

LOT-ET-GARONNE

Une Couverture Haut Débit ADSL incomplète

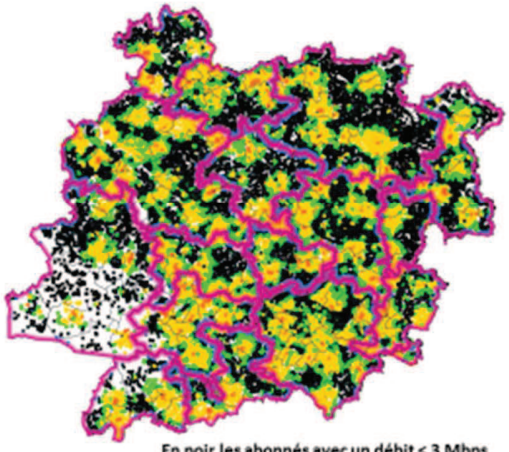

En noir les abonnés avec un débit < 3 Mbps

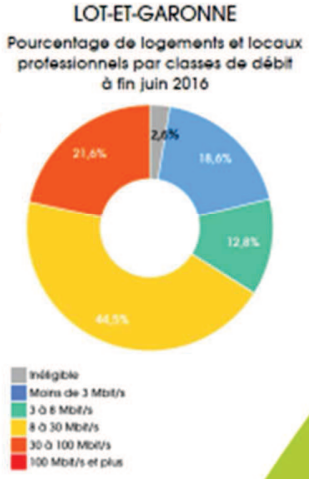

Lot-et-Garonne numérique

LOT-ET-GARONNE

Un réseau historique WIMAX pour compléter la couverture ADSL

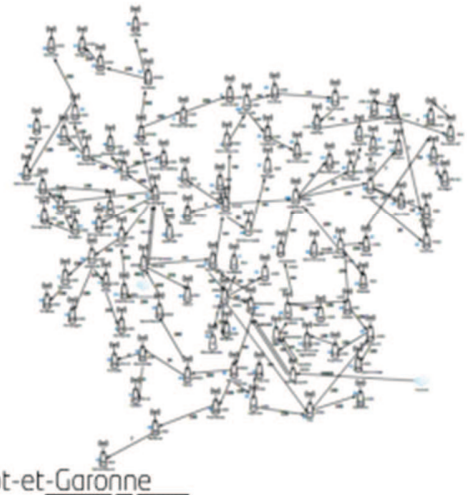

Un réseau historique
- Construit en 2006
- 110 relais WIMAX
- Offres de 1 et 2 Mbps

Des sources de satisfaction
- 3 000 abonnés
- 97% des abonnés couverts

Mais des limites techniques et commerciales
- Des attentes pour plus de débits
- Des points de congestion sur certains secteurs géographiques, liés au nombre de clients

Stagnation du nombre d'abonnés
- Plusieurs centaines de nouveaux contrats par an…
- … et autant de résiliations

Une évolution était nécessaire

Lot-et-Garonne numérique

LOT-ET-GARONNE

Pourquoi la montée en débit ?

Un rôle essentiel entre la situation actuelle et le déploiement complet de la fibre

- Permettra de déployer sereinement la fibre optique

Objectifs

- Amener jusqu'à 20 Mbps… sur tout le département

Comment ?

- Par la modernisation du réseau Wimax construit en 2006

Lot-et-Garonne numérique

LOT-ET-GARONNE

Etat d'avancement

Travaux terminés sur plus des 2/3 du département (déploiement du Pays du Lot en cours)

Début de la campagne de commercialisation en septembre :

- 600 abonnés migrés sur le nouveau réseau

Poursuite et fin des travaux d'ici à la fin de l'année 2016

- Couverture intégrale du département en Montée en Débit

Déploiement de points hauts supplémentaires début 2017

- Autour des sites les plus « chargés » en clients
- Dans les centres-bourgs des communes où l'ADSL est présent mais limité

Lot-et-Garonne numérique

LOT-ET-GARONNE

Etat d'avancement

Service disponible et commercialisation en cours

Service disponible d'ici la fin de l'année

ADSL et Satellite

LOT-ET-GARONNE

…et dès 2017 : le début du déploiement du Très Haut Débit par la fibre optique

Lot-et-Garonne numérique

LOT-ET-GARONNE

Zones de Déploiement réservées au privé

*Sans intervention publique seules **14 communes** sur les 319 du département seraient couvertes*

Zone déploiements privés

Lot-et-Garonne numérique

LOT-ET-GARONNE

Déploiements publics

Portés par le syndicat « Lot-et-Garonne Numérique »,
un outil consensuel et fédérateur

- ✓ Regroupant Région, Département, SDEE47, Eau47
- ✓ la totalité des 16 communautés de communes et d'agglomération de Lot-et-Garonne, avec le concours du CDG47.
- ✓ Porteur de la compétence L.1425-1 et L.1425-2

Commercialisés auprès des FAI au niveau régional par la SPL
« Nouvelle Aquitaine THD »

Lot-et-Garonne numérique

LOT-ET-GARONNE

Déploiements Publics Budget

Une participation des communautés de communes et d'agglomération réduite grâce à la mobilisation d'importants financements par le syndicat

Coût réel de construction (moyen) pour raccorder un foyer :
2 230 € / PRISE OPTIQUE

Coût résiduel à la charge de l'EPCI :
45 € / PRISE OPTIQUE
L'action du syndicat à l'échelon départemental assure un coût résiduel unique de 45 € par prise quel que soit le secteur.

Lot-et-Garonne numérique

LOT-ET-GARONNE
Programme
Très haut débit
1er semestre 2016
2ème semestre 2016
2017
Lancement de l'Appel à projets auprès de l'ensemble des EPCI
Une concertation au premier semestre 2016
• Présentation de l'appel à projets aux EPCI
• Réponse des EPCI
Etablissement du programme pluriannuel de déploiement
• Commission des Réseaux d'Initiative Publique
• Construction du programme pluriannuel
Aboutissement des procédures d'appels d'offres pour la construction et l'exploitation du future réseau Fibre optique
• Conception et réalisation des travaux
• Exploitation du futur réseau en lien avec la SPL Aquitaine THD
Objectif :
Lancement des premiers travaux en 2017
Lot-et-Garonne numérique

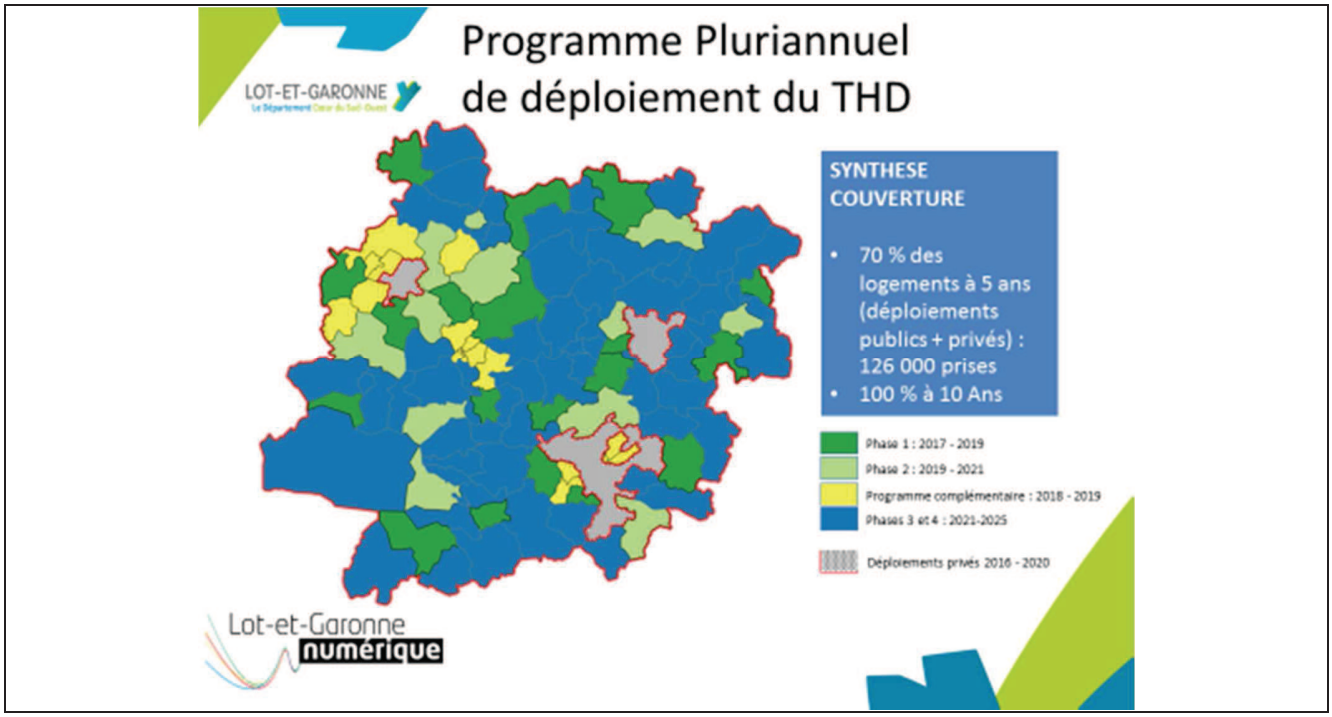
LOT-ET-GARONNE
Programme Pluriannuel
de déploiement du THD
SYNTHESE COUVERTURE
• 70 % des logements à 5 ans (déploiements publics + privés) : 126 000 prises
• 100 % à 10 Ans
Phase 1 : 2017 - 2019
Phase 2 : 2019 - 2021
Programme complémentaire : 2018 - 2019
Phases 3 et 4 : 2021-2025
Déploiements privés 2016 - 2020
Lot-et-Garonne numérique

Diaporama 5 (cf rapport 3018 p.39)

L'INTERVENTION PUBLIQUE
POUR LA FIBRE OPTIQUE :

3/ L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS

- Grâce au Très Haut Débit, les habitants de notre région accèdent à de nouveaux espaces numériques (coworking, fablab, ateliers partagés…), au télétravail, à la e-santé (téléconsultation), à la e-formation (e-learning, Espace Numérique de Travail…), sans oublier les loisirs à la maison : télévision très haute définition, vidéo à la demande, jeux en ligne, téléchargement de musique.
- Autant de services contribuant au confort des foyers, avec des enjeux plus larges, comme le maintien d'une offre de services publics sur un territoire (e-administration).

4/ LA CREATION D'EMPLOIS ET DES FORMATIONS ADAPTEES

- De la pose des câbles à l'installation et la mise en service, en passant par le raccordement ou encore la maintenance des réseaux, ce chantier d'envergure de la fibre optique fait émerger de nouveaux besoins. Ainsi, ce sont plus de 3 400 emplois qui vont être mobilisés dans la filière en 5 ans.
- Tous ces emplois correspondent à des qualifications spécialisées et nécessitent d'adapter la formation pour répondre aux besoins des entreprises.

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE | LA FIBRE OPTIQUE POUR TOUS

LA FIBRE OPTIQUE
PARTOUT ET POUR TOUS
LES RÉSEAUX PUBLICS EN NOUVELLE-AQUITAINE

La Région et ses partenaires publics s'engagent à installer la fibre optique là où les opérateurs privés ne vont pas. En 5 ans, plusieurs centaines de milliers de prises de fibre optique jusqu'à l'abonné seront installées par les collectivités sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine grâce aux réseaux d'initiative publique.

COÛT TOTAL SUR 5 ANS : 1,2 MILLIARD D'EUROS
DONT 229 MILLIONS D'EUROS POUR LA NOUVELLE-AQUITAINE

FttH : prises de fibre optique jusqu'à l'abonné
MED : montée en débit cuivre
CHIFFRES OCTOBRE 2016 : Sous réserve d'évolution des projets locaux

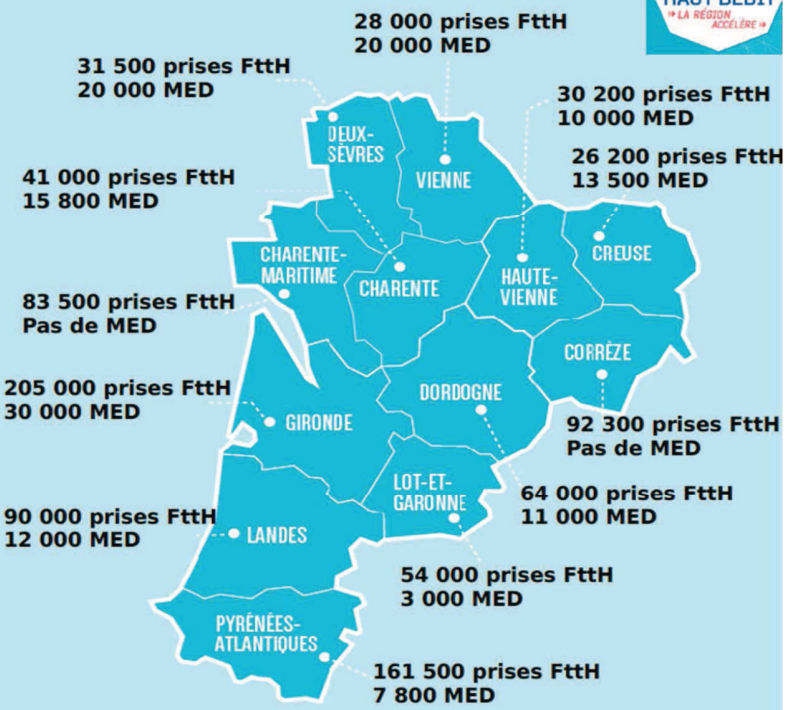

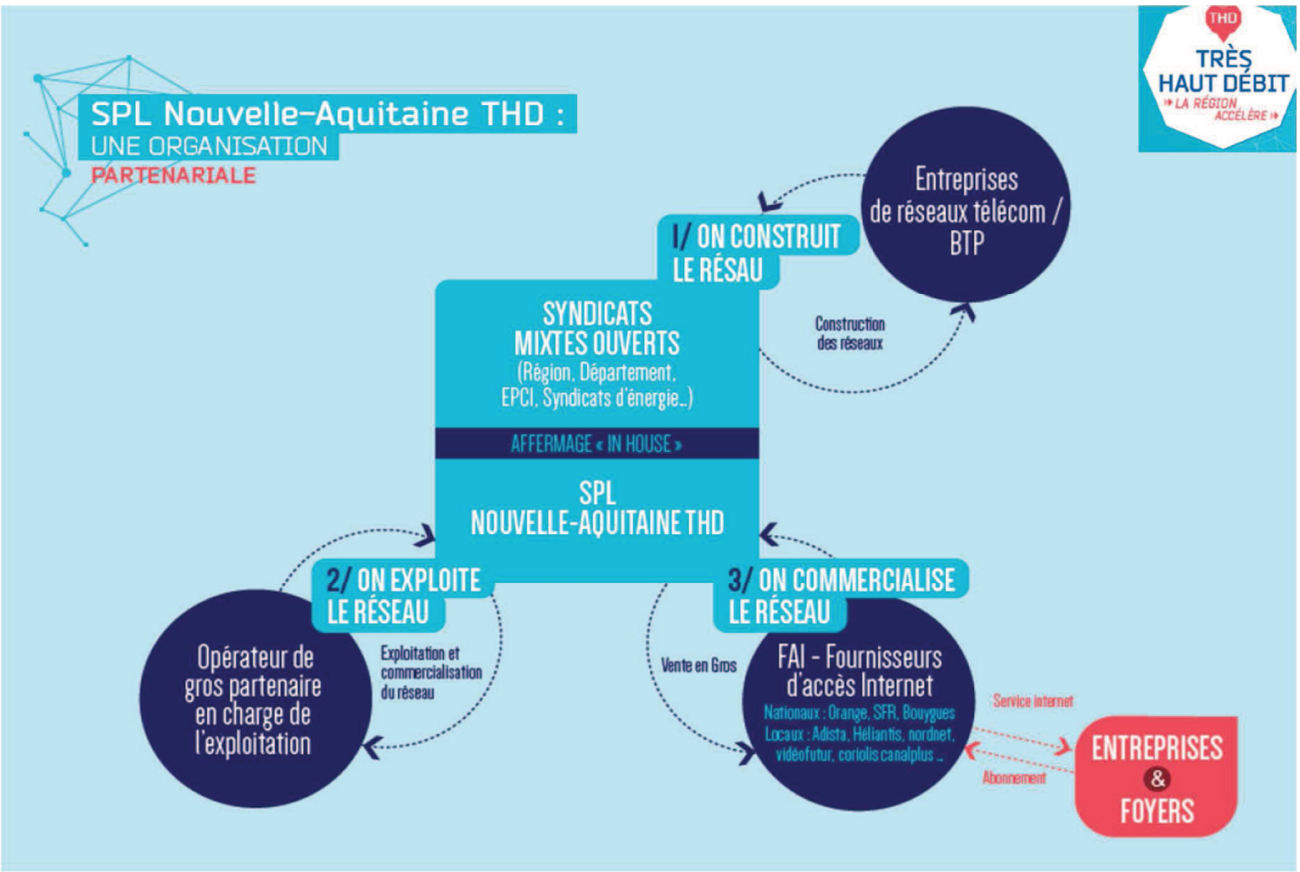
SPL Nouvelle-Aquitaine THD :
UNE ORGANISATION
PARTENARIALE
TRÈS HAUT DÉBIT
LA RÉGION ACCÉLÈRE
Entreprises de réseaux télécom / BTP
1/ ON CONSTRUIT LE RÉSEAU
Construction des réseaux
SYNDICATS MIXTES OUVERTS
(Région, Département, EPCI, Syndicats d'énergie...)
AFFERMAGE « IN HOUSE »
SPL NOUVELLE-AQUITAINE THD
2/ ON EXPLOITE LE RÉSEAU
Opérateur de gros partenaire en charge de l'exploitation
Exploitation et commercialisation du réseau
3/ ON COMMERCIALISE LE RÉSEAU
Vente en Gros
FAI - Fournisseurs d'accès Internet
Nationaux : Orange, SFR, Bouygues
Locaux : Adista, Hélianthis, nordnet, vidéofutur, coriolis canalplus ...
Service Internet
Abonnement
ENTREPRISES & FOYERS

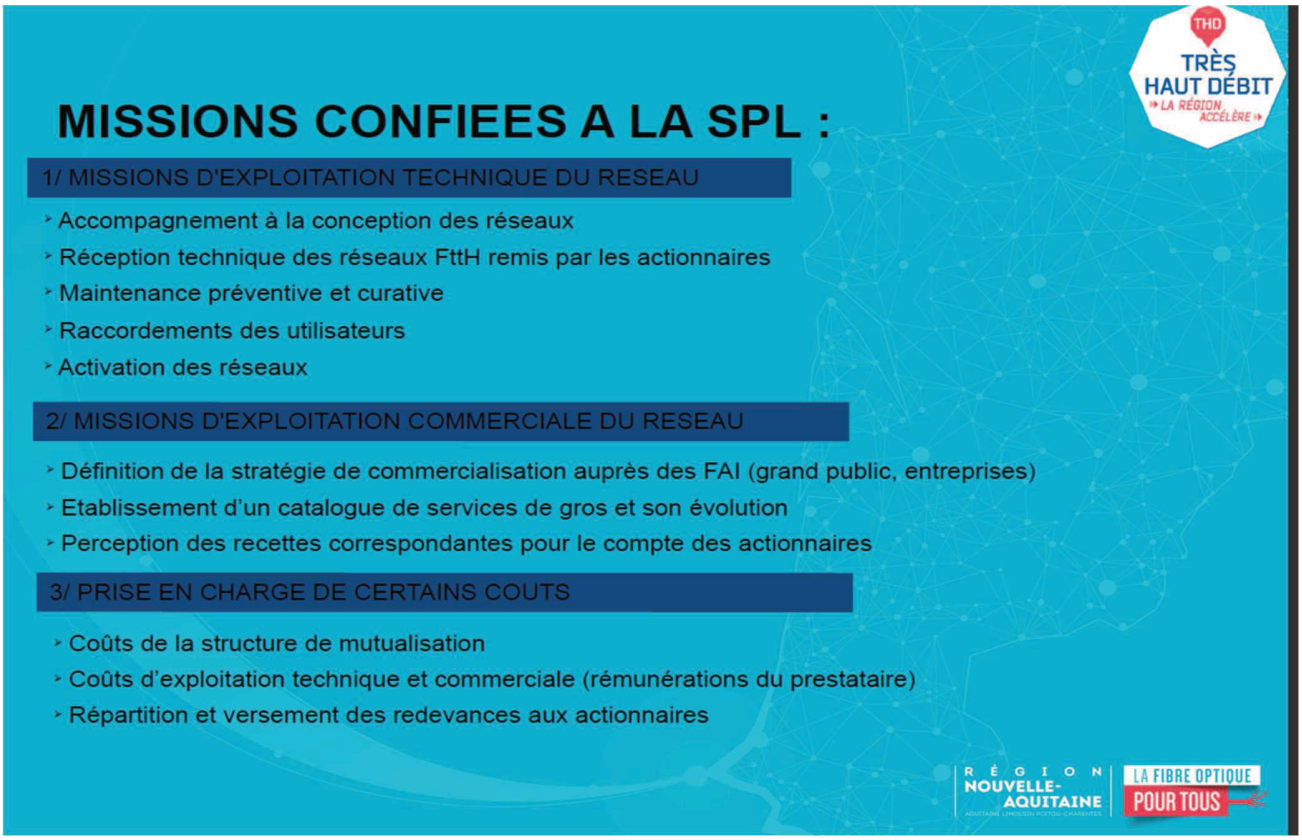
TRÈS HAUT DÉBIT
LA RÉGION ACCÉLÈRE
MISSIONS CONFIEES A LA SPL :
1/ MISSIONS D'EXPLOITATION TECHNIQUE DU RESEAU
Accompagnement à la conception des réseaux
Réception technique des réseaux FttH remis par les actionnaires
Maintenance préventive et curative
Raccordements des utilisateurs
Activation des réseaux
2/ MISSIONS D'EXPLOITATION COMMERCIALE DU RESEAU
Définition de la stratégie de commercialisation auprès des FAI (grand public, entreprises)
Etablissement d'un catalogue de services de gros et son évolution
Perception des recettes correspondantes pour le compte des actionnaires
3/ PRISE EN CHARGE DE CERTAINS COUTS
Coûts de la structure de mutualisation
Coûts d'exploitation technique et commerciale (rémunérations du prestataire)
Répartition et versement des redevances aux actionnaires
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
LA FIBRE OPTIQUE POUR TOUS

LA CONTRIBUTION DE LA REGION AU PROJET LOT-ET-GARONNAIS

LE PROJET THD DU SYNDICAT MIXTE LOT-ET-GARONNE NUMERIQUE

• En tous points conforme à la stratégie de la Région : priorité au FttH, recours marginal à la montée en débit cuivre, tire bénéfice opportunément des investissements WiMax antérieurs.

• Un ratio prises FttH/prises Montée en débit cuivre (37000/3000) qui optimise l'emploi de l'argent public, fléché sur les investissements les plus pérennes et rentables à terme.

• Une accélération du programme FttH (30 000 devenus 37 000 avec option 54 000) de nature à augmenter les performances de la SPL Nouvelle-Aquitaine THD.

LA REGION AUX COTES DES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE LOT-ET-GARONNE NUMERIQUE

• La Région contribue statutairement au fonctionnement du SM Lot-et-Garonne Numérique à hauteur de 25 % (75 000 € pour le budget 2016).

• La Région aide Lot-et-Garonne Numérique à hauteur de 50 % de son apport au capital de la SPL (750 000 € proposés au vote des élus à la CP du 21 novembre).

• La Région apporte son concours aux investissements de Lot-et-Garonne Numérique à hauteur d'environ 14 M d'€ d'ici 2020, conformément au règlement d'intervention voté par les élus régionaux en avril 2016.

Diaporama 6 (cf rapport 3015 p.43)

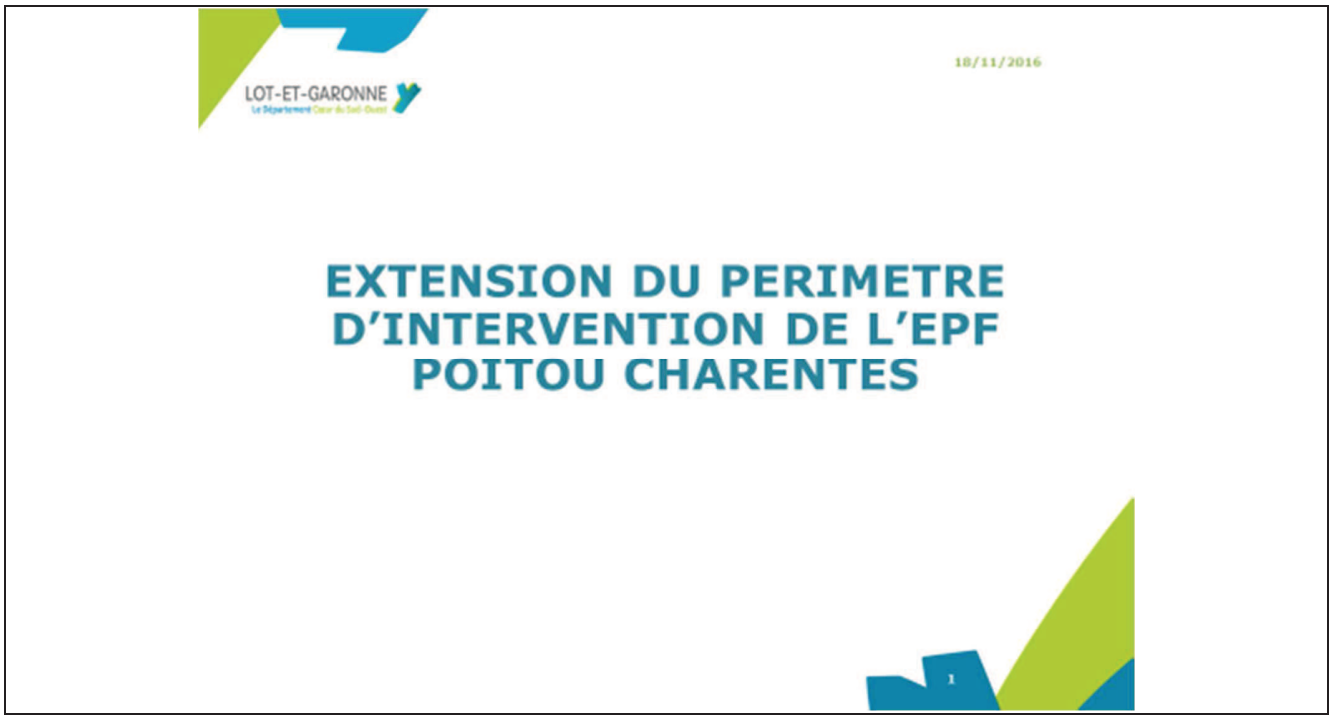

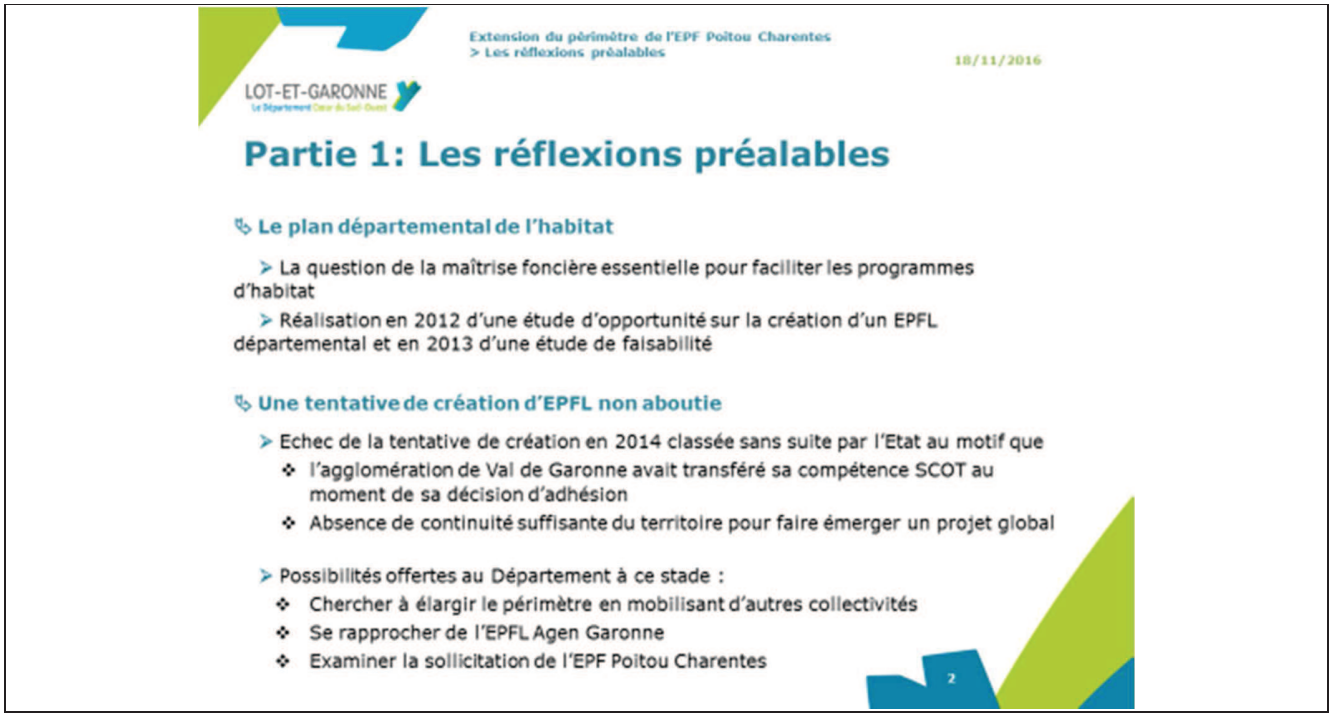

LOT-ET-GARONNE

Objet et ressources financières

- Assister les collectivités dans leurs acquisitions foncières et immobilières
  - Constituer des réserves foncières
  - Réaliser des opérations d'aménagement
  - Protéger les espaces agricoles et naturels
- Ressources : produit de la TSE, montant des pénalités communales au titre de la SRU, emprunts, subventions éventuelles, recettes de cessions, dons et legs

⇒ Pas de participation des collectivités aux frais de fonctionnement de la structure

⇒ L'EPF dispose actuellement des fonds propres suffisant pour envisager sur le nouveau périmètre de porter les opérations sans recours à l'emprunt jusqu'en 2018

LOT-ET-GARONNE

Partie 2 : Les EPF d'Etat

Modalités d'intervention et missions poursuivies

- Interventions fixées par le plan pluriannuel d'investissement (PPI) adopté pour 3 à 5 ans par le Conseil d'administration
- 4 grandes missions poursuivies par l'EPF Poitou Charentes:
  - Production de foncier pour l'habitat et notamment logement social
  - Accompagnement à la restructuration des centres bourgs et centres villes
  - Création et extension de zones économiques
  - Protection et valorisation des espaces agricoles et naturels via la SAFER

Extension du périmètre de l'EPF Poitou Charentes
> Les enjeux d'une extension de l'EPF en Lot et Garonne
18/11/2016
LOT-ET-GARONNE
Exemples : étude foncière
Scorbé-Clairvaux (86)
Commune rurale, secteur périurbain, à 20 minutes de Châtellerault
Intervention de l'EPF :
- en densification
- une densification de son centre-bourg, emprise à forte valeur patrimoniale en lien direct avec le cœur de bourg et accolé à un grenier à grains du 15ème siècle, en cours de classement aux Monuments Historiques.
Objectif :
- reprendre le tissu urbain du village ancien,
- offrir des logements aux familles avec enfants, des logements pour seniors, à proximité immédiate d'une maison de santé inaugurée en 2014,
- une crèche cantonale, et un commerce alimentaire.
L'EPF a impulsé une véritable démarche de projet pour aboutir rapidement et attirer les promoteurs et les ménages.
5

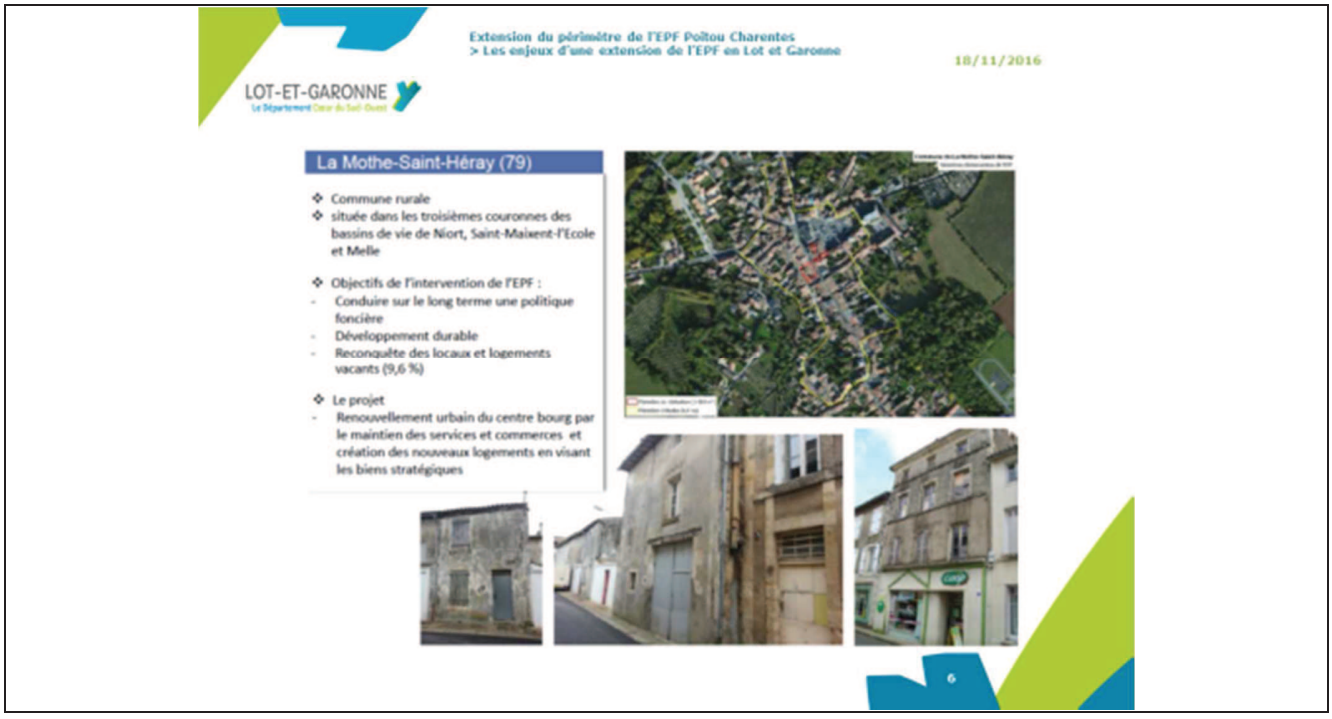
Extension du périmètre de l'EPF Poitou Charentes
> Les enjeux d'une extension de l'EPF en Lot et Garonne
18/11/2016
LOT-ET-GARONNE
La Mothe-Saint-Héray (79)
Commune rurale
située dans les troisièmes couronnes des bassins de vie de Niort, Saint-Maixent-l'Ecole et Melle
Objectifs de l'intervention de l'EPF :
- Conduire sur le long terme une politique foncière
- Développement durable
- Reconquête des locaux et logements vacants (9,6 %)
Le projet
- Renouvellement urbain du centre bourg par le maintien des services et commerces et création des nouveaux logements en visant les biens stratégiques
6

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Exemple : Portage foncier

Mont-sur-Guesnes (86)

Commune rurale, située au nord de la Vienne

- Objectifs de l'intervention de l'EPF :
  - Reconquête des locaux et logements vacants (10,2 %)
  - Contenir l'étalement urbain
- Le projet
  - Revitalisation du centre bourg par la réimplantation de commerces, la création et la réhabilitation de logements et la réalisation de cheminements doux

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Partie 3 : Les enjeux d'une extension de l'EPF en Lot-et-Garonne

Un Département en croissance démographique et influence de 2 métropoles

- Etat des lieux du territoire réalisé en 2012 dans le cadre de l'étude de faisabilité
- Des éléments clés identifiés amenant à mener des actions de recherche de foncier adapté aux évolutions du territoire (impacts de la desserte par l'A62)

Le besoin d'outils fonciers maîtrisés

Etude et ateliers ont conduit à identifier notamment les besoins suivants:

- Répondre aux besoins en matière d'habitat
- Maîtriser l'étalement urbain
- Maintenir et préserver les espaces agricoles et naturels
- Améliorer adéquation offre/demande ....

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Situation particulière liée à l'existence d'un EPFL sur l'Agglomération d'Agen

- Pas d'incompatibilité à demander l'extension de l'EPF Poitou Charentes

- Conséquence de cette coexistence:
  - Toutes les collectivités situées hors du périmètre l'Agglomération d'Agen pourront conventionner avec l'EPF
  - Mise en place de la Taxe spéciale d'équipement : selon positionnement de l'EPFL

    1/ si soutien de l'EPFL : TSE mise en place sur la totalité du Département, reversement par l'agglomération d'Agen de 50 % de la part perçue sur son territoire

    2/si rejet du projet par l'EPFL : TSE mise en place sur le Département excluant le territoire de l'Agglomération d'Agen qui de fait ne bénéficiera pas de reversement par l'EPF

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Simulation de fiscalité

- Taxe spéciale d'équipement (TSE) perçue à partir de 2018 (automne) sur les bases foncières aux taux suivants :
  - 0,09% sur la taxe d'habitation
  - 0,10 % sur le foncier bâti
  - 0,6 % sur la contribution foncière des entreprises
  - 0,016 % sur le foncier non bâti

- Exemple : pour un appartement à Marmande occupé par une famille de 4 personnes, la TSE s'élèvera à 1,40 € par an

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Calendrier prévisionnel

- Projet de décret déposé mi décembre
- Envoi de ce projet à la Région Nouvelle Aquitaine , à tous les Départements et aux EPCI disposant de la compétence urbanisme pour avis à donner dans les 3 mois
- Adoption du décret en Conseil d'Etat (mai 2017)
- Installation du Conseil d'administration dans les 3 mois (été 2017)
- Démarrage des missions de l'EPF sur le nouveau périmètre (septembre 2017)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

18/11/2016

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Diaporama 7 (rapport 5005-4004-7007 cf. p.50)

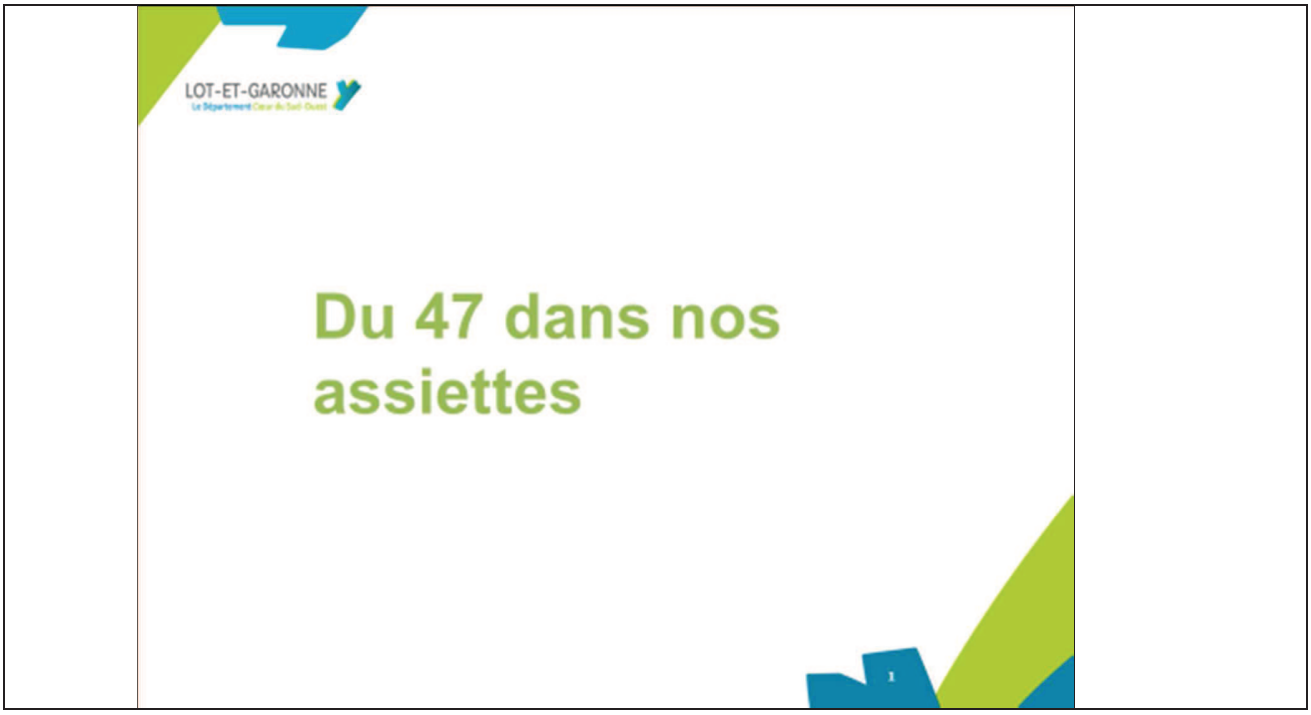

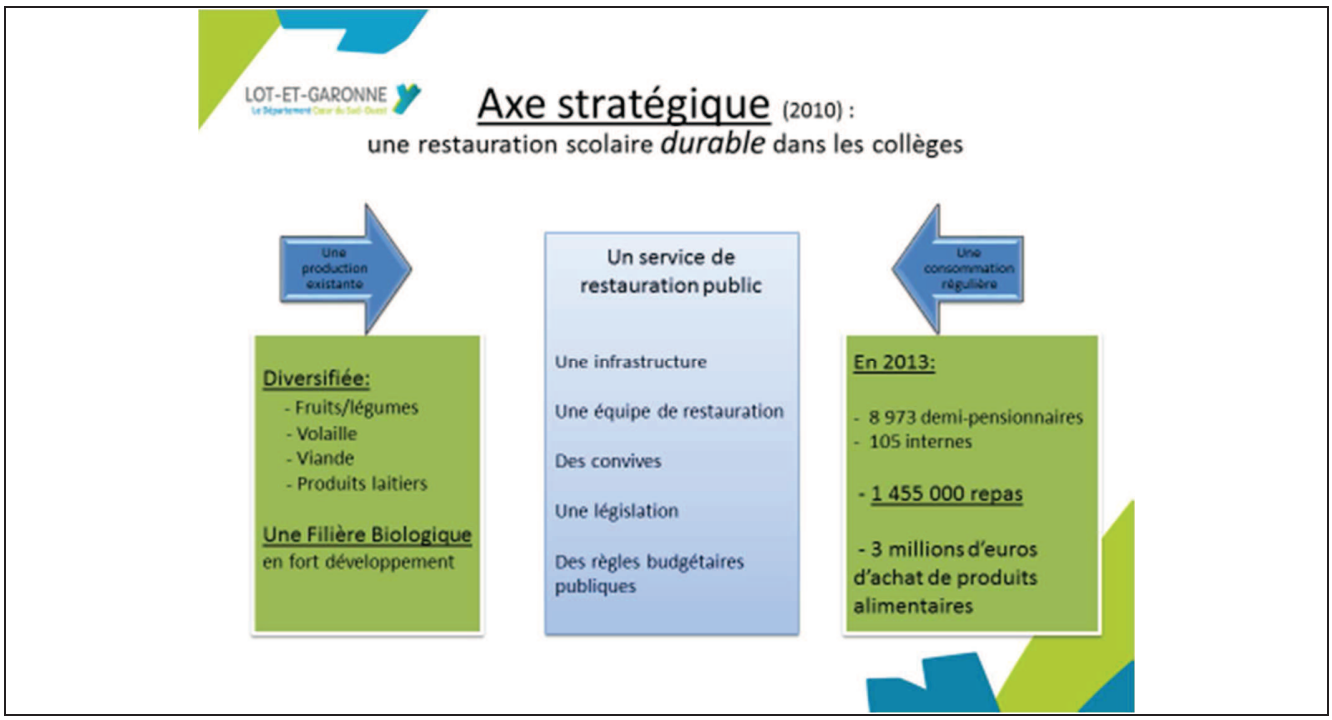

LOT-ET-GARONNE

Une action mobilisatrice

Le programme d'action mis en place est le résultat d'un travail transversal avec les différents services

- **Service des affaires juridiques et commande publique** : convention d'adhésion et rédaction du marché.
- **Direction de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement**: rencontres avec les producteurs et les responsables de filière agricole.
- **Direction de l'éducation et Mission restauration** :
  - mise en place des tests,
  - analyse et évolution de la définition des produits.
  - Évolution des cahiers des charges produits
  - Participation active des chefs de cuisine et gestionnaires aux développement de l'achat local (groupement d'achat d'Agen 2016)

LOT-ET-GARONNE

Un travail de fond engagé depuis 2010
Un état des lieux de l'ensemble des sites de restauration

Des locaux	Un équipement	Des équipes	Une procédure d'achat
Une gestion de travail variable et tributaire de la fonctionnalité de chaque site. Des locaux et équipements de stockage de capacité réduite , impliquant un nombre important de livraisons.	Les cuisines sont équipées de matériel performant et complet.	Les cuisines sont bien pourvues en personnel. Le chef cuisinier doit assumer de plus en plus de charges administratives (HACCP, PNNS, PMS...) En 2016 mise à disposition d'un guide PMS (Plan de maîtrise sanitaire) et d'un logiciel d'enregistrement des données.	Les achats sont réalisés par le gestionnaire avec la participation du chef cuisinier. En 2016 création du groupement départemental. Les établissements peuvent adhérer aussi au groupement de Marmande

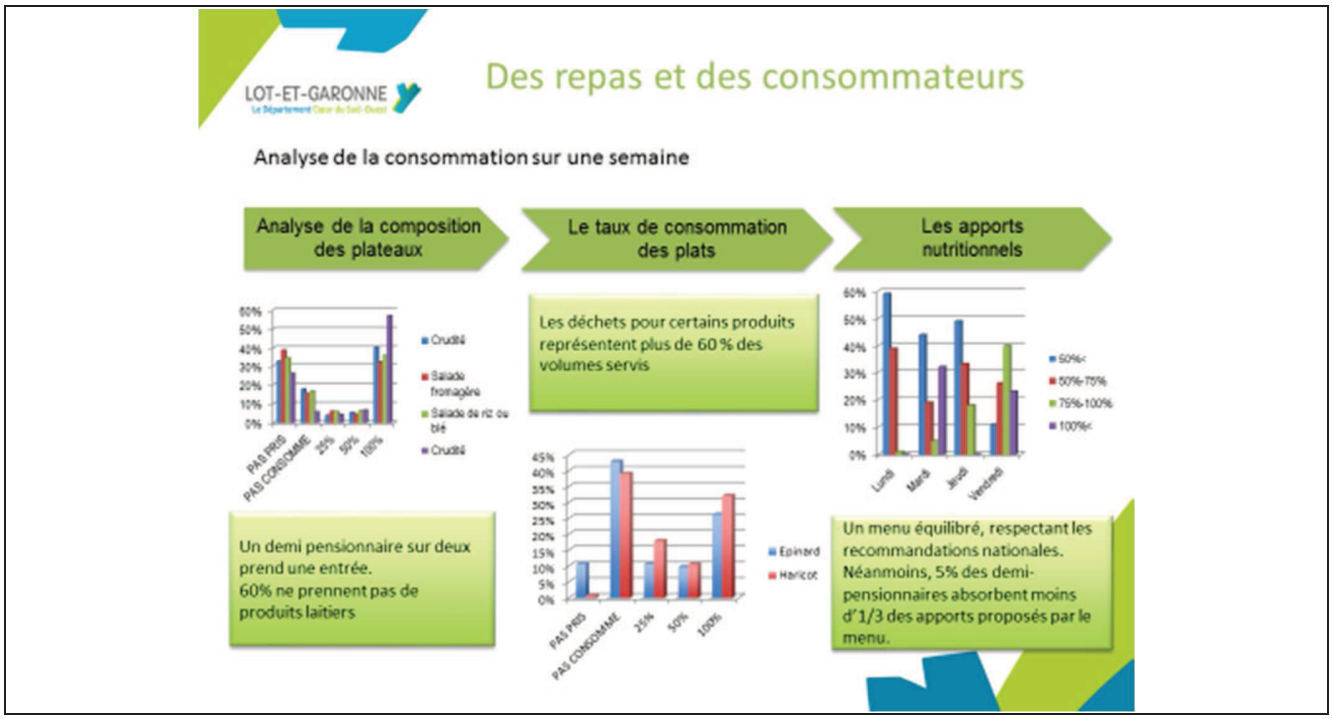
LOT-ET-GARONNE
Des repas et des consommateurs
Analyse de la consommation sur une semaine
Analyse de la composition des plateaux
Le taux de consommation des plats
Les apports nutritionnels
Crudité
Salade fromagère
Salade de riz ou blé
Crudité
PAS PRIS
PAS CONSOMME
25%
50%
100%
Les déchets pour certains produits représentent plus de 60 % des volumes servis
Un demi pensionnaire sur deux prend une entrée.
60% ne prennent pas de produits laitiers
Epinard
Haricot
50%<
50%-75%
75%-100%
100%<
Lundi
Mardi
Jeudi
Vendredi
Un menu équilibré, respectant les recommandations nationales.
Néanmoins, 5% des demi-pensionnaires absorbent moins d'1/3 des apports proposés par le menu.

LOT-ET-GARONNE
Chaque étape est une source de déchets
Le choix du produit
Ex : un céleri de 0,5kg => 75% de déchets
un céleri de 1,5kg => 25% de déchets
La définition du produit dans l'écriture du marché
Ex : viande de bœuf parage de la viande
Les techniques culinaires
Ex : haricot vert - Ets A => 35% fin de repas
- Ets B => 15% fin de repas
Le comportement du demi-pensionnaire au passage du self
Entrée en ramequin -> 15% de déchets
Buffet d'entrée -> 2% de déchets
Connaissance du nombre de demi-pensionnaires
Difficultés de maîtrise des effectifs.
Classe en sortie (60 repas non consommés) et relation avec la vie scolaire
900 000 € de déchets / an

LOT-ET-GARONNE

Les premiers résultats en 2016 : distribution
Mise en place des buffets d'entrées

Test 1
(sans buffet)

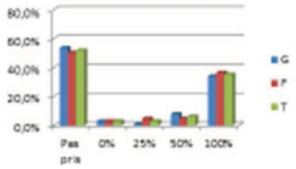

Taboulé –salade de céréales

Test 2
(avec buffet)

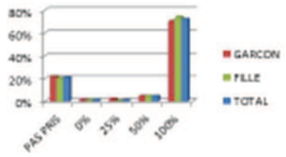

Pâtes – Haricot Rouge

Les mises en place des buffets ont permis:

- ✓ Une autonomie des demi-pensionnaires
- ✓ Une augmentation du taux de prise de 31 %
- ✓ Un volume des déchets en fin service en diminution de 44,8 %
- ✓ La diminution du temps de préparation avec la suppression des ramequins, a été utilisée pour réaliser le fromage à la coupe.

LOT-ET-GARONNE

Les premiers résultats en 2016 :
Viande bovine locale

(Blonde d'Aquitaine en provenance d'éleveurs du Lot-et-Garonne)

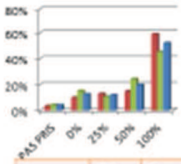

	Poids	Pertes
Bœuf	63,6	
Marquage	43,5	31,5%

	Poids	Pertes
Servi	40,5	
Déchets	16,6	41%
Consommé	23,7	59%

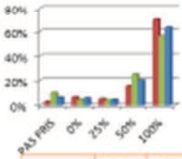

	Poids	Pertes
Bœuf	34,6	
Marquage	31,4	9,5%

	Poids	Pertes
Bœuf	34,6	
Déchets	31,4	9,5%
Consommé	22,6	81%

La viande proposée au marché 2016 grâce à la qualité a permis de :

- ✓ Réduire les volumes achetés. Les pertes à la cuisson sont inférieures de 15 à 20 % par rapport aux viandes de l'ancien marché.
- ✓ Réduire les grammages sans diminuer la portion finale dans l'assiette (2015: 120g; 2016: 100gr la portion).
- ✓ Améliorer la consommation et le taux de prise des élèves sur le rôti de bœuf, émincé et le steak pièce

LOT-ET-GARONNE

Les premiers résultats en 2016 : Fromage à la coupe (collège Jasmin)

	Fromage portions coût 20g	Fromage à la coupe Coût 20g	Diminution du Coût en %
Cantal	0,319	0,11	- 65,5%
Emmenthal	0,261	0,106	- 59,4%
Brie	0,295	0,113	- 61,7%
Saint Paulin	0,259	0,131	- 49,4%
Mimolette	0,319	0,088	- 72,4%
Tomme noire	0,240	0,136	- 43,3%
Gouda	0,219	0,096	- 56,1%

- ✓ Le taux de prise en augmentation de 15%
- ✓ La diminution du coût permet d'offrir des fromages de qualité supérieure.
- ✓ La suppression des déchets d'emballage

LOT-ET-GARONNE

Développement de l'achat local

(groupement d'Agen / refus du groupement de Marmande)

- Groupement d'achat d'Agen (au 30 mai 2016)
  - Viande Bovine
    - 100 % Origine éleveurs du Lot-et-Garonne, découpe entreprise agenaise
      - Estimation des besoins pour le marché 2016 : 8,9 T
      - Achats effectués au premier semestre : 8,639 T (équivalent de 39 animaux), **77 200€**
  - Viande de Veau
    - Origine éleveurs du Sud-Ouest, entreprise de Dordogne (21 éleveurs en Lot-et-Garonne)
      - Estimation des besoins pour le marché 2016: 4,6 T
      - De janvier à mai 2016: 1,7 T , **13 000€**
  - Yaourt Bio
    - Producteur de l'Albret:
      - Estimation des besoins pour 2016 : 37 600 yaourts
      - Du 1 janvier au 30 avril : 8 800 yaourts

LOT-ET-GARONNE

Création du groupement départemental

Mise en place du groupement:

Intégration des lots locaux existants au marché du groupement d'Agen 2016 et sécurisation du marché.

Rédaction du marché

Définition des besoins

Elaboration des critères de jugements dans le cadre du développement de l'achat local.

Pour le marché 2017

- Groupement départemental :
  - les 24 collèges dont 4 partiellement (**Castelmoron, Casseneuil, Duras, Tonneins**).
- Groupement de Marmande:
  - Partiellement **(Castelmoron, Casseneuil, Duras, Tonneins)**.

LOT-ET-GARONNE

Poissons surgelés

Poisson frais

Viande Bovine

Viande de Porc

Fromage à la coupe

LOT-ET-GARONNE

Un plan d'actions à chaque étape depuis 2015

Le choix du produit
- mise en place de test de produit
- contrôle des arrivages (Eesytrace)

La définition du produit dans l'écriture du marché
- rédaction des critères techniques
- introduction de nouveaux lots
- suivi du marché (logiciel Idéolys)

Les techniques culinaires
- mise en place d'un intranet
- développement de l'utilisation de produit frais (ex poisson)

Le comportement du demi-pensionnaire au passage du self
- mise en place des buffets (entrées et fromage)
- adaptation des volumes servies en fonction du convive

Connaissance du nombre de demi-pensionnaire
- mise en place d'une fiche de liaison entre la vie scolaire et le service de restauration

Objectif 2019 - 50% de déchets

LOT-ET-GARONNE

Perspectives à trois ans

Dans les collèges:

Améliorer la consommation des collégiens :
- Augmenter le taux de consommation des demi-pensionnaires afin d'atteindre les objectifs des recommandations nationales.
- Développer la collaboration entre les cuisiniers.
- Passer de 30% de déchets (2015) à moins de 15% en 2019.
  (***réduction de 450 000€ par an)***

Développer l'approvisionnement de façon durable en produits issus de Lot-et-Garonne et de la région dans les collèges (60% dont 20% de produits Bio)
- Mise en place d'un nouveau logiciel pour remplacer Presto en Janvier 2017
- Suivi et développement de l'intégration des achats locaux:

L'approche pour chacune des filières nécessitera un travail important en amont de la rédaction d'un nouveau marché à travers:
- L'identification des fournisseurs potentiels.
- L'analyse de l'organisation des filières et l'impact au niveau du département.
- Une réflexion de la logistique

LOT-ET-GARONNE

Perspectives à trois ans

	Chiffre d'affaire	% locale	% bio
2016	215 000€	7%	1%
2017	800 000€	25%	5%
2018	1 200 000€	40%	10%
2019	1 800 000€	60%	20%

LOT-ET-GARONNE

Perspectives à trois ans

Auprès d'autres collectivités (développer l'intérêt de l'achat local)

- E.H.P.A.D. leur implantation est similaire à celle des collèges. Le nombre de repas en volume sur l'ensemble de l'année est similaire.
- Les cantines scolaires municipales. (***Mairie de Barbaste*** souhaite adhérer au groupement départemental pour le marché 2018)

LOT-ET-GARONNE

Plan de sensibilisation

Fin 2016 :

Une communication générale sur l'expérimentation menée avec les établissements scolaires depuis le 1 janvier 2016 sur les achats locaux dans les collèges Agenais :

- 100% de viande bovine du Lot-et-Garonne,
- 100% de viande de veau provenant de la région,
- un producteur de Yaourt bio du canton d'Albret.

- un focus sur les actions contre le gaspillage alimentaire : mise en place des buffets et du fromage à la coupe (avec reportage sur site)

Premier semestre 2017: (après les attributions du marché 2017)

Une communication locale sur les achats locaux réalisés dans chaque collège. La communication doit mettre en avant le collège, le producteur local et l'équipe de cuisine.

Juin – Juillet 2017 :

Mise en place du premier concours départemental des cuisiniers et seconds des collèges

LOT-ET-GARONNE

Merci de votre attention

ARRETE – SIGNATURES

Décision modificative 2 2016

Présenté par le Président,
A Agen, le 18/11/16
Le Président,

Le président du Conseil départemental

Pierre CAMANI

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE
D.R.E. 1er BUREAU
Reçu à la Préfecture
25 NOV. 2016
CONTROLE DE LEGALITE
(Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982)

Nombre de membres en exercice.....42.....
Nombre de membres présents.....30.....
Nombre de suffrages exprimés.....42.....
VOTES : Pour.....42.....
Contre.....0.....
Abstentions.....0.....

Date de convocation : 27/10/2016

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session
A Agen, le 18/11/16

Les membres du Conseil départemental,

M. BARRAL Bernard	M. BILIRIT Jacques	M. BOCQUET Christophe	Mme BONFANTI-DOSSAT Christine Pouvoir à Mme KHERKHACH	M. BORDERIE Jacques Pouvoir à Mme LABIT	Mme BORDERIE Sophie
M. BORIE Daniel Pouvoir à M. BILIRIT	Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence Pouvoir à M. BOCQUET	Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel	M. CAMANI Pierre	M. CASSANY Patrick
M. CHOLLET Pierre	M. CONSTANS Rémi Pouvoir à M. CHOLLET	M. COSTES Pierre Pouvoir à Mme DHELIAS	M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle

M. DREUIL Jean	Mme DUCOS Laurence	Mme GARGOWITSCH Sophie Pouvoir à Mme GARGOWITSCH	M. GIRARDI Raymond Pouvoir à Mme VIDAL	Mme GONZATO-ROQUES Christine Pouvoir à M. Lalmette P.O	Mme HAURE-TROCHON Caroline
M. HOCQUELET Joël	Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKHACH Baya	Mme LABIT Marie	M. LACOMBE Nicolas	Mme LALAURIE Italina Pouvoir à M. MOGA
Mme LAMY Laurence	Mme VIDAL Hélène	Mme LAURENT Françoise	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLOU Emilie	M. MASSET Michel
M. MERLY Alain Pouvoir à Mme DUCOS	M. MOGA Jean-Pierre	Mme PAILLARES Marylène	Mme SALLES Marie-France	Mme SUPPI Patricia	Mme TONIN Valérie Pouvoir à M. MASSET

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 25 novembre 2016 et de la publication le 28/11/2016

A AGEN, le

Le président du Conseil départemental

Pierre CAMANI

Fait le 17 FEV. 2017

Le Président du Conseil départemental,
Sénateur de Lot-et-Garonne

Pierre CAMANI

La Secrétaire de séance

Hélène VIDAL

Imprimé en mars 2017
Dépôt légal – Mars 2017

Certifié conforme :

Le Président du Conseil départemental,
Sénateur de Lot-et-Garonne

Pierre CAMANI